

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	1
I. UNITÉ DE COORDINATION	3
I.1 Cadre juridique	3
I.2 Dispositions institutionnelles et coordination	10
I.2.1 Vérification des comptes et contrôle de la gestion financière	10
I.2.2 Application de l'approche écosystémique	14
I.3 Coopération et partenariat avec les organisations des Nations Unies, l'UE, les initiatives régionales et la société civile	16
I.3.1 Partenariat stratégique FEM	17
I.3.2 Coopération avec les ONG partenaires du PAM	20
I.4 Stratégie méditerranéenne de développement durable	22
I.5 Communication et information du public	29
I.6 Questions financières et questions concernant le personnel	33
II. COMPOSANTES	35
II.1 Pollution d'origine terrestre (MED POL)	35
II.2 Pollution d'origine maritime (REMPEC)	58
II.3 Production plus propre (CAR/PP)	68
II.4 Conservation de la biodiversité (CAR/ASP)	81
II.5 Programme d'actions prioritaires (CAR/PP)	92
II.6 Environnement et développement (Plan Bleu)	103
II.7 Technologies de l'information et de la communication (INFO/RAC)	115

Introduction

Dans le présent document, le Secrétariat soumet à l'examen des Points focaux du PAM un programme de travail et un budget pour l'exercice biennal 2008-2009 qui ont directement trait aux décisions existantes des Parties contractantes ainsi qu'aux activités et programmes qui seront approuvées par la Quinzième réunion des Parties en janvier 2008.

Une nouvelle approche a été adoptée dans la préparation du programme de travail et du budget en réponse au souhait exprimé par la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM tenue à Catane en novembre 2006. Les buts, objectifs, résultats attendus et initiatives connexes ont été identifiés, avec les coûts respectifs, pour chaque activité spécifique. Cette approche devrait permettre aux Points focaux du PAM et aux Parties contractantes d'évaluer les résultats obtenus à la fin de l'exercice biennal au regard des objectifs et des dépenses prévus.

Hormis les coûts administratifs de base du Secrétariat, le programme de travail et le budget proposés pour le prochain exercice biennal comprennent toutes les ressources requises, y compris les contributions volontaires et le financement externe nécessaires à leur exécution. Une hausse est prévue en ce qui concerne les dépenses de personnel, notamment les membres du personnel Nations Unies, du personnel des CAR et la dotation du poste de Coordonnateur adjoint.

En ce qui concerne la mobilisation des fonds, le programme de travail et le budget comprennent les allocations provenant du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) ainsi que du FEM pour le Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée, qui devrait générer des ressources financières substantielles pour la région méditerranéenne. Pour un cofinancement par le PAM de 3,4 millions de dollars US en espèces sur cinq ans, le FEM allouera 8,2 millions de dollars US à titre de subvention pour la Composante régionale. En outre, un montant supplémentaire de subventions de 6,9 millions de dollars a été réuni auprès d'autres sources de cofinancement, y compris 5,8 millions de dollars US pour la biodiversité, et cela sans compter un cofinancement en nature de 1,3 millions de dollars US provenant des pays participant au Partenariat.

Le programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009 appuiera diverses initiatives, et notamment:

1. une nouvelle orientation stratégique et une meilleure gouvernance pour le PAM et ses composantes;
2. l'application du nouveau Protocole GIZC, dont on escompte qu'il sera approuvé par la Quinzième réunion des Parties contractantes;
3. le lancement de la feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique par toutes les composantes du PAM, avec notamment des projets pilotes;
4. la mise en œuvre du Partenariat stratégique FEM pour la Méditerranée;
5. la première réunion du Comité de respect des obligations;
6. les rapports établis et soumis par les Parties sur l'application des instruments juridiques du PAM sur la base du formulaire de rapport;
7. les activités opérationnelles dans le cadre de MED POL- Phase IV;
8. l'application des lignes directrices concernant la pollution due aux activités de plaisance;
9. les diverses activités relatives à l'application du Protocole ASP & biodiversité.

Une autre innovation qui est introduite pour la réunion des Points focaux du PAM consiste à soumettre des projets de décisions au lieu de recommandations en vue d'une éventuelle adoption par la réunion des Parties contractantes, ce qui aligne la Convention de Barcelone sur la procédure adoptée par le PNUE ainsi que par d'autres conventions. C'était là également l'une des recommandations du rapport d'évaluation du PAM, lequel proposait que la réunion des Parties contractantes adopte des décisions comportant un préambule énonçant le contexte général et la justification de la décision, suivi des paragraphes du dispositif. De cette façon, les décisions que les Parties contractantes prendraient et la responsabilité de leur application seraient clairement définies.

Enfin, l'attention des Points focaux du PAM est appelée sur le document UNEP(DEPI)MED WG.320/Inf.5 concernant le financement du PAM quant à ses sources et à leur répartition.

I. UNITÉ DE COORDINATION

I.1 Cadre juridique

Objectif général:

Rendre plus efficace le cadre juridique du Plan d'action pour la Méditerranée en poursuivant son développement et en instaurant des procédures et mécanismes appropriés pour promouvoir et faciliter son application effective par les Parties contractantes, dans le respect complet des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

L'orientation générale des travaux du Secrétariat de la Convention de Barcelone et des Protocoles au cours de l'exercice biennal 2008-2009 se reflète dans trois grands objectifs fixés sur la base des prescriptions de la Convention et de ses Protocoles, des décisions de la réunion des Parties contractantes et des besoins des Parties.

Objectif spécifique 1:

Parvenir à une très large ratification et entrée en vigueur de la Convention de Barcelone et des Protocoles

Le retard considérable qui caractérise actuellement le processus de ratification de certains Protocoles se traduit par une situation juridique compliquée qui hypothèque directement tout progrès de l'ensemble du processus de mise en œuvre de la Convention de Barcelone et des Protocoles. Selon la dernière mise à jour de l'état des ratifications: 18 Parties contractantes ont notifié l'acceptation des amendements; 14 Parties contractantes ont accepté les amendements de 1995 au Protocole "immersions"; 8 Parties contractantes ont ratifié le nouveau Protocole "prévention et situations critiques"; 14 Parties contractantes ont accepté les amendements de 1996 au Protocole "tellurique"; 14 Parties contractantes ont ratifié le Protocole ASP & biodiversité, 4 Parties contractantes ont ratifié le Protocole "offshore" et seules 5 Parties contractantes ont ratifié le Protocole "déchets dangereux".

Pour faciliter le processus de ratification de la Convention et de ses Protocoles par toutes les Parties contractantes, des initiatives seront prises, selon le cas, pour identifier, préciser, examiner et traiter efficacement les questions en jeu et les divers problèmes affectant le processus.

Les initiatives seront préparées en procédant aux analyses suivantes:

- Difficultés rencontrées lors des processus de ratification et de mise en application, sur la base des informations fournies par les rapports nationaux ainsi que des résultats des ateliers qui seront organisés par les CAR concernés;
- questions retardant ou empêchant les ratifications et nuisant au niveau de préparation à la mise en œuvre de ces protocoles ;
- domaines appelant un renforcement, si les Parties contractantes ne sont pas en mesure d'appliquer ces protocoles.

Sur la base des analyses ci-dessus, un certain nombre de recommandations, élaborées par le Secrétariat de concert avec le Bureau des Parties contractante, sur la manière de s'attaquer à la question de la non ratification des instruments juridiques du PAM, seront proposées à la réunion des Parties contractantes de 2009, pour examen et suite à donner.

Il s'impose aussi de continuer à promouvoir la Convention, ses Protocoles et leurs acquis afin d'encourager les Parties à les ratifier et à les mettre en œuvre.

À cette fin, un plan de communication sera appliqué au moyen de publications et autres outils pertinents (dépliants et prospectus, site web), pour mettre en relief les avantages d'une ratification de la Convention et des Protocoles et créer ainsi, parmi le public et les acteurs concernés, une prise de conscience concernant ces instruments juridiques et leur valeur ajoutée pour la protection de la zone de la mer Méditerranée et de son littoral.

Le Secrétariat diffusera aussi des informations sur les activités menées au titre de la Convention et de ses Protocoles et communiquera aux Parties des informations pour les aider à mettre en œuvre la Convention. Des efforts seront consacrés à la promotion et à la mise en valeur des acquis de la Convention dans tous les contextes possibles, notamment des présentations lors de réunions internationales de haut niveau dans les pays méditerranéens.

Objectif spécifique 2:

Promouvoir l'application et le respect des obligations découlant de la Convention et de ses Protocoles et évaluer l'efficacité des mesures prises pour les appliquer

Il est prévu que le projet de document sur les Procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, (UNEP(DEPI)/MED WG.320/8) sera approuvé par les Points focaux du PAM et adopté par la Quinzième réunion des Parties contractantes. À cet égard, un projet de décision sur les Procédures et mécanismes, la composition et la désignation du Comité de respect des obligations, sera soumis à la Quinzième réunion des Parties contractantes pour examen et adoption.

Une fois qu'aura été adopté le projet de décision précité, le Comité de respect des obligations deviendra un organe subsidiaire de la Convention et de la réunion des Parties contractantes.

Des fonds seront alloués pour la convocation d'une réunion par an, au moins, du Comité de respect des obligations, en commençant en 2008, afin de faciliter la participation des membres du Comité et/ou de leurs suppléants, si nécessaire, et de fournir un appui au Comité pour qu'il exerce ses fonctions telles que décrites dans l'annexe du document UNEP(DEPI)/MED WG.320/8.

En vue d'appliquer l'article 26 de la Convention et de compléter le nouveau formulaire de rapport (UNEP(DEPI)/MED WG.320/9) au moyen de données sur l'efficacité des mesures prises au niveau national en application de la Convention et de ses Protocoles, il est proposé de créer un groupe de travail d'experts juridiques et techniques pour qu'il procède à une analyse des objectifs quantifiables existants des instruments juridiques du PAM, avec un calendrier, des outils et des mesures en vue de leur réalisation. Sur cette base, le groupe de travail proposera à la réunion des Parties contractantes en 2009 une liste d'indicateurs régionaux de l'efficacité des mesures prises au niveau national. La coordination des activités ci-dessus sera exercée par le Secrétariat en veillant à l'intégration avec les travaux relatifs à l'application de l'approche écosystémique, à la définition des objectifs de qualité environnementale (OQE), aux indicateurs mis au point par le Plan Bleu, le MED POL, le CAR/ASP et le REMPEC. À cette fin, une réunion préparatoire et de coordination sera organisée par le Secrétariat avec tous les CAR concernés et le MED POL.

Un rapport d'évaluation régional portant sur les aspects juridiques, administratifs et coercitifs de l'application de la Convention, de ses Protocoles, des recommandations et décisions de la réunion des Parties contractantes, sera établi sur la base des informations et des données techniques communiquées par les Parties contractantes dans leurs rapports

nationaux depuis 2002-2003. Les composantes du PAM participeront et contribueront à l'élaboration de cette évaluation. Une fois que celle-ci aura été approuvée par la Seizième réunion des Parties contractantes, le Secrétariat communiquera et diffusera les principaux résultats et conclusions concernant le processus d'application. Cette initiative aidera aussi à rehausser le profil et la visibilité du PAM et de ses instruments juridiques ainsi que leur valeur ajoutée pour la protection du milieu marin et le développement durable de la région méditerranéenne.

Il convient de poursuivre les travaux pour assurer la mise en place du système de rapports en ligne dans le cadre de l'Infosystème PAM et le développement d'une base de données électronique, globale et complète, sur les informations communiquées par les Parties contractantes à travers leurs rapports nationaux sur l'application de la Convention, de ses Protocoles et des décisions de la réunion des Parties contractantes.

Un projet de formulaire de rapport sur l'application du Protocole GIZC doit être élaboré, tout comme le formulaire de rapport sur l'application des Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation, qui doit faire l'objet d'une notification d'ici à 2011.

Il est proposé de fournir une aide à un certain nombre de Parties contractantes, sur demande, en vue de faciliter l'application du nouveau formulaire de rapport que la Quinzième réunion des Parties contractantes est appelée à adopter en 2008.

Pour faciliter la tâche des Parties contractantes, le Secrétariat remplira au préalable les nouveaux formulaires au moyen des informations et données déjà communiquées pour les exercices biennaux 2002-2003 et 2004-2005. Les Parties contractantes qui auront déjà soumis les rapports sur l'application pour l'exercice biennal précédent seront invitées à ne soumettre que les informations nouvelles ou actualisées.

Objectif spécifique 3:

Renforcer la capacité des Parties contractantes en ce qui concerne les aspects juridiques, administratifs et coercitifs de l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que des Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation nouvellement adoptées

Conformément à l'article 14 de la Convention modifiée, une aide sera fournie aux Parties contractantes, sur demande, pour qu'elles développent la législation nationale appliquant la Convention et ses Protocoles. Cette aide sera fournie en se fondant sur:

- les recommandations du rapport d'évaluation régional sur l'application de la Convention de Barcelone et des Protocoles pour l'exercice biennal 2004-2005;
- les besoins et demandes spécifiques des Parties;
- les recommandations du Comité de respect des obligations.

Des réunions régionales et sous-régionales visant à faciliter l'application des Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation nouvellement approuvées seront organisées ainsi qu'il est spécifié dans le projet de décision correspondant UNEP(DEPI)/MED WG. 320/10. Il est prévu que les Parties contractantes apporteront, s'il y a lieu, leur concours pour faciliter l'application des Lignes directrices. Une synergie sera assurée avec les Parties contractantes qui sont également États membres de l'UE en ce qui concerne l'application de la directive de l'UE sur la responsabilité environnementale.

Aux termes du projet de décision présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED WG. 320/10, la Seizième réunion des Parties contractantes sera appelée à prendre en compte de nouvelles propositions concernant l'application des lignes directrices sur la responsabilité et la réparation

des dommages résultant de la pollution marine et l'opportunité d'autres actions relatives, entre autres: a) à une assurance obligatoire; b) à un fonds d'indemnisation complémentaire; et c) à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant. À cet effet, le Secrétariat poursuivra les travaux, tout comme le groupe de travail qu'il est proposé de créer en vue de faciliter l'application des Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation et de préparer les propositions ci-dessus.

Composante juridique

* MTF= Fonds d'affection spéciale pour la Méditerranée

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF*	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Résolution de Barcelone, PAM Phase II, toutes les réunions des Parties contractantes	Conseil juridique au Secrétariat sur les questions de ratification Communication active avec le pays dépositaire Promouvoir l'entrée en vigueur des instruments juridiques auprès de toutes les Parties, s'il y a lieu	Analyse des difficultés rencontrées et projet d'initiative avec des activités et propositions spécifiques élaboré sous l'orientation du Bureau, Des conseils juridiques et techniques en matière de ratification sont fournis aux Parties contractantes sur demande	Bureau des Parties contractantes Secrétariat avec l'appui du MED POL et des CAR concernés	Le projet d'initiative est soumis à la réunion des Parties contractantes de 2009 pour examen Valeur ajoutée des instruments juridiques du PAM démontrée. Nouvelles dispositions prises par les Parties en vue de l'entrée en vigueur des instruments juridiques du PAM	Synergie avec d'autres conventions sur des questions similaires	12			12		
Article 27 de la Convention, projet de décision UNEP(DEPI)/MED D WG.320/8	Promotion de l'application et du respect des obligations a) Préparation des principaux documents de travail pour l'organisation du Comité de respect des obligations; b) Réunion annuelle du Comité de respect des obligations c) Facilitation fournie aux Parties contractantes concernées	Programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009 et projet de Règles et procédures établi, cas de non-respect évalués et interventions correctrices proposées et facilitées	Secrétariat avec l'appui, selon le cas, du MED POL, des CAR et d'experts régionaux	Le Comité de respect des obligations est opérationnel au printemps 2008, avec des fonctions exercées conformément à la décision UNEP(DEPI)/MED WG.320/8, et le rapport d'activité du Comité de respect des obligations est soumis à la réunion des Parties contractantes en 2009	Organes chargés du respect des obligations au titre d'autres conventions telles que Berne, CITES, CBD, etc. et le système de mise en conformité de l'UE				60		

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF *	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Articles 17, 18 et 26 de la Convention, Projet de décision. UNEP(DEPI)/MED WG.320/9 Renforcement du système de rapports du PAM	Renforcement du système de rapports du PAM 1. Développement de trois nouveaux éléments du formulaire du système de rapports du PAM	Formulaire de rapport sur a) l'efficacité d'application b) le Protocole GIZC c) les Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages	Secrétariat, avec l'assistance d'experts régionaux ou internationaux et de tous les CAR concernés	Les nouveaux éléments du système de rapports du PAM sont soumis à la Seizième réunion des Parties contractantes pour examen et approbation	Harmonisation avec d'autres systèmes de rapports des AEM, y compris le système de notification de l'UE	5	10		5		
	2. Assistance aux pays pour l'élaboration des rapports nationaux sur l'application pour l'exercice biennal 2006-2007	Octroi d'une assistance juridique, technique et financière sur demande, pour l'élaboration par les Parties contractantes des rapports sur l'application	Parties contractantes avec l'appui du Secrétariat, du MED POL et des CAR	21 Rapports soumis à la réunion des Parties contractantes et projet de décision présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.320/9 appliqué	Rapport AEE sur l'environnement et le développement, Rapport sur l'état de l'environnement établi par chaque Partie contractante	25	5				
	3. Renforcement de la base de donnée 4. Préparation d'un rapport régional d'évaluation sur l'application pour l'exercice biennal sur la base des rapports nationaux soumis	a) Préparation d'une base de données améliorée et complète b) Analyse des rapports nationaux sur l'application, élaboration et communication du rapport régional sur l'évaluation de l'application	Secrétariat, Plan Bleu, MED POL et CAR	- Allègement du fardeau des rapports pour les Parties contractantes, -Accès accru à la base de données -Rapport d'évaluation régional soumis à la réunion des Parties contractantes de 2009 et communiqué au public -Visibilité du PAM rehaussée	Rapport AEE sur l'environnement et le développement, rapports du MED POL, du CAR/ASP et du CAR/PAP sur l'état de l'environnement	5			10		

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF *	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
	Réunions relatives au système de rapports du PAM	Finalisation du contenu des trois nouveaux éléments du formulaire de rapport du PAM	Unité de coordination, Plan Bleu, autres CAR et MED POL	La réunion se déroule efficacement en termes de coût et d'examen de tous les points de l'ordre du jour Les formulaires proposés sont soumis à la Seizième réunion des Parties contractantes		25	5		10	20	
Articles 14 et 16 de la Convention Projet de décision (DEPI)/MED WG.320/10	Assistance, sur demande, aux Parties contractantes pour qu'elles développent leur législation appliquant la Convention et ses Protocoles	a) Octroi de conseils juridiques et techniques b) octroi d'une assistance financière	Secrétariat, Parties contractantes, experts nationaux ou régionaux	Les dispositions juridiques de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles font partie de la législation des Parties contractantes s'il y a lieu	Législation de l'UE, autres conventions pertinentes	15			15		
	Assistance aux Parties contractantes pour qu'elles développent leur législation appliquant les lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages	Élaboration par les Parties contractantes de leur législation et réglementation en matière de responsabilité et réparation des dommages	Groupe de travail, Secrétariat	Les éléments des systèmes nationaux sur la responsabilité et la réparation sont instaurés par la quasi totalité des Parties contractantes.	Directive de l'UE sur la responsabilité environnementale		14	20		11.5	20
	Établissement de propositions sur la responsabilité et la réparation des dommages	Un avant-projet de l'évaluation et des propositions est formulé	Groupe de travail, Secrétariat	Propositions plus élaborées pour finalisation au cours du prochain exercice biennal	Autres conventions apparentées	8			10		

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF *</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
	Convocation d'une ou plusieurs réunions sur la responsabilité et la réparation des dommages	Plan de travail du groupe de travail élaboré. Première évaluation et proposition examinées, et orientations fournies par le Secrétariat	Groupe de travail, Secrétariat	Projet d'ensemble préparé pour un nouvel examen par le groupe de travail au cours du prochain exercice biennal 2010-2011	Conventions régionales et mondiales sur la responsabilité et la réparation des dommages, directive de l'UE sur la responsabilité environnementale	25	5		10	25	

I.2 Dispositions institutionnelles et coordination

Objectif général:

Grâce à une coordination et une intégration efficaces des activités du Secrétariat, du MED POL et des CAR, le programme de travail pour l'exercice biennal, adopté par la réunion des Parties contractantes, est appliqué avec efficacité et rentabilité

Objectifs spécifiques:

- 1. Assurer un fonctionnement effectif et efficace de la réunion des Parties contractantes;**
- 2. Induire une meilleure coordination parmi les CAR**
- 3. Assurer une application sans heurts, efficace et rentable du programme de travail par le Secrétariat et les CAR**
- 4. Assurer la planification et préparation à long terme d'un programme de travail réaliste et viable pour l'exercice biennal 2010-2011**

Aux termes de l'article 17 de la Convention de Barcelone et du chapitre sur les dispositions institutionnelles de MAP Phase II, il incombe au Secrétariat d'organiser tous les deux ans la réunion des Parties contractantes ainsi que les réunions des organes subsidiaires de la Convention, notamment celles du Bureau. La Seizième réunion des Parties contractantes est prévue pour 2009 et abordera les questions conformément aux dispositions de l'article 18 de la Convention de Barcelone. D'autres réunions institutionnelles relevant de la responsabilité du Secrétariat comprennent:

1. la réunion des Points focaux du PAM en 2009;
2. trois réunions du Bureau des Parties contractantes en 2008 – 2009 à des intervalles de six mois;
3. les réunions du Comité de respect des obligations;
4. quatre réunions des Directeurs de CAR en vue d'assurer une meilleure coordination entre le Secrétariat et les composantes du PAM, ainsi qu'il est proposé dans le Document sur la gouvernance, sous réserve de l'approbation par la réunion des Points focaux du PAM et par celle des Parties contractantes.

D'autres activités importantes confiées à l'Unité de coordination mais exécutées par le CAR/PAP sont les conférences finales de présentation des PAC, qui sont reconnues comme un instrument politique important pour le PAM en raison de la participation de haut niveau et multisectorielle des gouvernements nationaux, régionaux et locaux et de la communauté des bailleurs de fonds des pays. Il est prévu que toutes les composantes du PAM contribuent à l'exécution des PAC.

1.2.1 Vérification des comptes et contrôle de la gestion financière

Ainsi qu'il est indiqué dans le "Rapport du Secrétariat sur le financement du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009" (UNEP(DEPI)/MED WG.320/Inf.5), un audit financier et un contrôle de la gestion du PAM devraient être effectués avant qu'une décision soit prise par la réunion des Parties contractantes de 2009 quant à un éventuel taux d'augmentation des contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée dans le but de renforcer l'assise financière du PAM.

Hormis ce qui est énoncé dans le document susmentionné, l'exercice a pour but de concrétiser l'un des points d'intervention relevés dans le Document sur la gouvernance en ce qui concerne la vérification des comptes et le contrôle de la gestion financière, notamment l'amélioration du système actuel de vérification des comptes par une vérification croisée des

composantes du PAM de manière à examiner de près les activités financées par le Fonds d'affectation et celles qui le sont par des sources externes.

L'objectif ultime devrait être de passer de la simple prestation de services à l'obtention de résultats, en veillant à ce que toutes les composantes du PAM prennent sur elles de réaliser les objectifs de manière coordonnée et d'utiliser avec transparence et efficacité les ressources, sous réserve de l'examen, évaluation et supervision par le Bureau et les Parties contractantes.

Le mandat relatif à la vérification des comptes et au contrôle de la gestion financière sera établi par le Secrétariat en étroite concertation avec le Bureau des Parties contractantes.

Dispositions institutionnelles et coordination

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Art. 17 de la Convention	Réunion des Parties contractantes	Projets de décisions, programme de travail et budget examinés	Unité de coordination	- La réunion est préparée efficacement							
Mandat du Bureau, Neuvième réunion des Parties contractantes de 1996	Réunion du Bureau (trois au cours de l'exercice biennal)	Orientations fournies au Secrétariat	Unité de coordination	-Examen effectif des points de l'ordre du jour	50			30			
Depuis la Neuvième réunion des Parties contractantes	Réunion des Points focaux du PAM	Projets de décisions, programme de travail et budget-programme établis	Unité de coordination	- Les informations et indications concernant le budget et le programme d'activités sont fournies de manière satisfaisante				100		60	
Art 27 de la Convention, UNEP(DEPI)/MED WG.320/8	Réunion du Comité de respect des obligations	Cas de non-respect traités et leur règlement facilité	Unité de coordination	Réunion fructueuse du Comité de respect des obligations	28			30			
Document sur la gouvernance, UNEP(DEPI)/MED WG.320/4	Réunion des Directeurs de CAR (quatre par an)	-Coordination de la planification des activités -Examen de l'état d'exécution du budget-programme, du programme de travail et des décisions des réunions des Parties contractantes	Unité de coordination, MED POL et CAR	Planification des activités et meilleure intégration entre les composantes du PAM, rapports des réunions des Directeurs de CAR soumis au Bureau des Parties contractantes	10			10			

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
PAM II, 1995	Conférences de présentation finale des PAC	Participation de l'Unité de coordination et des CAR	Unité de coordination	Conférences des PAC conclues avec succès Approbation des PAC par les autorités nationales concernées							
					9			10			

1.2.2 Application de l'approche écosystémique

Objectif général : définition de l'état écologique de la Méditerranée

Une réunion d'experts désignés par les gouvernements sur l'application de l'approche écosystémique par le PAM a été organisée à Athènes en février 2007, dans le cadre du projet CE/PAM. La réunion a formulé des propositions spécifiques pour une feuille de route à suivre, et pour les deux premières étapes de cette feuille, à savoir la définition d'une vision écologique pour la Méditerranée et la fixation de buts stratégiques communs. La feuille de route a pour premier objectif de faire évoluer la vision écologique d'une forme descriptive à un objectif quantifié définissant l'état écologique souhaité (UNEP(DEPI)/MED WG.320/Inf/7).

Objectif spécifique:

Suivre la feuille de route de l'application de l'approche écosystémique par l'ensemble du PAM

En admettant que les Parties contractantes conviennent, en principe, d'appliquer l'approche écosystémique et d'autoriser le Secrétariat à aller de l'avant avec la feuille de route recommandée par la réunion précitée, il est proposé d'organiser une réunion similaire au printemps 2008 afin d'aborder deux questions laissées en suspens : i) décider, avant de s'engager plus avant, de l'échelle spatiale et temporelle d'application de l'approche, ainsi qu'il est spécifié dans l'un des principes de l'approche écosystémique adoptés par la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Nairobi, 2000) et indiqué dans la note de l'étape no 3 de la feuille de route proposée; et ii) envisager le lancement d'un ou plusieurs projets pilotes dans les domaines de gestion respectifs dont il conviendra de décider.

Une fois que les domaines de gestion auront été arrêtés, les travaux porteront sur l'étape 3 de la feuille de route, à savoir l'identification des propriétés des écosystèmes et des pressions auxquels ceux-ci sont soumis dans chaque domaine de gestion. Ces rapports seront préparés par des experts de la région et comprendront toutes les informations disponibles sur l'état de chaque élément constitutif de l'écosystème et les pressions qui s'exercent dans la zone. Les rapports seront débattus au printemps 2009 à une autre réunion d'experts (susceptible de travailler en sous-groupes) qui proposera des objectifs écologiques et opérationnels avec des indicateurs et des valeurs cibles. Le groupe pourrait avancer différentes propositions pour chaque domaine de gestion. Ce dont conviendra la réunion d'experts, quelle qu'en soit la teneur, sera transmis à la réunion des Points focaux de 2009 pour adoption. Il est à prévoir que le groupe n'achèvera pas ses travaux en une seule réunion et qu'il lui faudra siéger à nouveau avant la fin de 2009 pour poursuivre ses travaux. Cependant, il est également fort probable que des lacunes dans les informations concernant certains domaines ne permettront pas de formuler des propositions. Dans ce cas, celles-ci se limiteront à l'organisation de projets visant à collecter le plus rapidement possible les informations faisant défaut, même à titre d'instantanés. Par conséquent, la réunion de l'automne 2009 ne s'occupera pas de ces domaines. Une autre disposition que l'on doit prévoir pour l'exercice biennal 2010-2011 est le renforcement des capacités pour la détermination de indicateurs écologiques agréés.

Application de l'approche écosystémique

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Décisions des Parties contractantes	Organisation de trois réunions d'experts désignés par les gouvernements	Définition des domaines de gestion et des projets pilotes. Fixation des objectifs écologiques et opérationnels avec des indicateurs et des valeurs cibles	Secrétariat	Objectifs, indicateurs et valeurs cibles	OSPAR, HELCOM, UE	40			65		
	Coordination et préparation des rapports d'évaluation pour chaque domaine de gestion	Rapports sur chaque domaine de gestion	Secrétariat avec le concours d'experts	Rapports établis		40					

I.3 Coopération et partenariat avec les organisations des Nations Unies, l'UE, les initiatives régionales et la société civile

Objectif général:

Large et solide coopération et synergie avec les organisations internationales et régionales compétentes ainsi qu'avec la société civile pour une application efficace du programme de travail

Objectifs spécifiques:

- 1. Maintenir et améliorer la coopération avec les organisations qualifiées des Nations Unies et les secrétariats de conventions (Biodiversité, Bâle, Ramsar, Stockholm, etc.) dans les domaines d'intérêt commun**
- 2. Consolider la coopération avec la CE et l'AEE en vue d'appliquer le programme de travail conjoint et en particulier les activités menées dans le cadre de l'Initiative "Horizon 2020" d'EuroMed**
- 3. Assurer la participation des ONG aux activités du PAM et renforcer leur contribution à la réalisation des objectifs du PAM en mettant plus particulièrement l'accent sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que de la SMDD**
- 4. Continuer de coopérer avec le FEM, la BM, la BEI, le FFEM et d'autres institutions de financement et le secteur privé en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles**
- 5. Promouvoir la coopération régionale et sous-régionale**

Au fil des années, le PAM a instauré des relations de travail étroites avec les organisations des Nations Unies, les institutions de l'UE, d'autres initiatives régionales importantes et des conventions mondiales et régionales actives dans les domaines de l'environnement, de la protection du milieu marin et côtier et du développement durable.

Du fait de cette coopération, la visibilité du PAM, de la Convention de Barcelone et des Protocoles s'est accrue dans d'autres enceintes environnementales, avec un développement renforcé des activités de coopération entre le Secrétariat, les CAR et les autres organisations internationales.

Les relations entre le PAM et la Commission européenne ont toujours été excellentes. Elles se sont encore améliorées, notamment depuis la signature du programme de travail conjoint qui offre un cadre à la coordination sur les questions politiques d'intérêt commun et au resserrement de la coopération au niveau institutionnel. Depuis que l'accord a été signé, deux réunions bilatérales se sont tenues chaque année et ont permis d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail conjoint. Au cours du prochain exercice biennal, les deux parties continueront d'améliorer leur coordination et leur coopération.

Il en va de même pour la coopération entre le PAM et l'Agence européenne pour l'environnement après la signature également d'un programme de travail conjoint. Déjà, l'INFO/RAC a instauré une relation de travail avec l'AEE pour le développement du système *InfoPAM* et la mise en place d'un mécanisme de suivi relatif à l'Initiative "Horizon 2020" d'EuroMed. Au cours du prochain exercice biennal, des activités conjointes seront menées

pour la diffusion des informations et des connaissances sur l'état de l'environnement, en privilégiant la Méditerranée.

Les contacts vont aussi continuer à s'intensifier avec les autres conventions régionales, programmes de mers régionales et secrétariats d'accords environnementaux multilatéraux. Lors du prochain exercice biennal, le PAM continuera d'échanger des expériences avec OSPAR et HELCOM, en particulier pour ce qui concerne l'application de l'approche écosystémique. L'une et l'autre Conventions ont déjà participé à des réunions organisées par le PAM sur cette question et ont livré des aperçus précieux sur les enseignements qu'elles ont tirés de l'application de l'approche. Les trois Conventions ont l'intention de continuer à travailler ensemble, d'autant que la directive sur la Stratégie marine de l'UE, qui devrait être adoptée dans le courant 2008, reposera également sur l'application de l'approche écosystémique.

Des domaines concrets de collaboration ont été recensés avec le Secrétariat de la Convention de Bâle dans la lutte contre la pollution due aux déchets dangereux dans le cadre des Conventions de Bâle et de Barcelone. Une analyse juridique comparative des deux Conventions et, en particulier, du Protocole d'Izmir, a déjà été réalisée afin de déterminer des synergies dans les instruments juridiques pour s'attaquer à la question des mouvements transfrontières de déchets dangereux. Les Secrétariats des deux Conventions sont convenus d'établir une feuille de route pour leur coopération dans l'avenir, y compris l'identification d'activités de projet destinées à compléter celles qui sont déjà menées par le MED POL avec les Centres régionaux du Caire et de Bratislava de la Convention de Bâle. Chacun des deux Secrétariats compte s'adresser à la réunion des Parties contractantes de l'autre Convention pour informer celle-ci des résultats de leur coopération.

Les relations avec d'autres conventions de mers régionales continueront à se renforcer en étroite coopération avec le Programme des mers régionales du PNUE et le Programme d'action mondial (GPA) basé à La Haye. Le PNUE a fourni au PAM un appui financier sur une base régulière pour l'exécution de projets spécifiques. Récemment, cet appui a été axé sur le problème des détritiques marins. Des projets pilotes ont été réalisés dans ce domaine d'activité, en coopération avec diverses ONG. Il est prévu que le PNUE poursuivra aussi son appui au cours du prochain exercice biennal.

Le GPA aide aussi les pays méditerranéens à renforcer leurs capacités dans le domaine de la pollution due à des activités terrestres. Des possibilités de formation, entièrement financées par des bailleurs de fonds par l'entremise du GPA, sont offertes aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Au cours du prochain exercice biennal, le Secrétariat continuera d'explorer ces possibilités et d'inciter les pays à en tirer parti.

1.3.1 Partenariat stratégique FEM

La Composante régionale du Projet FEM "Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée" a été approuvée par le Conseil du FEM en juin 2007, avalisant l'allocation de fonds pour l'exécution des activités proposées.

Le Partenariat stratégique FEM, mis en œuvre par le PNUE et la Banque mondiale, et exécuté par le PAM/PNUE, répond directement aux priorités des pays riverains du bassin méditerranéen telles que celles-ci ont été recensées dans le Bilan diagnostique transfrontière, et aux interventions convenues telles qu'elles sont consignées dans les deux Programmes d'actions stratégiques, le PAS BIO et le PAS MED. Les deux PAS sont désormais prêts à être mis en œuvre.

Le principal objectif consiste à aider les pays du bassin à réaliser des réformes et des investissements dans des secteurs clés qui concernent les priorités recensées dans les deux PAS: réduction de la pollution transfrontière, déclin de la biodiversité, dégradation des habitats et protection des ressources biologiques. Le Partenariat servira de catalyseur à un effet de levier sur les réformes politiques/juridiques/institutionnelles ainsi qu'à des investissements supplémentaires en vue d'enrayer l'évolution vers la dégradation de ce grand écosystème, de ses bassins hydrographiques, de ses habitats et de ses aquifères côtiers. Il développera aussi une approche régionale stratégique des investissements pour un plus grand profit des pays de la région. Un cadre spécifique sera conçu pour répliquer et transférer les expériences d'investissement dans l'ensemble de la région.

Les activités du projet seront menées dans les pays éligibles au FEM ci-après: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Monténégro, Syrie, Tunisie, Turquie. L'Autorité palestinienne y participera également.

Le Partenariat stratégique comporte deux volets distincts, à savoir:

Composante régionale: application des mesures convenues pour la protection des ressources environnementales de la mer Méditerranée et de ses zones côtières (subvention FEM de 12,9 millions de dollars US, à exécuter par le PAM/PNUE et les partenaires).

Fonds d'investissement du Partenariat pour le grand écosystème marin de la Méditerranée (subvention FEM de 85 millions de dollars US, exécutée par la Banque mondiale).

Le budget total, y compris le cofinancement, devrait dépasser les 250 millions de dollars US.

En raison des problèmes qui se posent actuellement avec le nouveau Cadre d'allocations de ressources (RAF) du FEM pour la biodiversité et le changement climatique, il n'y a pas à ce stade de fonds mis à disposition par le FEM pour l'élément 3 (biodiversité). Pour l'heure, et en attendant que les problèmes existant avec le RAF soient résolus, il a été décidé que cet élément du projet ne serait exécuté qu'uniquement sur des sources de cofinancement. Dans ce contexte, le *Fonds Français pour l'Environnement Mondial* (FFEM) a accepté d'appuyer cette composante avec 2 millions d'euros, l'Agence espagnole pour la coopération et l'Andalusia Junta y contribuant de leur côté à hauteur de 1, 75 millions d'euros et de 750 000 dollars US, respectivement.

La contribution de cofinancement du PAM pour l'ensemble du projet se monte à 5 371 200 dollars US, dont 3 376 000 en espèces et 1 995 200 en nature. Pour l'exercice biennal 2008-2009, la contribution de cofinancement du PAM sera de 838 200 dollars US. Ce cofinancement sera couvert par le budget en espèces pour le prochain exercice. Le MED POL et le CAR/PAP utiliseront leur allocation budgétaire pour le cofinancement de leur élément du projet puisque les activités répondent à leurs objectifs pour l'exercice biennal. La contribution du FEM en espèces pour l'ensemble du projet se monte à elle seule à 8 211 000 dollars US.

En ce qui concerne l'élément biodiversité, le projet a attiré un autre montant de 5 800 000 en espèces de l'Espagne et de la France. Il est également prévu que le CEE apporte une contribution substantielle à cet élément.

Le tableau ci-dessous indique les sources de cofinancement PAM/PNUE, la contribution du FEM et les autres sources de cofinancement.

Sources de cofinancement PAM/PNUE, contribution du FEM et autres sources de cofinancement

Désignation du cofinancier (source)/Sous-élément	Montant total en dollars US 2008 - 2012	Montant en dollars US exercice biennal 2008-2009	Montant du FEM en dollars US 2008-2012	Autres sources de cofinancement en dollars US 2008-2012
CAR/PAP – Sous-élément, 1.2 Gestion intégrée des zones côtières	152 000 (50 000 en espèces/102 000 en nature) <i>Budget du CAR/PAP</i>	75 200 (27 200 en espèces/ 48 000 en nature)	950 000	1 012 700 [75 200 (METAP) la plus grande partie en nature + 937 500 (pays participants), en nature]
MED POL-Sous-élément 2.1 Politique; Sous-élément 2.3 POP; Sous-élément 4.1/ Activité 4.1.4 Mécanisme financier durable	2 426 000 (1 876 000 en espèces/ 550 000 en nature)	430 000 [320 000* en espèces (170 000 Politique+ 120 000 POP+ 30 000 MFD) 110 000 en nature] <i>Budget MTF</i>	3 200 000	700 000 en nature (pays participants)
CAR/PP – Sous-élément 2.3 POP	850 000 (450 000 en espèces/400 000 en nature)	250 000 (90 000 en espèces,160 000 en nature <i>CAR/PP sur son propre budget</i>	400 000	0
CAR/ASP – Élément 3 (APM existantes)	600 000 (250 000 en espèces/350 000 en nature)	240 000 (120 000 en espèces /120 000 en nature)	0	6 900 000 [5 800 000 en espèces (FFEM et Agence espagnole pour la coopération internationale et Gouvernement régional d'Andalousie) +1 100 000 en nature (pays participants)]
PAM/PNUE – Sous-élément 4.1 (Gestion du projet, coordination et suivi-évaluation)	1 000 000 (750 000 en espèces /250 000 en nature)	381 000 (100 000 en nature/ 281 000 en espèces)	2 041 000	0
INFO/RAC –Sous-éléments 4.2 et 4.3 (Information et répliation)	343 200 (en nature)	260 000 (en nature)	1 620 000 (800 000 pour le premier exercice biennal)	1 100 000 en espèces (Gouvernement régional de Sicile) [l'INFO/RAC utilisera la totalité du montant au cours du premier exercice biennal]
Total cofinancement	5 371 200	1 636 200		9 712 700
dont en espèces	3 376 000	838 200		6 900 000
dont en nature	1 995 200	798 000		2 812 700
Total FEM (en espèces)			8 211 000	
FEM pour 2008 – 2009			3 284 400	

* Les pays participants se sont aussi engagés pour l'ensemble du projet sur un montant de 11 300 000 dollars US en nature

1.3.2 Coopération avec les ONG partenaires du PAM

Au fil des années, le PAM a instauré une coopération fructueuse avec la société civile et en particulier avec les ONG. À cette fin, un partenariat a été créé sur la base des principes, des orientations stratégiques et des critères adoptés à Barcelone en 1995, à Malte en 1999 et à Monaco en 2001. Un concours a été fourni aux ONG partenaires du PAM pour qu'elles édifient et renforcent leurs capacités, participent aux manifestations et événements du PAM et exécutent des projets privilégiant l'application et la réalisation des objectifs du PAM.

Lors de sa réunion tenue à Ljubljana (Slovénie) les 6 et 7 avril 2006, le Bureau a approuvé la demande d'inscription sur la liste des partenaires du PAM formulée par trois ONG, ce qui porte à 86 le nombre total de ces partenaires. Cependant, le Bureau a recommandé au Secrétariat d'évaluer l'efficacité de cette coopération, de réexaminer la liste des partenaires et de faire des propositions à ce sujet à la Seizième réunion des Parties contractantes. Compte tenu de l'entrée en vigueur de la Convention de Barcelone modifiée, de l'adoption de la DD et des nouveaux défis auxquels est confrontée la région, il faut que les ONG assument un nouveau rôle en tant que partenaires du PAM.

Le programme de travail a pour objet:

- a) d'accroître les capacités des ONG des rives Sud et Est de la Méditerranée;
- b) d'aider les ONG à exécuter des projets qui répondent à la réalisation des objectifs du PAM;
- c) d'appuyer leur participation aux événements et réunions du PAM.

En attendant, la réunion des Parties contractantes est invitée à admettre trois ONG - *Athermal Environmental Fondation* (Grèce), *Association U Marinu-CPIE Bastia Golo* (France); *Société syrienne pour la protection de l'environnement* (Syrie) - sur la liste des partenaires du PAM, entérinant ainsi la décision de la réunion du Bureau tenue à Ljubljana les 6 et 7 avril 2006.

En 2007, deux autres ONG ont soumis une demande pour devenir partenaires du PAM. Le Secrétariat en a informé tous les Points focaux et des observations en retour n'ont été reçues que de trois Parties contractantes. Aussi le Secrétariat n'a-t-il pas soumis ces candidatures au Bureau, considérant que les Parties contractantes pourraient souhaiter ne pas examiner de nouvelles demandes d'ONG de devenir partenaires du PAM jusqu'à ce qu'une décision soit prise par la réunion des Parties de 2009 sur la base des résultats de l'exercice d'évaluation.

Coopération avec les ONG partenaires du PAM

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Onzième réunion des Parties contractantes, Monaco 2001	Appui aux ONG	Projets financés et exécutés	Secrétariat, Partenaires du PAM	Contribution accrue des ONG aux objectifs du PAM	Initiatives relatives à la coopération société civile/ CMDD, Programme CE/ONG	20	13				
Neuvième, Onzième et Douzième réunions des Parties contractantes	Participation des Partenaires du PAM aux réunions et activités du PAM	Participation des ONG partenaires du PAM aux réunions et événements du PAM et présentation de leur position	ONG/partenaires du PAM avec l'appui du Secrétariat	Notes d'information conjointes ou individuelles ou propositions prises en compte selon le cas	ONG/partenaires du PAM; Parties contractantes		11			16	
Douzième réunion des Parties contractantes, Bureau 64, Slovénie, 2006	Amélioration de l'efficacité de la coopération PAM/ONG	Évaluation de l'état et des modalités de la coopération PAM/ONG	Secrétariat, avec le concours d'experts et des ONG partenaires du PAM	Liste des partenaires du PAM actualisée, critères d'un partenariat renforcé mis au point	Initiatives relatives à la coopération société civile/ CMDD		9			20	
Décision de la réunion des Parties contractantes	Promotion de la coopération régionale	Activités conjointes planifiées et exécutées	Secrétariat et autres initiatives ou instances régionales	Visibilité du PAM accrue, synergie et coopération assurées	ICPDR, directive-cadre sur l'eau, Initiative méditerranéenne sur l'eau, Initiative adriatique, etc	10			10		

I.4 Stratégie méditerranéenne de développement durable

Introduction

Depuis 2003, les travaux de la CMDD étaient essentiellement centrés sur l'élaboration de la SMDD. Après l'adoption de cette dernière par les Parties contractantes à Portoroz en 2005, l'enjeu réside désormais dans sa mise en œuvre à travers des actions concrètes aux niveaux national et régional, et cela avec l'appui de toutes les composantes du PAM.

Sur la base du programme de travail thématique pluriannuel de la CMDD (2005-2011) approuvé par les Parties contractantes à Portoroz en 2005, le Secrétariat propose un programme de travail lié aux décisions des Parties et au Plan de mise en œuvre de la SMDD. Il vise à mettre en œuvre la SMDD sur la base du programme de travail de la CMDD approuvé pour le prochain exercice biennal, avec les objectifs, les résultats escomptés, les dispositions en matière de suivi et les ressources financières requises.

En plus du programme de travail de la CMDD qui accorde toute l'importance voulue aux objectifs et actions des sept domaines prioritaires interdépendants de la SMDD, lors de l'élaboration du plan de mise en œuvre il a aussi été tenu compte du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, des Objectifs du Millénaire pour le développement et du programme de travail de la CDD/ONU.

Les objectifs et activités du programme de travail ont été formulés et révisés en tenant compte des programmes de travail établis par les composantes du PAM, et en particulier de celui du CAR/Plan Bleu, lequel est spécifiquement axé sur le développement durable et la mise en œuvre de la SMDD. De même, les activités d'information et de communication prennent en compte le programme de travail pertinent.

Selon le mandat approuvé par les Parties contractantes à Tunis en 1997, la CMDD était censée tenir une réunion une fois par an jusqu'en 2000 et ensuite une réunion tous les deux ans. Or elle a continué de se réunir une fois par an. Étant donné que le Comité de rédaction, créé par la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM à Catane en novembre 2006, devrait recommander dans le Document sur la gouvernance que la CMDD tienne une réunion tous les deux ans, et que, dans ces conditions, elle ne se réunira pas en 2008, le programme de travail a été établi pour couvrir la période 2008-2009. La mise en œuvre du programme de travail sera suivie par le Comité directeur de la CMDD, lequel continuera de se réunir une fois par an.

Objectif général:

L'objectif général à long terme du plan pluriannuel de mise en œuvre est de poursuivre la réalisation du développement durable telle que définie dans la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, en ayant recours à:

- l'intégration des dimensions sociale, économique et environnementale de la prise de décision politique en matière de développement durable aux niveaux régional et national;
- l'adoption d'une approche intégrée, transsectorielle et largement participative du développement durable;
- l'octroi d'une assistance technique, de conseils d'experts et d'un renforcement des capacités pour appuyer les pays en développement dans leurs efforts en faveur d'un développement durable;

- la coopération, l'échange d'informations et l'organisation d'activités conjointes et de partenariats avec les organisations des Nations Unies, la Commission européenne et d'autres instances internationales et régionales, gouvernements et groupes de la société civile en appui au développement durable;
- le suivi, l'évaluation de la réalisation du développement durable aux niveaux national et régional, et l'établissement de rapports à ce sujet;
- l'association effective de la société civile, des grands groupes et d'autres acteurs concernés au processus de mise en œuvre;
- l'utilisation d'outils d'information et de communication, des activités éducatives et la participation du public pour accroître la visibilité de la SMDD et permettre que soit largement perçue la nécessité d'engager sa pleine mise en œuvre.

Élaboration de stratégies nationales de développement durable

Objectif spécifique:

Élaborer ou actualiser des stratégies nationales de développement durable dans les pays méditerranéens avec une large participation de la société civile et d'autres parties prenantes tout en tenant dûment compte de la vision, des orientations et des objectifs de la SMDD

À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, les gouvernements se sont engagés, aux termes d'Action 21, à instaurer et appliquer des stratégies nationales de développement durable. En 2001, les pays méditerranéens ont pris l'engagement d'élaborer leurs SNDD respectives. La SMDD est une stratégie-cadre sur la base de laquelle les pays peuvent formuler leurs stratégies nationales en prenant en compte leurs objectifs spécifiques propres et les aspirations de la société civile et du secteur privé, tout en tenant dûment compte des objectifs de la SMDD et des autres engagements régionaux et internationaux.

L'activité vise à inciter et aider les pays à formuler et appliquer leur SNDD en suivant la procédure et le processus préparatoire cadre déjà établi. Des mémorandums d'accord sont déjà préparés avec un certain nombre de pays et le processus est en cours, avec un concours financier assuré par le programme AZAHAR de l'Espagne. Les avancées réalisées par les pays du PAM dans la formulation et l'application seront les principaux indicateurs permettant d'évaluer les évolutions dans ce domaine.

Une session de travail sur les enjeux et opportunités de la formulation de SNDD sera organisée en 2008, permettant aux pays qui ont déjà progressé dans ce domaine d'échanger des vues avec d'autres pays désireux de s'engager dans cette voie, d'affiner la procédure et les dispositions à prendre.

Lors de l'atelier régional sur la formulation et l'application, qui se tiendra à la fin 2008/début 2009 dans le prolongement de la session de travail, afin de suivre le processus des SNDD, des participants provenant de l'ensemble de la région ainsi que des acteurs représentant tous les groupes d'intérêts de la CMDDD évalueront les progrès accomplis dans la formulation des SNDD et les dispositions prises en vue de leur application. Il est prévu que des présentations sur les synergies qui se sont manifestées au niveau national ou régional pour l'application des SNDD favoriseront de nouvelles collaborations à cette fin

Élaboration des stratégies nationales de développement durable

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
- Décisions des Parties contractantes (2005) I.A.3 -Déclaration de Portoroz	Aider les quatre pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Liban, Tunisie) à élaborer leur SNDD avec le concours financier du programme Azahar de l'Espagne	Élaboration de leur SNDD par les quatre pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Liban, Tunisie)	Secrétariat et toutes les composantes du PAM	Les SNDD sont élaborées avec succès dans les quatre pays d'ici à la fin 2008 Parties prenantes et société civile activement associées à l'élaboration des SNDD	SMAP, PNUD, GTZ, programme AZAHAR	20	30		20	30	
Décisions des Parties contractantes (2005) I.A.3	Organiser la Session de travail sur les enjeux et les opportunités de la formulation de SNDD	La deuxième session de travail sur les enjeux et opportunités de la formulation des SNDD est organisée avec succès en 2008, aboutissant à des conclusions sur les meilleures procédures et les problèmes à éviter ainsi que sur les synergies en vue de l'application	Secrétariat	2 ^{ème} groupe de travail organisé en 2008 – conclusions et recommandations sur les enjeux de l'élaboration et de l'application des SNDD	Programme AZAHAR	20					
- Décisions des Parties contractantes (2005) I.A.3	Atelier régional sur l'élaboration et l'application des SNDD et suivi de la mise en oeuvre de la SMDD (fin 2008-début 2009)		Secrétariat	Atelier régional organisé en 2008/2009 – conclusions sur l'élaboration et l'application des SNDD et progrès d'ensemble accompli dans la mise en oeuvre de la SMDD	Programme AZAHAR	10				20	40
Total						50	30		20	50	40

Visibilité et sensibilisation accrues

Objectif spécifique:

Sensibiliser à la CMDD et faire mieux comprendre la nécessité de mettre en œuvre la SMDD aux niveaux régional et national par le recours aux outils d'information et de communication et aux médias

La formulation de la SMDD a été un grand défi mais sa mise en œuvre est encore plus complexe. À cet égard, l'engagement effectif de toutes les parties prenantes est d'une importance extrême. La mise en œuvre de la SMDD aux niveaux régional et national implique une bonne communication avec les décideurs, la société civile, les acteurs du secteur privé et les autorités locales, et la sensibilisation de toutes ces parties prenantes, afin de permettre une large appropriation et participation à la mise en œuvre. Il s'agit là beaucoup plus que d'une initiative de relations publiques dans le cadre de campagnes d'informations ciblées et d'une mobilisation des médias.

Une activité spécifique d'information et de communication est prévue en ce qui concerne la SMDD. Elle sera axée sur la création et la diffusion d'une image très homogène et visera à faire comprendre ce que représente la SMDD, et quels sont les avantages partagés pour tous ceux qui y sont impliqués.

Des activités d'information-communication spécialement conçues à l'intention de certains groupes cibles viseront à mobiliser les parties prenantes de différents secteurs en exprimant le processus de mise en œuvre et les avantages tirés de la SMDD dans les termes et valeurs familiers à chaque groupe.

Synergies avec d'autres initiatives en matière de développement durable

Objectif:

Mettre en œuvre la SMDD en synergie et coopération avec les travaux des autres institutions internationales et régionales grâce à des relations accrues avec d'autres cadres de développement durable

Le renforcement de la coopération avec les institutions internationales et régionales tant au sein qu'en dehors des Nations Unies, notamment la CDD/ONU, l'UE, le Réseau européen pour le développement durable (ESDN/UE), est déterminant pour la mise en œuvre de la SMDD. De même, le resserrement des relations avec d'autres cadres consacrés au développement durable aux niveaux international et régional devrait être encouragé. Cette collaboration devrait être poursuivie dans tous les contextes pertinents, notamment les arrangements de partenariat sur des questions spécifiques.

Une attention toute particulière sera portée aux diverses initiatives sous-régionales ou thématiques dans la zone de la Méditerranée, avec lesquelles la collaboration devrait être maintenue en sorte qu'elles intègrent leur activité à la mise en œuvre de la SMDD et, partant, créent des synergies et permettent une utilisation plus efficace des ressources humaines et financières.

Visibilité et sensibilisation accrues

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Indicateurs connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
-Déclaration de Portoroz – Décisions des Parties contractantes (2005) I.A.3, I.A.6, II.E	Activités d'information/ communication (*) ciblées destinées à différents groupes d'intérêts	Activités ciblées d'information-communication exécutées à l'intention d'au moins deux groupes cibles spécifiques au cours de l'exercice biennal	Unité de coordination, CMDD/Information	Sensibilisation accrue à la CMDD et à la SMDD et visibilité rehaussée de celles-ci Participation des groupes cibles et des parties prenantes et interaction avec ceux-ci	Stratégie d'information-communication Réseau ESDN de l'UE	15			20		
Total						15			20		

(*) Activités à ne financer que par la redistribution du coût de la réunion CMDD de 2008, si les Parties contractantes décident d'opter pour une tenue de la réunion tous les deux ans. Ces activités seront menées dans le cadre des activités de communication et d'information du public du PAM

Synergies avec les autres initiatives liées au développement durable (*)

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>EC</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>EC</i>	<i>Ext.</i>
- Objectifs du Millénaire pour le développement - Plan de mise en œuvre de Johannesburg - Décisions des Parties contractantes - Déclaration de Portoroz - Horizon 2020	Évaluation des initiatives sous- régionales et des possibilités de synergie	Convergence avec les initiatives sous-régionales dans le cadre d'activités de coopération bilatérale	Secrétariat	Enquête rapide sur les initiatives sous-régionales et thématiques d'ici à la fin 2008. Instauration de contacts avec celles qui sont pertinentes/ prioritaires en sorte qu'elles intègrent leurs travaux avec la SMDD	CEDARE CIHEAM REC LAS	5					
Total						5					

(*) Activité à ne financer que par la redistribution du coût de la réunion CMDD de 2008, si les Parties contractantes décident d'opter pour une tenue de la réunion tous les deux ans.

Réunions de la CMDD et de son Comité directeur

Objectif spécifique: suivre la mise en œuvre de la SMDD et du programme de travail de la CMDD

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
-Décisions des Parties contractantes 2005	Réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)- une par an*	Réunions de la CMDD organisées avec succès, aboutissant à des conclusions et recommandations aux Parties contractantes	Secrétariat	Au moins 2 réunions de coordination par an entre le Réseau ESDN et les mécanismes de mise en œuvre de la SMDD		40*		60**	45		50**
-Décisions des Parties contractantes 20-05	Réunions du Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable (une par an)	Réunions du Comité directeur de la CMDD organisées avec succès, aboutissant à des conclusions et à la préparation de la réunion de la CMDD	Secrétariat	Application d'initiatives 2020 complémentaires dans le cadre du processus de mise en œuvre de la SMDD		20		10	20		10
Total						60		70	65		60

* Si le Parties contractantes décident de ne plus tenir la réunion de la CMDD qu'une fois tous les deux ans, les fonds ne seront requis que pour 2009, et le solde sera alors alloué à d'autres activités de la CMDD.

** Un appui financier est escompté du pays hôte (au moins les deux tiers du coût de la réunion de la CMDD pris en charge par l'UE et un tiers par d'autres pays).

I.5 Communication et information du public

Objectif général:

Le grand public et les partenaires sont conscients et mieux informés des activités et réalisations du PAM dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour la promotion du développement durable en Méditerranée

Objectifs spécifiques:

- 1. accroître la sensibilisation à l'environnement parmi le grand public;**
- 2. rehausser la visibilité du PAM, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles en vue de favoriser leur application;**
- 3. lancer et mener des campagnes coordonnées d'information et d'éducation ainsi que des activités spéciales pour souligner l'importance d'une participation du public à la préservation et à la gestion de l'environnement;**
- 4. poursuivre et développer la publication et la diffusion de brochures, dépliants, affiches, rapports, bulletins et autres supports d'information et intensifier le recours aux médias sous toutes ses formes;**
- 5. améliorer et renforcer l'échange d'informations et d'expériences sur les problèmes d'environnement de la région et développer la coopération et le travail en réseau dans ce domaine**

Toutes les activités proposées par l'Unité de coordination pour l'exercice biennal 2008–2009 ont été définies en tenant compte des objectifs énumérés dans le document de PAM Phase II (section 2.4) concernant la sensibilisation et la participation du public. Elles concordent aussi avec la stratégie du PAM en matière d'information adoptée par la réunion des Parties contractantes tenue à Malte en 1999, et avec les décisions des réunions des Parties contractantes de Catane et de Portoroz.

Il est absolument essentiel que les objectifs et réalisations du PAM soient transposés et adaptés en outils de communication à même d'atteindre les communautés internationale, régionale, nationales et locales.

Il s'agit de convertir les instruments juridiques et les questions de politique environnementale en informations intelligibles et accessibles à un large public dans la région. Il conviendrait de recourir aux outils de communication les plus appropriés pour atteindre des groupes cibles spécifiques et les informer de l'état de l'environnement méditerranéen.

La circulation des résultats de la recherche scientifique est également importante. Les activités devront aussi être centrées sur le développement de programmes d'éducation et d'information visant à favoriser la prise de conscience, ainsi que sur des initiatives à l'intention de groupes cibles particuliers. Il conviendra aussi de bien veiller à diffuser par diverses voies, y compris les médias, les données disponibles sur l'état des populations et des habitats et sur les menaces auxquels ils sont exposés

Il est capital que les activités politiques et les activités de communication se complètent mutuellement et qu'elles s'articulent ainsi autour d'une même vision et des mêmes objectifs. Des outils de communication devraient notamment être mis au point pour appuyer les objectifs politiques de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

Le site web est un outil des plus précieux pour que l'Unité de coordination garde une voie de communication ouverte avec les Parties contractantes, le public et les composantes du PAM, avec des mises à jour continues et des renseignements sur les développements les plus récents dans les domaines juridique, scientifique et politique.

Aussi le site web doit-il être fonctionnel, efficace, régulièrement actualisé et convivial, pour fournir des informations pertinentes aux décideurs politiques et au grand public, y compris les médias.

Les communiqués de presse sont aussi un moyen de communication essentiel et, en tant que tel, doivent toujours être envisagés dans le cadre de la stratégie politique du PAM et de la Convention de Barcelone. Ils doivent étayer le flux d'informations et fournir des données valables aux Parties, aux composantes du PAM et aux médias.

Communication et information du public

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTS	CE	Ext.
PAM Phase II	En coopération avec les CAR, rédiger, mettre au point et réaliser des brochures thématiques sur des questions clés de la région (ressources en eau; changement climatique; énergie, biodiversité; pollution) en quatre langues	5 brochures en quatre langues distribuées aux composantes du PAM et rendues accessibles à l'occasion de manifestations/ événements publics	Secrétariat; CAR; CMDD; gouvernements nationaux; ONG	Brochures mises à disposition et régulièrement utilisées lors de manifestations/ événements publics dans l'ensemble de la région	- Plan Bleu - CAR/ASP - AEE - ONG	10					
SMDD	Dans le cadre de la SMDD, élaborer une série de dépliants illustrés pour une éducation de base à l'intention de publics ciblés	Dépliants éducatifs réalisés et distribués par divers réseaux		Dépliants éducatifs réalisés et distribués par divers réseaux	- SMDD - PNUE - UNICEF - ONG	20		20			20
PAM Phase II	Préparer et réaliser une exposition mobile sur le PAM à mettre à disposition des CAR et du Secrétariat pour des conférences et autres manifestations/événements	Exposition réalisée et mise à disposition sous sa forme complète avec un ensemble d'affiches et de supports d'information	Secrétariat; CAR	Exposition utilisée par les CAR et composantes du PAM concernés à l'occasion de manifestations/ événements publics	- Unité d'information du PNUE	20		0			
PAM Phase II	Préparer et réaliser un dossier scolaire sur les activités du PAM et la Méditerranée	Un dossier scolaire est réalisé et distribué par le biais des ministères de l'éducation dans les pays du PAM	Secrétariat; CAR; ministères de l'environnement et de l'éducation; parrainages privés	Le dossier scolaire sur le PAM est disponible d'ici à l'été 2009	- Convention du Danube - ONG	40		20			30
PAM Phase II	Mise en place d'une base de données photos en ligne sur les questions environnementales en Méditerranée pour le PAM	Base de données mise en place et en ligne	Secrétariat; INFO/RAC; autres CAR	Les composantes du PAM utilisent la base de données photos en ligne	- PNUE - AEE	5			2		

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTS	CE	Ext.
PAM Phase II; réunion des Parties	Réaliser et publier le magazine <i>MedOndes</i> et le bulletin d'information électronique mensuel	3 numéros du magazine du PAM <i>MedOndes</i> par an sont rédigés, publiés et diffusés Publication d'un bulletin d'information électronique mensuel avec des mises à jour sur les composantes du PAM, le PNUE et les questions environnementales	Secrétariat; contributions de tous les CAR; ONG	Le magazine <i>MedOndes</i> est publié régulièrement et diffusé en trois langues, sous forme électronique et imprimée Le bulletin d'information électronique est réalisé et diffusé mensuellement	- CAR - UNEP news - Bulletins d'information des CAR	40			40		
Réunion des Parties	Publications de la Série des rapports techniques du PAM (MTS)	Numéros de la Série des Rapports techniques du PAM sur la gestion de l'eau et l'énergie	CAR; Secrétariat, pour la réalisation	Les numéros de la Série des rapports techniques sont réalisés sur CD-ROM et distribués	- Activités des CAR	7			7		
Réunion des Parties	Réaménagement de la bibliothèque du PAM	La bibliothèque est réaménagée et les documents de référence sont accessibles en ligne	Secrétariat	Utilisation plus fréquente de la bibliothèque et des documents de référence	- CAR - Réseau international des bibliothèques	8			2		
Quatorzième réunion des Parties contractantes	Revalorisation régulière du site web du PAM en anglais, arabe, espagnol et français	Le site web est opérationnel et régulièrement mis à jour	Secrétariat; CAR	Accroissement du nombre de visites du site	- InfoPAM - Horizon 2020 - SMDD - FEM - CAR - ONG - Réunions des Parties	5			5		

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTS</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
PAM Phase II	Promotion des activités du PAM via les médias	Couverture étendue des activités du PAM par les médias	Secrétariat; INFO/RAC; CAR; PFN	Fréquence de la mention des activités du PAM et de ses composantes dans les médias et publications	- Activités des CAR - SMDD - MED POL	5			10		
TOTAL						160		40	66		50

I.6 Questions financières et questions concernant le personnel

Poste de Coordonnateur adjoint

À la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes (Portoroz, Slovénie, 2005), il a été convenu que le poste de Coordonnateur adjoint serait gelé pour l'exercice biennal 2006-2007 et que la question serait réexaminée à la prochaine réunion des Parties contractantes sur la base des recommandations de la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM.

Dans le Document sur la gouvernance qui a été rédigé en application de la décision de la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM à Catane de novembre 2006, il est proposé que le poste de Coordonnateur adjoint aux responsabilités horizontales soit rétabli, avec davantage d'attributions en matière opérationnelle et de coordination.

Dans la perspective de l'approbation du Document sur la gouvernance par la Quinzième réunion des Parties contractantes, le poste de Coordonnateur adjoint a été inclus dans la liste du personnel d'encadrement de l'Unité de coordination, avec les allocations budgétaires requises.

Poste d'Administrateur de programme chargé du développement durable

La Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes à Portoroz (Slovénie, 2005) a décidé que le poste temporaire d'Administrateur de programme chargé du développement durable, qui devait arriver à expiration en février 2006, serait prorogé jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes en 2007 pour être pourvu selon les procédures habituelles des Nations Unies et ouvert à tous les candidats éligibles. Entre autres attributions, l'Administrateur de programme chargé du développement durable avait à assurer le secrétariat de la CMDD et à s'occuper des questions de la mise en œuvre de la SMDD et des stratégies nationales de développement durable. Jusqu'au 30 septembre 2004, ces fonctions incombaient au Coordonnateur adjoint.

L'actuel Administrateur de programme chargé du développement durable a été nommé avec effet à compter du 1^{er} mai 2007. Par suite de contre-temps survenus dans le processus de recrutement, l'avis de vacance de poste avait dû être publié à deux reprises car le contrat de la première personne nommée le 1^{er} mars 2005 prenait fin le 30 décembre 2005. Entre les deux périodes de recrutement, où le poste était vacant, c'est le Coordonnateur qui assumait la responsabilité de la CMDD, aidé par un consultant de janvier à décembre 2006.

Il n'a pas été pris de dispositions ni prévu d'allocations budgétaires concernant le poste d'Administrateur de programme chargé du développement durable à l'Unité de coordination en attendant la décision de la Quinzième réunion des Parties contractantes quant à l'avenir de la CMDD.

Il convient de noter que la section du Document sur la gouvernance concernant la CMDD préconise une clarification du rôle de la CMDD au regard du PAM en général et de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, mais qu'il n'y est pas fait mention de la personne qui devrait être directement chargée de la CMDD et de la mise en œuvre de la SMDD. De même, le rôle de Coordonnateur adjoint, tel que défini dans le Document sur la gouvernance, ne comporte pas d'attributions relatives à la CMDD et à la mise en œuvre de la SMDD.

À cet égard, la réunion des Points focaux du PAM souhaitera peut-être envisager l'une des options suivantes:

1. La responsabilité de la CMDD et de la mise en œuvre de la SMDD est à nouveau confiée au Coordonnateur adjoint, comme c'était le cas auparavant; ou bien
2. le poste d'Administrateur de programme chargé du développement durable est créé sur une base permanente, ce qui implique un coût budgétaire supplémentaire à la rubrique "personnel" du budget ; ou bien
3. le secrétariat de la CMDD demeure à l'Unité de coordination mais la responsabilité des tâches relatives à la CMDD et à la mise en œuvre de la SMDD est confiée au Plan Bleu.

Abandon du recouvrement des arriérés de contribution ordinaire de l'ex-Yougoslavie

Le contrôleur des Nations Unies a rappelé que les engagements de contribution aux Fonds d'affectation spéciale qui correspondent à la part d'une ou plusieurs parties au budget d'une Convention ou d'un Protocole qui a été approuvé par des États Parties, sont annulés avec l'approbation de la Conférence des Parties concernées si le montant en question est dû depuis longtemps.

Il incombe donc aux Parties aux Conventions d'analyser les arriérés de contribution en fonction du temps écoulé depuis l'engagement et de prendre les dispositions voulues pour annuler ceux qui remontent à longtemps, conformément à leurs procédures en usage et aux normes des systèmes comptables des Nations Unies.

Dans le cas de la Convention de Barcelone, un montant de 469 975 dollars US de contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale concernant les années 1989 à 1993 reste dû par l'ex-Yougoslavie.

Le Secrétariat ne voyant aucune possibilité de recouvrer ce montant, il est recommandé aux Parties contractantes de renoncer au recouvrement de cette créance.

II. COMPOSANTES

II.1 MED POL

Sous-programme 1: Application des Protocoles "TELLURIQUE", "IMMERSIONS" et "DÉCHETS DANGEREUX"

Objectif général:

Faciliter l'application du Protocole "tellurique" et du PAS, des Lignes directrices sur l'immersion en vertu de l'article 6, paragraphe 2, du Protocole "immersions", et du Protocole "déchets dangereux", ainsi que leur entrée en vigueur

Objectifs spécifiques:

- 1- faciliter le financement des plans d'action nationaux (PAN)
- 2- mettre au point une méthodologie de quantification des apports provenant de sources diffuses
- 3- élaborer une proposition de mécanisme pour une approche différenciée lors de la révision des PAN
- 4- lancer, dans le cadre du Partenariat stratégique FEM, des projets de démonstration relatifs aux tanneries, aux huiles lubrifiantes, aux piles/accumulateurs et aux engrais
- 5- fournir une assistance technique aux pays en vue de faciliter l'application du Protocole "immersions" et de ses lignes directrices
- 6- mener à bonne fin le projet sur la gestion des huiles lubrifiantes en Bosnie-Herzégovine
- 7- contribuer au développement d'un plan d'action pour combattre le trafic illicite de déchets dangereux dans les pays arabes
- 8- exécuter des projets de démonstration pour la gestion et l'élimination des PCB.

Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les Parties contractantes ont élaboré et approuvé des plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre. Les PAN se réfèrent aux actions prioritaires que doivent entreprendre les autorités nationales pour réduire les apports de polluants provenant de sources ponctuelles afin d'honorer les engagements qu'elles ont pris aux termes du PAS et du Protocole "tellurique". Dans ce cadre, le MED POL travaillera étroitement avec les institutions financières nationales, régionales (UE et BEI) et internationales (FEM et BM) pour assurer le financement des actions prioritaires des PAN. Une attention spéciale sera portée à l'Initiative "Horizon 2020" de la CE et au Partenariat stratégique GEF.

De plus, avec le concours d'experts régionaux, le Secrétariat fera le point des connaissances sur la quantification des apports dans le milieu marin provenant de sources diffuses en vue de déterminer un processus fiable qui pourrait servir à évaluer l'ampleur des apports de polluants provenant de telles sources et permettre la formulation d'une politique régionale appropriée pour s'attaquer à la question.

Suite à la demande des Parties contractantes d'explorer les modalités d'exécution d'une approche différenciée à appliquer pour la révision des PAN et aux résultats des deux réunions de consultation régionales tenues avec des représentants des pays, parties prenantes et ONG au cours de l'exercice biennal, le MED POL s'emploiera à appliquer la feuille de route convenue pour la mise en place d'un mécanisme complet de différenciation fondé sur des valeurs limites d'émission (VLE) pour les secteurs industriels concernés. À

cette fin, le Secrétariat continuera à coopérer étroitement avec des experts régionaux et les représentants des pays afin de parvenir à un accord sur le mécanisme à soumettre aux Parties contractantes pour une éventuelle adoption en 2009.

L'exécution des activités liées au MED POL dans le cadre du Partenariat stratégique FEM-PAM-BM serait un banc d'essai de la mise en œuvre du PAS. Suite à l'approbation prévue du Partenariat par le Conseil du FEM, le MED POL lancera, au cours de l'exercice biennal 2008-2009, cinq projets pilotes en Turquie, en Algérie, au Liban et en Syrie dans quatre secteurs industriels, respectivement - tanneries, huiles lubrifiantes, piles/accumulateurs et engrais – qui seront répliqués au titre de la stratégie globale de réplication du FEM, ainsi qu'un projet pilote pour la fixation de VLE et normes de qualité environnementale (NQE).

Le MED POL, en coopération étroite avec le Secrétariat de la Convention de Londres, les autorités nationales compétentes et les parties prenantes, continuera de fournir un concours juridique, institutionnel et technique pour faciliter l'application des Lignes directrices sur la gestion des déchets et autres matières aux termes de l'article 4, par. 2, du Protocole "immersions". Des réunions des parties prenantes nationales seront organisées en Algérie, Albanie, Croatie, Bosnie-Herzégovine et deux autres pays. Une nouvelle évaluation à l'échelle régionale des activités d'immersions pour la période 2003-2007 sera établie sur la base des données communiquées par les Parties contractantes dans le cadre des rapports nationaux et des informations recueillies directement auprès des autorités nationales. Le Secrétariat formulera, avec l'aide d'experts régionaux, des lignes directrices pour la fixation de valeurs limites seuil (VLS) en vue d'évaluer la toxicité des matériaux de dragage, valeurs qui serviront ensuite aux autorités nationales comme élément de leur système d'autorisation. De surcroît, le MED POL mènera à bien, sur la base des données communiquées par les pays, la carte régionale indiquant les sites d'immersion de matériel de guerre qui sera utilisée par les autorités maritimes et les associations de pêcheurs de l'ensemble de la région. Enfin, le MED POL étudiera la faisabilité de l'utilisation, dans l'intérêt des Parties, des Lignes directrices sur la gestion des déchets établies par la Convention de Londres.

En coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle et son Centre régional de Bratislava, le MED POL achèvera le projet lancé en Bosnie-Herzégovine avec la préparation d'un plan de gestion des huiles lubrifiantes en tant que contribution à l'application du Protocole "déchets dangereux".

En coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle et son Centre régional du Caire, le MED POL engagera un projet visant à fournir aux pays arabes méditerranéens le concours technique et financier nécessaire à la formulation d'une stratégie et d'un plan d'action pour combattre le trafic illicite de déchets dangereux dans ces pays. Les principales étapes de la formulation de la stratégie et du plan d'action comprendront:

- 1- collecte d'informations et examen de stratégies similaires et plans de veille concernant d'autres régions
- 2- préparation d'une stratégie et d'un plan d'action à présenter à un atelier régional
- 3- proposition d'un mécanisme financier et d'une unité de coordination de la stratégie et du plan
- 4- convocation d'une réunion de niveau technique pour examiner les questions budgétaires et financières, les dispositifs de collaboration et les éléments de la stratégie et du plan d'action
- 5- convocation d'un atelier régional de haut niveau pour présenter la stratégie et le plan d'action, les mécanismes d'application, en convenir et revoir les mécanismes financiers
- 6- faire largement connaître la stratégie et le plan d'action

- 7- présenter la stratégie et le plan d'action aux Ministres de l'environnement des pays arabes à leur réunion annuelle avec la Ligue des États arabes.

Dans le cadre des activités du Partenariat stratégique FEM récemment approuvé, le MED POL, en coopération avec le CAR/PP, lancera cinq projets de démonstration pour la gestion et l'élimination écologiquement rationnelles des PCB en Albanie, Égypte, Libye et au Liban. Les projets visent à mettre en œuvre un programme national de renforcement des capacités quant aux modalités de réalisation d'un processus d'élimination (sélection, confinement, autorisation, expédition et élimination) des huiles et du matériel contaminés par des PCB dans un ou plusieurs sites choisis de démonstration, de même qu'un programme de renforcement des capacités à l'échelle nationale, à l'intention des acteurs concernés et du public, sur les aspects sanitaires environnementaux liés à la gestion des PCB. Il est prévu que, à l'issue de ces activités portant sur cinq ans, 1100 tonnes de PCB auront été éliminées au titre de l'exécution des projets de démonstration. Les activités concernant les PCB dans le cadre du Partenariat stratégique sont considérées comme une contribution tangible à la mise en œuvre des PAN et des Plans nationaux (NIP) de la Convention de Stockholm.

En ce qui concerne l'entrée en vigueur du Protocole, le Secrétariat maintiendra des contacts étroits avec les autorités nationales compétentes afin de les aider dans le processus de ratification. Des conseils d'experts seront dispensés, si nécessaire, sur les questions techniques, institutionnelles et juridiques, afin de faciliter le processus.

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
	Application du Protocole "tellurique"										
Recommandation de la réunion des Parties contractantes de Portoroz 2005	Coopération avec les Parties contractantes, la CE, la BEI, le FEM, la BM (identification de projets, missions, réunions)	Les interventions de réduction de la pollution consignées dans les PAN sont financées	MED POL et Parties contractantes	Exécution de projets dans 10 pays	-Horizon 2020 -Partenariat stratégique FEM						
-Protoc. "tellurique", art. 4	Estimation des apports provenant de sources diffuses	Utilisation de modèle(s) pour la quantification des rejets par les cours d'eau et les bassins hydrographiques	MED POL, avec les institutions méditerranéennes qualifiées	Modèle(s) approuvé(s) par les experts nationaux	-Partenariat FEM -EUROHARP	10		40 FEM	10		
- Agenda 21 - Plan de mise en œuvre de Johannesburg -SMDD -PAS	Élaboration d'un mécanisme de différenciation de la réduction de la pollution qui servira, à un stade ultérieur, à la formulation de plans d'action et programmes contenant des mesures et des échéanciers	Mécanisme de différenciation basé sur les VLE	- MED POL, avec des experts régionaux -Parties contractantes	Mécanisme adopté par les Parties contractantes	-IPPC	10		80 FEM	30		
-Protocole "tellurique", art. 5 et 15 -PAS	Mise en œuvre des activités du Partenariat stratégique FEM liées au MED POL - Lancement de projets pilotes à des sites de démonstration en Turquie, Algérie, au Liban et en Syrie	Réforme politiques nationales dans le domaine des tanneries, du phosphogypse, des huiles lubrifiantes et des piles/accumulateurs	MED POL, en coopération avec CAR/PP, ONUDI et Parties contractantes	Réformes politiques nationales approuvées par l'autorité compétente	Partenariat FEM	30		225 FEM	50		

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
-Protoc. "tellurique", art. 5 et 15 -PAS	Identification des mesures concernant les substances et secteurs prioritaires	- Mesures concernant les substances prioritaires: mercure et PCB - Mesures concernant les secteurs prioritaires: raffineries et industrie métallurgique	MED POL, en coopération avec CAR/PP et Parties contractantes	Rapports sur les mesures	Partenariat FEM						
	<i>Application du Protocole "immersions"</i>										
Protocole "immersions", art. 6, par.2	Application des Lignes directrices adoptées 1. Organisation de réunions nationales des parties prenantes 2. Élaboration de lignes directrices pour les VLSN. 3. Mise à jour d'une carte régionale des sites d'immersion de matériel de guerre	1. Six réunions nationales de parties prenantes 2. Lignes directrices pour les VLSN élaborées 3. Nouvelle carte mise à jour sur les sites d'immersion de matériel de guerre	MED POL, en coopération avec Parties contractantes concernées et Secrétariat de la Convention de Londres	1) Montages institutionnels et coopération améliorée entre les parties prenantes nationales. 2) Lignes directrices approuvées par les Parties contractantes 3) Carte établie et distribuée à tous les pays	Activités de la Convention de Londres	12			12		

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 '000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
	Application du Protocole "déchets dangereux"										
Protocole "déchets dangereux", art. 4	Application de l'élément PCB du Partenariat stratégique FEM	Projets de démonstration en Albanie, Égypte, Libye, Syrie et au Liban	MED POL, en coopération avec CAR/PP	Programme national de gestion et élimination écologiquement rationnelles des huiles et du matériel contaminés par des PCB lancé par les compagnies d'électricité	Partenariat FEM	50		60 FEM	50		600 FEM
Protocole "déchets dangereux", art. 5, par.5 et art. 8	Renforcement de la coopération avec les Centres régionaux de la Convention de Bâle dans le cadre de l'application de projets conjoints 1) Modèle régional pour la gestion des huiles lubrifiantes en Bosnie-Herzégovine 2) Plan d'action pour combattre le trafic illicite de déchets dangereux dans les pays arabes	1) Projet pilote en Bosnie-Herzégovine mené à bien 2) Plan d'action très complet et harmonisé établi pour les pays arabes	MED POL, en coopération avec Parties contractantes, Convention de Bâle, ses Centres régionaux et CAR/PP	1) Modèle régional pour la gestion écologiquement rationnelle des huiles lubrifiantes établi et affiché sur le site web du PAM 2) Une stratégie et un plan d'action pour combattre le trafic illicite de déchets dangereux sont approuvés par les Parties contractantes concernées	Convention de Bâle et ses Centres régionaux	20			20		

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 '000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
	Facilitation de l'application de la Convention de Stockholm dans la région méditerranéenne	Organisation d'une réunion des parties prenantes à l'application de la Convention de Stockholm, sous réserve de la disponibilité de fonds	MED POL, en coopération avec CAR/PP	Rapport de la réunion	CAR/PP						

**Sous-programme 2: *Évaluation de l'application des Protocoles "tellurique",
"immersions" et "déchets dangereux"***

Objectif général:

Suivre l'efficacité des mesures nationales prises en application des Protocoles

Objectifs spécifiques:

- 1- Aider les pays à formuler et mettre en place des programmes nationaux de surveillance continue, conformément à l'article 12 de la Convention et à l'article 8 du Protocole "tellurique"**
- 2- Évaluer l'état de pollution marine en Méditerranée et déterminer ses tendances**
- 3- actualiser la méthodologie et le contenu des BBN**
- 4- mettre au point un jeu complet d'indicateurs de pollution marine**

Comme les Protocoles ont pour but de réduire les apports de contaminants dans le milieu marin, un moyen d'évaluer l'efficacité des mesures prises en application des Protocoles consiste à surveiller la qualité du milieu marin afin d'y déceler une amélioration.

Aux termes de l'article 12 de la Convention de Barcelone, toutes les Parties contractantes instaurent des programmes de surveillance continue et désignent les autorités chargées d'assurer la surveillance continue de la pollution. De plus, l'article 8 du Protocole "tellurique" stipule que ces programmes de surveillance devraient avoir pour objet d'évaluer, dans la mesure du possible, les niveaux de pollution le long des côtes et d'évaluer le caractère effectif des plans d'action, programmes et mesures mis en œuvre en application du Protocole.

Les activités de surveillance continue de MED POL-Phase IV sont conçues sur la base des éléments qui précèdent et avec les objectifs spécifiques suivants:

- déterminer les tendances temporelles de quelques contaminants sélectionnés dans les eaux côtières et en particulier aux "points chauds" de pollution en vue d'évaluer l'efficacité des mesures politiques et des actions engagées;
- entreprendre des évaluations périodiques de l'état du milieu marin aux "points chauds" et en général dans les zones côtières (nécessaires pour renseigner les décideurs sur l'état de l'environnement des zones soumises à des pressions anthropiques; et
- contrôler s'il y a respect des limites réglementaires nationales/internationales.

Comme les Parties contractantes sont tenues d'instaurer des programmes nationaux de surveillance continue comportant une surveillance de l'état et des tendances, une surveillance de la conformité et une surveillance des charges, aucun effort ne doit être ménagé pour assurer la couverture géographique complète de la région par des programmes appropriés avec communication des données et des résultats.

Une assistance financière sera octroyée aux pays qui en ont encore besoin. Les Parties contractantes sont incitées et aidées à entreprendre aussi une surveillance des effets biologiques et une surveillance de l'eutrophisation, s'il y a lieu. Les études de base seront poursuivies en coopération avec les projets en cours afin de couvrir l'Adriatique et la Méditerranée du Sud-Est.

L'assurance qualité des données est vitale pour garantir des données fiables et de bonne qualité. L'AIEA continuera à être chargée des contaminants chimiques et l'Université d'Alessandria (Italie) des biomarqueurs. Le MED POL aidera les laboratoires à participer aux exercices QUASIMEME concernant les paramètres de l'eutrophisation. L'AIEA organisera également des sessions de formation pour l'analyse des métaux lourds et des substances organiques. Plus concrètement, s'agissant des effets biologiques, un exercice d'interétalonnage aura lieu en 2008 et un atelier conjoint en 2009 avec le CIEM (OSPAR) et HELCOM.

Le processus d'actualisation des méthodes de référence pour la surveillance et l'analyse sera amorcé en 2008 en tenant compte de l'importance qu'il y a à harmoniser les méthodologies.

Comme il est indiqué dans le programme MED POL-Phase IV approuvé, la surveillance de la conformité sera axée avant tout sur les apports de charges polluantes qui peuvent gagner le milieu marin directement ou indirectement à partir de sources ponctuelles dans les régions administratives et au niveau national. Ainsi, avec le concours d'un ou plusieurs experts régionaux, le MED POL actualisera la méthodologie employée pour l'établissement du Bilan de base national (BBN) des émissions/rejets de polluants en prenant en compte la nécessité d'améliorer la comparabilité des données. Ce travail facilitera et améliorera l'évaluation des charges émanant de sources ponctuelles industrielles et fournira un concours technique et financier aux experts nationaux désignés pour développer leur exercice de surveillance de la conformité pour les années 2008-2009.

Les évaluations régionales et nationales de l'état de génération de données et informations pour évaluer les indicateurs de pollution marine (IPM), qui ont été établies par des experts régionaux et nationaux, ont indiqué que le Secrétariat et les autorités nationales doivent consentir de plus gros efforts pour harmoniser la génération de données et informations de manière à obtenir un jeu d'indicateurs unifié, complet et fiable qui servira, à un stade ultérieur, à élaborer un rapport sur l'état de l'environnement basé sur les indicateurs DPSIR. À cette fin, le MED POL travaillera en coopération étroite avec l'AEE, MEDSTAT et le Plan Bleu pour harmoniser les activités et fournira une aide technique et financière aux institutions nationales chargées de l'exécution des programmes de surveillance continue.

La dernière mise à jour du Rapport sur les "points chauds" de pollution a été réalisée en 2003; une nouvelle mise à jour sera effectuée en coopération avec les autorités nationales sur la base des informations complémentaires fournies par les BBN et les PAN.

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Indicateurs connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
	Évaluation de l'application des Protocoles										
Art. 12 de la Convention et art. 8 du Protocole "tellurique"	Assistance aux pays pour la formulation/exécution des programmes nationaux de surveillance continue, y compris la surveillance des aspects sanitaires	Bases de données nationales et régionale	Parties contractantes, en coopération avec MED POL	Divers accords et programmes nationaux de surveillance continue signés; une quantité de données produites		93			94+		
PAS et MED POL- Phase IV	Surveillance des charges	Méthodologie et contenu des BBN actualisés	Parties contractantes, avec le concours du MED POL	Divers BBN actualisés	Registre EPER de l'UE	30			30		
MED POL- Phase IV	Assistance aux pays pour la formulation/exécution de programmes de surveillance de l'eutrophisation et de biosurveillance	Données et rapports sur l'eutrophisation et la biosurveillance	Parties contractantes, avec le concours du MED POL	Quantité de données produites		20			20		
MED POL- Phase IV	Assistance pour les études de base	Données et rapports	Parties contractantes, avec le concours du MED POL	Quantité de données produites	Projets INTERREG	30			30		
MED POL- Phase IV	Élaboration et/ou actualisation de méthodologies communes de surveillance et d'analyse	Méthodologies de surveillance et d'analyse actualisées, document et site web	MED POL, en coopération avec AIEA	Un certain nombre de méthodologies publiées	AIEA	--			10		
MED POL- Phase IV	Assurance qualité des données 1) Contaminants chimiques 2) Biosurveillance 3) Eutrophisation	Données de bonne qualité	MED POL avec: 1) AIEA 2) Univ. d'Alessandria (Italie) 3) QUASIMEME	Résultats des exercices d'interétalonnage	1) AIEA 2) BEQUALM 3) QUASIMEME	110 20 --			110 -- 20		
- Recommand. réunion Parties contractantes de Catane 2003	Mise au point d'indicateurs de pollution marine (IPM)	Capacité et moyens des Parties contractantes renforcées pour évaluer les IPM	MED POL, en coopération avec AEE, IPB, MedStat et Parties contractantes	Évaluation de l'état du milieu marin basée sur les indicateurs DPSIR	AEE-PB	--			20		
-PAS	Préparation d'un rapport mis à jour sur les "points chauds" de pollution	Tendances surveillées aux points chauds de pollution	OMS/MED POL avec le concours des Parties contractantes	Publication du rapport mis à jour		--			35		

Sous-programme 3: Utilisation des outils d'application

Objectif général:

Renforcer les capacités des autorités nationales en matière d'établissement de rapports, collecte d'informations, transfert de technologies, systèmes d'inspection et suivi

Objectifs spécifiques:

- 1- Rendre opérationnelle la Phase I du système d'information MED POL**
- 2- Favoriser le transfert de technologies**
- 3- Mettre en œuvre les inventaires IETMP**
- 4- Assurer une bonne réalisation du suivi**
- 5- Aider les pays à renforcer leurs systèmes d'inspection**

Par suite de la bonne coopération instaurée entre le MED POL et l'INFO/RAC, il est prévu que la Phase I du système d'information MED POL sera opérationnelle en 2008. Elle comprendra deux modules: un réseau Intranet qui améliorerait la communication entre le Secrétariat du PAM, les Parties contractantes et les parties prenantes, et un système de rapport en ligne pour la surveillance des tendances et de la conformité. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le MED POL poursuivra sa coopération avec l'INFO/RAC pour réexaminer l'état des formulaires de rapport et mener à bien le système de rapports avec deux bases de données supplémentaires, qui incluront, sur demande: la formation à l'intention des experts nationaux en information; le système de suivi de la mise en œuvre des PAN; le système national de rapports relatifs aux Protocoles; et le développement de deux autres module, à savoir restitution graphique et SIG, sera lancé pendant cet exercice biennal

Faciliter et renforcer le transfert de technologies et de savoir-faire parmi les pays méditerranéens est un moyen important d'assurer une mise en œuvre efficace des PAN. À cet égard, le MED POL lancera au cours de l'exercice biennal un exercice de réflexion intensive entre Parties contractantes, experts régionaux et principaux acteurs concernés en vue d'identifier les éléments à utiliser pour favoriser le transfert de technologies.

L'inventaire IETMP ne cesse de gagner en importance, au niveau mondial et régional, en tant qu'outil efficace d'un bon système de notification en vue d'une gestion rationnelle de la pollution industrielle. Le MED POL continuera de fournir, en coopération avec le CIS-ONUDI, un concours technique et financier à l'Égypte pour qu'elle finalise la Phase II du projet IETMP qui couvre toutes les Directions de son environnement côtier méditerranéen et les principaux sites industriels, à la Turquie pour qu'elle étende l'IETMP et couvre ainsi de nouvelles Directions de son environnement côtier et au Maroc pour qu'il finalise le projet pilote à Tanger.

Le MEL-AIEA continuera d'organiser des sessions de formation à la surveillance continue. Jusqu'à présent, ces sessions étaient centrées sur l'analyse des métaux lourds et des substances organiques, mais le MED POL mènera une étude dans les pays pour y déterminer s'il convient d'y organiser des sessions de formation nouvelles ou complémentaires. Il va de soi que, avec l'application de l'approche écosystémique, les indicateurs supplémentaires qui seront à mesurer imposeront de développer les activités de formation existantes.

Suite à une demande de la Syrie et de la Turquie, des stages de formation nationaux sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration des eaux usées seront organisées. Un exercice d'interétalonnage pour les activités de surveillance des aspects sanitaires sera

organisé au cours de l'exercice biennal et sera combiné avec la réunion sur l'application des lignes directrices approuvées pour les eaux de baignade.

S'agissant du renforcement des systèmes d'inspection des pays, la réunion régulière du Réseau sur le respect et l'application effective se tiendra en 2009; elle aura avant tout pour objet le recours aux indicateurs de respect et d'application effective des dispositions législatives et réglementaires. Elle devrait permettre de proposer la poursuite des activités sur les indicateurs. Une assistance sur les questions techniques, institutionnelles et organisationnelles continuera d'être fournie aux pays, sur demande.

Les activités relatives aux systèmes d'inspection, incluses dans le Partenariat stratégique FEM, s'engageront avec l'approbation escomptée du projet. Une étude préliminaire a indiqué que les pays ci-après bénéficieront des activités: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Liban, Maroc, Monténégro, Syrie et Turquie. Dans chaque pays, les activités devraient durer un an et demi, et l'ensemble du projet portera sur cinq ans afin de couvrir tous les pays. Pour 2008, il démarrera dans deux pays. Les travaux comprendront la formulation de plans d'action pour le processus d'autorisation, de mise en conformité et d'inspection, la formation de corps d'inspecteurs nationaux dans le cadre d'ateliers et la rédaction d'une législation modifiée en matière de systèmes d'inspection. Par conséquent, des premières réunions chargées d'examiner la législation existante seront organisées au niveau national; elles seront suivies d'ateliers nationaux et, en conclusion de la période d'un an et demi, d'une réunion finale qui sera chargée de proposer d'éventuels amendements à la législation existante.

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
	Utilisation des outils d'application										
Protoc. "tellurique", art. 10	Organisation et exécution de programmes de renforcement des capacités - Session de formation sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration des eaux usées	Personnel formé	OMS/MED POL en coopération avec Parties contractantes	Un certain nombre de personnes formées		12			--		
MED POL-Phase IV	Sessions de formation à l'analyse des contaminants chimiques	Personnel formé	MED POL, en coopération avec AIEA	Un certain nombre de personnes formées		20			20		
Art. 15 de la Convention de Barcelone	Développement du système d'information MED POL 1) Développement de bases de données 2) Développement de modules de restitution graphique et de SIG	Système de rapports Intranet et en ligne pour MED POL	MED POL, en coopération avec INFO/RAC et Parties contractantes	Système opérationnel	EMWIS (SEMIDE) EUWI-MED	20			20		
Protoc. "tellurique", art. 5,9 et 10	Promotion du transfert de technologies	Facilitation du transfert de technologies	-MED POL -Parties contractantes	Transfert efficace de technologies entre Parties contractantes	CAR/PAP	10			--		

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
	Utilisation des outils d'application										
Protoc. "tellurique", art 6	Renforcement des systèmes d'inspection dans tous les pays; programme de renforcement des capacités 1) Réunion du Réseau sur le respect et l'application effective 2) Assistance aux pays sur demande pour le renforcement des systèmes d'inspection	1) Indicateurs d'applications 2) Assistance technique, institutionnelle, organisationnelle et financière sur demande	OMS/MED POL avec le concours des Parties contractantes	1) Élaboration d'indicateurs de conformité et d'application effective 2) Assistance fournie aux trois pays	FEM	--			40		
						10		40 FEM	10		40 FEM
- Onzième réunion des Parties contractantes	Lancement d'un IETMP dans tous les pays 1) Finalisation de la phase II de l'IETMP Égypte 2) Lancement de la phase II de l'IETMP Turquie 3) Lancement de l'IETMP Maroc à Tanger	Formulaire de rapport et base de données établis	MED POL, en coopération avec CIS-ONUDI et Parties contractantes	Systèmes d'IETMP opérationnels	CE (EPER) CDD/ONU	20			10		

Sous-programme 4: Modifications physiques et destruction des habitats

Objectif général:

Réduire les impacts sur le milieu marin des détritits et des usines de dessalement de l'eau de mer

Objectifs spécifiques:

- 1- Préparer des campagnes cibles de sensibilisation aux impacts des usines de dessalement**
- 2- Développer un plan d'action régional pour la gestion des détritits**

La question des détritits marins a deux origines dans la région: une gestion inadéquate des déchets solides côtiers (surtout dans les pays du Sud et de l'Est) et une prise de conscience défaillante de la part utilisateurs de la mer tels que les estivants sur les plages, **les touristes**, les responsables du trafic maritime, les pêcheurs, etc. Aussi le MED POL poursuivra-t-il son assistance aux pays: développement d'un projet pilote sur les détritits côtiers au Maroc et en Libye, publication et diffusion du rapport à mi-parcours sur la campagne de sensibilisation et d'éducation à la gestion des détritits marins (Doc UNEP(DEPI)MED WG.316/Inf.7). Par ailleurs, le MED POL, avec le concours d'un ou plusieurs experts régionaux et en coordination avec le Programme des mers régionales du PNUE, lancera un processus visant à élaborer un plan d'action pour la gestion des détritits à soumettre aux Parties contractantes en vue d'une éventuelle adoption en 2009.

La nécessité de dessaler l'eau de mer devient de plus en plus pressante en Méditerranée où les besoins en eau ne cessent d'augmenter. L'on estime que, d'ici à 2010, la demande en eau dans la région augmentera d'au moins 32% dans les pays des rives Sud et Est.

Ainsi, comme le secteur du dessalement dans la région méditerranéenne est en essor constant, le MED POL, en coopération avec la Société européenne de dessalement (SED), continuera à informer les autorités nationales compétentes, le secteur privé spécialisé, les ingénieurs et techniciens, des effets néfastes de cette activité sur le milieu marin et de faciliter l'application des Lignes directrices MED POL sur une gestion écologiquement rationnelle des usines de dessalement adoptées par les Parties contractantes en 2003.

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
	Modifications physiques et destruction des habitats										
Treizième réunion des Parties contractantes, Protoc. "tellurique", art. 5	Préparation d'une campagne ciblée de sensibilisation aux impacts du dessalement	Campagne de sensibilisation	MED POL, en coopération avec société SED et Parties contractantes	Programmes nationaux	- Société européenne de dessalement (SED) -CAR/ASP - ON -CARP/PP -CAR/PAP						
Onzième réunion des Parties contractantes, Proto. "tellurique", art. 5	Élaboration d'un plan d'action stratégique pour la gestion des détritrus	Plan d'action	MED POL, avec Parties contractantes	Programmes régionaux et nationaux	PUNE/Mers régionales -GPA -ONG -CAR/ASP	10		20 PUNE/ Mers région.			20 PNUE/ Mers région.

Sous-programme 5: Santé publique

Objectif général:

Évaluer et réduire la pollution par les eaux usées atteignant la Méditerranée, améliorer la qualité des eaux de baignade et conchylicoles, et réduire les risques sanitaires entraînés par les établissements touristiques

Objectifs spécifiques:

- 1- Aider les pays à mieux gérer et exploiter les stations d'épuration des eaux usées et à utiliser les eaux traitées**
- 2- Aider les pays à réaliser la surveillance continue des eaux de baignade et des exploitations conchylicoles.**

La Méditerranée et ses zones côtières constituent le réceptacle d'un certain nombre de déchets produits sur le littoral, si bien que la principale valeur d'agrément et de loisir qu'offre la mer aux populations ainsi qu'aux millions de touristes qui visitent chaque année la région, est gravement menacée. L'un des grands objectifs de MED POL-Phase IV consiste à évaluer toutes les sources ponctuelles et charges polluantes atteignant la Méditerranée et l'ampleur des problèmes causés par les effets des contaminants sur les ressources biologiques et non biologiques, y compris la santé humaine, ainsi que sur les valeurs d'agrément et les utilisations des régions marines et côtières. Par conséquent, le projet de lignes directrices sur les eaux de baignade côtières sera finalisé et transmis aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL aux fins d'approbation. Les lignes directrices devraient contribuer à établir un certain nombre de profils de plage dans cinq pays sélectionnés, conformément à la méthodologie proposée. L'application des lignes directrices, y compris les profils de plage, sera examinée avec les activités conchylicoles lors d'une réunion de consultation qui se tiendra au cours de l'exercice biennal et sera combinée avec un exercice d'interétalonnage. Une méthodologie en vue d'un plan d'action relatif aux risques sanitaires dans les établissements touristiques sera préparée, de même qu'un document d'analyse des principaux déterminants de la santé avec le recensement des besoins.

Étant donné que 2008 est l'Année internationale de l'assainissement, il sera élaboré un document de sensibilisation du public exposant la situation en Méditerranée. Eu égard à l'objectif du Millénaire pour le développement concernant l'assainissement et aux travaux menés sur la gestion des bassins hydrographiques, une liste des stations d'épuration dans les villes de plus de 2 000 habitants, se déversant dans des fleuves qui se jettent en Méditerranée, sera également dressée. Pour l'application des lignes directrices sur la réutilisation des eaux usées traitées, il est prévu qu'au moins cinq stages de formation nationaux seront organisés sur cette question, puisque des pays ont déjà fait part de leur intérêt à cet égard. Le matériel didactique sera traduit en plusieurs langues (selon les demandes) afin de répondre aux besoins des différents stages. Il convient de noter que la collaboration avec les Parties contractantes, et en particulier avec les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL, est d'une extrême importance car, sans elle, l'exécution des activités serait compromise.

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 '000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTS	CE	Ext.
	Santé publique										
- Protoc. "tellurique", art. 7 -MED POL-Phase IV	- Finalisation et approbation des Lignes directrices sur les eaux de baignade - Établissement des profils de plage	Vingt profils de plage dans cinq pays	OMS/MED POL avec le concours des Parties contractantes	Un certain nombre de profils de plage dans cinq pays	OMS	10		10 OMS	10		10 OMS
-Protoc. "tellurique", art. 7 -MED POL-Phase IV	- Réunion de consultation sur les lignes directrices, y compris les profils de plage et les activités conchylicoles combinée avec un exercice d'interétalonnage	Lignes directrices convenues sur l'évaluation de la qualité des eaux de baignade et les profils de plage	OMS/MED POL avec la participation des Parties contractantes	Lignes directrices convenues		40			--		
-MED POL-Phase IV	Élaboration d'un plan d'action relatif aux risques sanitaires environnementaux dans les établissements touristiques	Plan d'action élaboré	OMS/MED POL avec le concours des Parties contractantes	Plan d'action convenu	OMS	12		10 OMS	15		10 OMS
-Protoc. "tellurique", art. 8 et annexe II - PAS	1) Préparation d'une campagne de sensibilisation du public au traitement et à la gestion des eaux usées 2) Élaboration d'un document sur les stations d'épuration se déversant dans les fleuves et cours d'eau 3) Assistance aux pays sur demande	1) Document sur l'assainissement élaboré 3) Assistance organisationnelle, institutionnelle et financière fournie	1) OMS/MED POL 2) OMS/MED POL avec le concours des Parties contractantes 3) OMS/MED POL à la demande de Parties contractantes	1) Document sur l'assainissement largement distribué 2) Liste de villes déversant leurs eaux usées dans aux moins cinq grands fleuves 3) Deux pays aidés	- OMS - ONG	30			15		

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 '000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTS</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
-PAS	1) Stages de formation à l'application des Lignes directrices sur la réutilisation des eaux usées 2) Assistance aux pays, sur demande, pour la réutilisation des eaux usées traitées	1) Cinq stages nationaux de formation à organiser 2) Assistance technique, institutionnelle, organisationnelle et financière fournie	1) OMS/MED POL en collaboration et coopération avec les Parties contractantes 2) OMS/MED POL sur demande des Parties contractantes	1) Un certain nombre d'experts formés dans cinq pays 2) Assistance fournie au moins à deux pays		40			25		

Sous-programme 6: Dispositions institutionnelles et coopération comportant une association active des parties prenantes et une mobilisation de l'opinion

Objectifs généraux:

- 1- **Mieux coordonner les activités MED POL avec les autorités nationales**
- 2- **Assurer une coopération large et solide avec tous les acteurs internationaux, régionaux et nationaux concernés afin d'améliorer fortement les résultats du programme MED POL au profit des pays**
- 3- **Faciliter la mise en œuvre des PAN aux niveaux national et régional grâce à la participation des parties prenantes**
- 4- **Améliorer et élargir la diffusion des activités et réalisations MED POL**

Objectifs spécifiques:

- 1- **Maintenir et renforcer la coopération avec la communauté scientifique**
- 2- **Maintenir et améliorer la coopération avec les organismes des Nations Unies et secrétariats de Conventions pertinents**
- 3- **Développer la coopération et lancer des activités conjointes avec les CAR**
- 4- **Renforcer la coopération avec l'UE et l'AEE**
- 5- **Assurer la participation des ONG aux activités MED POL**
- 6- **Développer la coopération avec le FEM, la Banque mondiale, la BEI, le FFEM et les autres acteurs internationaux et régionaux qualifiés**
- 7- **Maintenir une coopération étroite avec les autorités nationales par le biais de réunions et de contacts**
- 8- **Faciliter la participation active des parties prenantes nationales et régionales, notamment le secteur privé, à la mise en œuvre des PAN**
- 9- **Mettre en place un système d'information MED POL et appliquer la stratégie du PAM en relation avec les activités MED POL.**

Les travaux de la communauté scientifique méditerranéenne sur les systèmes de surveillance et d'observation opérationnelles, tels que MOON et MED GOOS, qui ont été menés avec succès au cours de la Phase III, feront l'objet d'un suivi soigneux et d'une coopération renforcée.

La coopération se poursuivra aussi avec l'OMS et d'autres institutions/organismes des Nations Unies menant des travaux pertinents au regard des diverses composantes du MED POL, avec les secrétariats de Conventions mondiales et régionales et les organisations internationales et intergouvernementales. Dans ce contexte, un atelier conjoint avec le CIEM (OSPAR) et HELCOM sera organisé en 2009 sur la surveillance des effets biologiques, et cela dans le but d'harmoniser les méthodologies.

La coopération sera aussi renforcée avec les CAR sur la base de leurs compétences respectives et dans le cadre de l'application de l'approche écosystémique. Une coopération efficace et concrète avec la Commission européenne sera aussi d'une importance particulière pour MED POL-Phase IV, compte tenu de la portée des initiatives de la Commission telles que la directive-cadre sur l'eau, la proposition de directive sur la stratégie marine et "Horizon 2020".

Une coopération étroite sera maintenue avec tous les acteurs régionaux concernés dans le domaine de l'établissement/soumission de rapports afin de faciliter les efforts des pays pour s'acquitter de leurs différentes obligations à cet égard. Ainsi seront poursuivis les travaux déjà bien engagés avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) dans le cadre du programme de travail conjoint qui a été signé.

Les ONG continueront à jouer un rôle clé en participant de manière déterminante à la planification et à la réalisation des activités MED POL. Elles seront invitées à y prendre part selon qu'il conviendra.

Des réunions et partenariats spécifiques MED POL seront institués pour faciliter l'exécution d'activités concrètes au niveau local, telles que celles qui concernent la gestion des détritux côtiers. Les ONG sont aussi appelées à jouer un rôle constructif dans la mise en oeuvre à long terme des PAN, puisqu'elles ont été associées avec succès à la formulation de ceux-ci dans un grand nombre de pays.

Les contacts et les liens opérationnels seront intensifiés avec les banques et les bailleurs de fonds régionaux et internationaux tels que la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement, puisque leur intervention pourrait faciliter la mise en oeuvre des PAN par les pays. Comme par le passé, des partenariats durables seront recherchés avec le FEM et le FFEM pour des projets et initiatives qui pourraient favoriser la réalisation des activités MED POL.

Plusieurs réunions seront organisées pour faciliter la coordination et l'amélioration du programme MED POL. Plus concrètement, une réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL sera organisée de même qu'une réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue. Une réunion d'un groupe de travail spécial sur les programmes et les mesures sera également convoquée.

La base de données sera correctement gérée et les données seront mises à disposition pour des évaluations régionales.

Enfin, le MED POL continuera à aider les scientifiques méditerranéens à participer à des réunions et stages de formation pertinents.

Comme les acteurs concernés ont pris une part active au processus d'élaboration des PAN, le MED POL, en coopération avec l'Initiative "Horizon 2020", le FEM, la BM ainsi que les ONG appropriées, apportera son concours aux autorités nationales pour qu'elles organisent des réunions visant à informer ces acteurs de l'état de la mise en oeuvre des PAN et à encourager leur association au processus de suivi et d'évaluation. En outre, le MED POL, en coopération étroite avec le CAR/PP, s'adressera aux associations régionales de commerce et d'industrie comme l'ASCAME, EUROCHLOR et d'autres associations concernées afin qu'elles favorisent la mise en oeuvre des PAN dans leur domaines d'intervention respectifs. Des partenariats spécifiques seront instaurés, s'il y a lieu.

Le MED POL, en coopération avec l'INFO/RAC, appliquera la stratégie d'information du PAM et un système qui permettra de rehausser la visibilité du MED POL. De plus, le MED POL aidera les autorités nationales à mettre en place des sites web sur le MED POL.

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008			2009		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
	Coopération et dispositions institutionnelles										
	Atelier conjoint CIEM (OSPAR)/MED POL/ HELCOM sur les effets biologiques	Harmonisation des méthodes et de la notification des données	MED POL, en coopération avec CIEM	Méthodologies harmonisées	Groupe de travail sur les effets biologiques du CIEM, HELCOM	--			35		
	Réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL	Décisions sur le programme MED POL	MED POL, avec la participation des Coordonnateurs nat.	Programme correctement coordonné avec les autorités nationales	ONG	--			40		
	Groupe de travail spécial sur les programmes et les mesures	Réunion tenue	MED POL, avec la participation des Parties contractantes	Programmes et mesures identifiées		40			--		
	Réunion sur les activités de surveillance	Recommandations pour l'amélioration des activités de surveillance	MED POL, avec la participation des Parties contractantes	Exécution des activités de surveillance améliorée		--			40		
	Facilitation de l'accès aux sources de financement existantes pour la mise en œuvre des PAN	Assistance fournie aux pays afin d'assurer le financement à long terme des PAN	MED POL, en coopération avec Parties contractantes	PAN financés	Partenariat stratégique FEM	--		--	30		50 FEM
	Gestion des bases de données MED POL	Bases de données correctement gérée	MED POL, en coopération avec INFO/RAC	Données et informations aisément accessibles		10			10		

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008</i>			<i>2009</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
	Assistance pour la formation et bourses	Participation de scientifiques à des stages de formation et des réunions	MED POL, en coopération avec Coordonnateurs nationaux	Personnes formées et informées		15			15		
	Mobilisation de l'opinion et participation des acteurs concernés										
MED POL IV	Préparation de sites web nationaux sur les activités et réalisations du MED POL	Rehausser la visibilité du MED POL au niveau national	MED POL et Parties contractantes	Sites web opérationnels	INFO/RAC				15		
MED POL IV	Organisation de réunions au niveau national pour les acteurs concernés	Facilitation de la mise en œuvre des PAN	MED POL, avec Parties contractantes	Acteurs concernés informés							
MED POL IV	Application par le MED POL des éléments pertinents du système d'information du PAM	- site web MED POL - Visibilité accrue du MED POL	MED POL	Davantage de mentions du MED POL dans les rapports nationaux	INFO/RAC						

Sous-programme 7: Production d'énergie et transport maritime

Objectifs généraux:

- 1- **Développer une approche stratégique pour instaurer des activités, cibles et mesures de réduction de la pollution d'origine terrestre (mer et air) émanant des centrales (production d'énergie) et des utilisations énergétiques finales affectant le milieu marin**
- 2- **identifier d'éventuelles activités du MED POL concernant les effets du transport maritime sur l'environnement**

Objectifs spécifiques:

- 1- **Élaborer des lignes directrices pour la mise en œuvre, selon des modalités écologiquement rationnelles, de politiques d'efficacité énergétique et de sources d'énergie renouvelables aux niveaux national et local et préparer des projets pilotes sous réserve de la disponibilité de fonds**
- 2- **Préparer une étude des effets du transport maritime sur l'environnement**

Quelques premières activités relatives à la production d'énergie et à ses effets polluants relevant de dispositions spécifiques du PAS sont présentement en cours. Il est réalisé en particulier une étude sur l'efficacité énergétique et l'impact sur le milieu marin de la Méditerranée en vue d'examiner la production d'énergie dans la région et de déterminer la politique et les mesures nécessaires pour prévenir et réduire la pollution dans le cadre de la mise en œuvre du PAS et des PAN. Les résultats de cette étude seront, à un stade ultérieur, présentés aux Parties contractantes avec des propositions d'activités pour examen et approbation. En attendant, il est proposé d'élaborer des lignes directrices pour faciliter l'application des politiques d'énergies renouvelables (ER) et d'efficacité énergétique (EE) selon des modalités écologiquement rationnelles aux niveaux national et local, et de développer des projets pilotes.

Les projets pilotes seront préparés dans le cadre du Partenariat méditerranéen pour les énergies renouvelables (MEDREP), une initiative de type II lancée en août 2002 par le Ministère italien de l'environnement, de la terre et de la mer au Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable. En septembre 2004, le MEDREP a été renforcé avec la création officielle d'un centre opérationnel, le *Centre méditerranéen des énergies renouvelables (MEDREC)* en Tunisie, en tant que pivot de l'exécution du projet en Afrique du Nord.

Le MEDREP s'emploie à ce que les structures réglementaires favorisent l'intégration de l'énergie durable, l'utilisation efficace de l'énergie, et à ce qu'elles attirent des investissements dans le secteur des énergies renouvelables. Le MEDREP joue un rôle tout à fait essentiel pour aider les pays à créer des cadres politiques propices aux investissements et à atténuer les risques. C'est dans ce contexte que le MED POL s'efforcera de préparer des projets pilotes puissent être du ressort du MEDREP.

En ce qui concerne le transport maritime, au cours du prochain exercice biennal, une étude sur les effets du transport maritime sur l'environnement sera réalisée en coopération avec le REMPEC, et des propositions concrètes seront soumises aux Parties contractantes en vue d'éventuelles activités à appliquer dans le long terme au titre de la Phase IV.

	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalisations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008			2009		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
	Production d'énergie et transport maritime										
	<p>Sous réserve de la disponibilité de fonds:</p> <p>1) Élaboration de lignes directrices pour appliquer, selon des modalités écologiquement rationnelles pour les écosystèmes marins et côtiers, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables aux niveaux national et local</p> <p>2) Développement de projets pilotes sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables</p>	<p>1) Politique et mesures d'application de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en Méditerranée (réduction pas seulement du CO2 mais de la pollution en mer et dans l'atmosphère)</p> <p>2) Projets pilotes formulés et exécutés</p>	<p>1) MED POL, en coopération avec CAR/PP et Plan Bleu</p> <p>2) MED POL, en coopération avec MEDREP</p>	<p>1) Lignes directrices établies</p> <p>2) Terrain préparé à l'exécution des projets pilotes</p>	<p>1) MEDREP, CAR/PP, Plan Bleu</p> <p>2) MEDREP</p>	10			10		
MED POL IV	Préparer un examen des effets du transport maritime sur l'environnement	Document établi	MED POL, en coopération avec REMPEC	Activités possibles du MED POL dans l'avenir identifiées	OMI, REMPEC, CAR/ASP, ACCOBAMS						

II.2 Pollution d'origine maritime (REMPEC)

Objectif général:

L'objectif général des activités proposées pour l'exercice biennal 2008/2009 consiste avant tout à faciliter l'application effective du Protocole de 2002 relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "prévention et situations critiques"), qui a été adopté le 25 janvier 2002 et est entré en vigueur le 17 mars 2004, ainsi que la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution provenant des navires, approuvée par la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Portoroz, Slovénie, 8-11 novembre 2005) et ses objectifs spécifiques, en gardant aussi à l'esprit les objectifs et fonctions du REMPEC en tant que Centre régional chargé de l'application dudit Protocole.

Objectifs spécifiques:

Les orientations générales du Centre pour l'exercice biennal 2008/2009 sont reflétées dans quatre objectifs spécifiques qui ont été fixés sur la base des besoins recensés et s'énoncent comme suit:

Objectif spécifique 1. Aider les États côtiers méditerranéens à ratifier, transposer, appliquer et faire respecter les réglementations internationales visant à prévenir, réduire et maîtriser la pollution du milieu marin par les navires

Le Centre est appelé, dans la région méditerranéenne, à combler les lacunes relatives à la ratification, la transposition, l'application et l'exécution forcée des réglementations internationales pertinentes en dispensant aux États côtiers méditerranéens les connaissances générales et spécialisées dans le cadre d'activités de formation, priorité étant accordée au niveau national par le recours à des cadres bilatéraux de collaboration entre le REMPEC et tel ou tel État côtier méditerranéen. Il incombe au Centre d'élaborer et/ou réviser les outils d'application tels que recommandations, principes, lignes directrices et procédures à utiliser par les États côtiers méditerranéens. Enfin, les compétences techniques et services de conseil nécessaires sur les aspects opérationnels, techniques, juridiques, administratifs et financiers devraient être mis à la disposition des États côtiers méditerranéens qui le demandent.

Objectif spécifique 2. Maintenir opérationnel et/ou développer le degré de préparation à l'intervention en cas d'événement de pollution marine dans la région méditerranéenne

Pour renforcer, aux niveaux national, sous-régional et régional, le degré de préparation à l'intervention en cas d'événement de pollution marine, le REMPEC compte mettre à la disposition des États côtiers méditerranéens des outils d'appui à la décision améliorés/actualisés. Il compte aussi leur fournir une aide pour la révision, finalisation ou actualisation des accords opérationnels et plans d'urgence nationaux et sous-régionaux ainsi que pour la vérification et amélioration de la capacité de réaction du système d'intervention en organisant des exercices d'alertes (exercices de communication et exercices comportant un déploiement de matériel). Il conviendrait aussi de créer/renforcer le cadre de collaboration avec les organisations régionales et internationales compétentes qui pourraient participer à des opérations d'intervention en cas d'événement de pollution marine se produisant dans la région méditerranéenne.

Objectif spécifique 3. Resserer la coopération et les relations de travail, selon le cas , avec les organisations et programmes pertinents, ainsi qu'avec l'industrie et autres instances et institutions compétentes

Comme il a été établi, il s'impose de renforcer les synergies et de faciliter le transfert des connaissances, informations, technologies et pratiques les plus récentes au sein et en dehors de la région méditerranéenne. À cet égard, le REMPEC ferait office d'interlocuteur facilitant le transfert de l'expertise existant dans la région méditerranéenne aux enceintes internationales concernées, et réciproquement.

Objectif spécifique 4. Faciliter la diffusion et l'échange d'informations sur les questions opérationnelles, techniques, scientifiques, juridiques, administratives et financières

Comme on l'a également relevé, l'accès et le recours aux informations disponibles relatives aux activités du REMPEC et autres sujets pertinents sont une demande prioritaire qui appelle des améliorations, ce que l'on prévoit d'obtenir en rehaussant la visibilité du REMPEC par la valorisation de son site web et en rendant son système d'information plus convivial et interactif. Il convient aussi de contribuer à une meilleure sensibilisation sur les questions de prévention et de lutte contre la pollution par les navires en réalisant et diffusant largement la documentation pertinente.

Questions spécifiques

Annexe V de MARPOL

Le REMPEC est appelé, au cours de l'exercice biennal 2008/2009, à assurer le suivi dans le domaine des installations de réception portuaires, suite à l'accord de la 8^{ème} réunion des Points focaux du PAM de confier au Centre la mission de faciliter et coordonner la soumission par les États côtiers méditerranéens au Comité de protection du milieu marin de l'OMI (MEPC) de la notification requise, en vue de donner effet au statut de "zone spéciale" dont bénéficie la mer Méditerranée aux termes de l'annexe V de MARPOL.

Cette annexe désigne la mer Méditerranée comme "zone spéciale" où l'immersion en mer d'ordures provenant des navires est interdite sous réserve de quelques dérogations. Pour que ce statut de "zone spéciale" entre en vigueur, les États côtiers concernés sont tenus de soumettre au Comité MEPC la notification selon laquelle il existe dans leurs ports des installations suffisantes pour la réception des ordures. Les résultats de l'évaluation menée dans les ports concernés des États côtiers méditerranéens, dans le cadre des activités du REMPEC dans le domaine des installations de réception portuaires, permettent de conclure que ce n'est pas le cas. Ainsi, les conditions requises pour que le statut de "zone spéciale" prenne effet au regard de l'annexe V de MARPOL ne sont pas remplies en pratique.

À cet égard, les Parties contractantes sont invitées à appuyer la soumission conjointe par les États côtiers méditerranéens au Comité de la protection du milieu marin (MEPC) de l'OMI des notifications nécessaires selon lesquelles des installations de réception des ordures sont aménagées dans leurs ports respectifs, en vue de donner effet au statut de "zone spéciale" de la mer Méditerranée au regard de l'annexe V de MARPOL, et de charger le REMPEC de coordonne l'action au niveau régional en vue de faciliter cette soumission conjointe.

Financement de l'UAM

L'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) a été créée pour aider les pays confrontés à une situation critique à organiser la réponse, ce qui peut conduire à de brèves missions d'évaluation mais aussi à des missions plus longues, comme cela a été le cas à l'été 2006 quand le Liban a demandé l'assistance d'un expert pendant plusieurs mois. Le montant actuel du fonds de roulement de l'UAM ne permet qu'une mission de quelques jours. Il semble ainsi approprié d'accroître le montant disponible au titre du fonds de roulement spécial de l'UAM.

Au cours de l'été 2006, par suite du conflit survenu en Méditerranée orientale, une nappe d'hydrocarbures s'est répandue et étalée le long des côtes libanaises et syriennes et les autorités libanaises ont demandé au REMPEC de les aider en dépêchant sur place un expert pour leur livrer des conseils spécialisés sur une période temps prolongée (2-3 mois). Le fonds de roulement spécial de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM), qui a été créé pour aider les pays à faire face à une situation critique, ne peut financer que des missions de brève durée. Eu égard à cette situation, la 8^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC est convenue que le fonds de roulement de l'UAM devait être maintenu, au minimum, à un niveau équivalant aux dépenses moyennes d'une mission d'un mois, en transférant au fonds de roulement spécial de l'UAM tout excédent des ressources allouées à la ligne budgétaire réservée au niveau de préparation de l'Unité d'assistance. À cet égard, une recommandation (recommandation 2) aux Parties contractantes est proposée par le Secrétariat à la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

Les Parties contractantes sont invitées à approuver la recommandation de la huitième réunion des Correspondants du REMPEC (Malte, 7 – 11 mai 2007) de maintenir le financement de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM), créée par une décision des Parties contractantes à leur Huitième réunion ordinaire (Antalya, Turquie, octobre 1993), à un niveau équivalant à la moyenne des dépenses d'une mission d'un mois, en transférant au fonds de roulement spécial de l'UAM tout excédent des ressources allouées à la ligne budgétaire réservée au niveau de préparation de ladite UAM.

Application du Protocole "prévention et situations critiques"

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Objectif spécifique 4.1 de la Stratégie	Octroi de conseils et d'une assistance technique aux divers pays pour la ratification et/ou la transposition dans la législation et réglementation nationales des conventions maritimes internationales pertinentes	Dispositions prises en faveur de la ratification/ transposition des conventions maritimes internationales pertinentes	Tâches respectives définies par une lettre d'accord conclue entre le pays et le REMPEC.	Clauses et conditions de la lettre d'accord remplies	Programme de travail conjoint CE-PAM	10					
Objectif spécifique 4.7 de la Stratégie	Assistance aux États côtiers méditerranéens dans les poursuites à l'encontre des contrevenants aux réglementations sur les rejets illicites en mer	Coopération entre les autorités opérationnelles et judiciaires renforcée au niveau tant régional que national Opération pilote conjointe de surveillance de la mer par diverses Parties contractantes	Les Correspondants du REMPEC se concertent avec les autorités judiciaires. Les Parties contractantes fournissent les moyens nécessaires à l'exercice	Réseau d'autorités judiciaires identifié. Opération de surveillance organisée	Accord de Bonn SuperCepco (Mer du Nord) Projet MARCOAST CleanSeaNet (CE/EMSA)						*
Objectif spécifique 4.16 de la Stratégie	Assistance aux États côtiers méditerranéens dans la préparation d'une soumission à l'OMI pour donner effet au statut de "zone spéciale" de la mer Méditerranée au regard de l'annexe V de MARPOL.	Soumission à l'OMI préparée	Les Parties contractantes collaborent avec le REMPEC dans la préparation de la soumission et la soumission de la demande	Le statut de "zone spéciale" de la mer Méditerranée prend effet	Parties contractantes Organisation maritime internationale (OMI)	**			**		

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Mandat du REMPEC Objectif spécifique 4.10 de la Stratégie	Organisation et/ou tenue d'une session de formation régionale au système de gestion du trafic maritime VTMS/AIS	Avantages d'une utilisation partagée du système AIS dans la région de démonstration	Activité à organiser en partenariat avec l'Italie	Session de formation organisée	Projet SAFEMED						*
Mandat du REMPEC	Organisation et tenue d'une session de formation régionale sur la préparation et l'intervention contre la pollution marine et/ou appui à l'organisation d'un cours de formation national sur la préparation à la lutte et la lutte en cas de pollution marine par les navires	Capacités nationales développées	Responsabilité de l'organisation et coûts à partager entre la Partie contractante concernée et le REMPEC	Session de formation organisée		16					
Mandat du REMPEC	Organisation et/appui à l'organisation d'un cours de formation national sur la prévention de la pollution par les navires.	Capacités nationales développées	Responsabilité de l'organisation et coûts à partager entre la Partie contractante concernée et le REMPEC.	Session de formation organisée					16		

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Mandat du REMPEC	Organisation et tenue d'un atelier régional sur l'établissement de plans d'urgence en région méditerranéenne.	Communication de l'analyse des lacunes des dispositifs d'urgence en vigueur dans la région	REMPEC, en coopération avec le groupe MOIG, organise l'atelier et prépare un questionnaire Les Parties contractantes et l'industrie participent et communiquent les informations sollicitées	Atelier organisé	Mediterranean Oil Industry Group (MOIG) Initiative OMI/IEPCA Global I(G.I)	16		*			
Mandat du REMPEC	Organiser une session de formation régionale sur la préparation et l'intervention contre la pollution marine	Renforcement des capacités d'intervention contre la pollution par les hydrocarbures dans la région méditerranéenne	Responsabilité de l'organisation à partager entre le pays hôte et le REMPEC.	Session de formation organisée					95		
Mandat du REMPEC Objectif spécifique 4.14 de la Stratégie	Organisation et/ou appui à l'organisation d'un cours de formation sous-régional sur les questions pratiques relatives à l'assistance en mer	Capacités nationales développées	Responsabilité de l'organisation à partager entre les Parties contractantes concernées et le REMPEC	Cours de formation organisé	Projet SAFEMED Initiatives en cours aux niveaux mondial et régional sur les lieux de refuge	30					

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Objectif spécifique 4.15 de la Stratégie	Évaluer les capacités au plan de la sécurité des terminaux pétroliers de Méditerranée	Outil d'évaluation élaboré/spécifié	Les Parties contractantes communiquent les informations requises et sont volontaires pour tester l'outil d'évaluation	Les terminaux pétroliers recensés sont visités pour le test	Initiatives conduites en ce domaine par le Forum marin international des compagnies pétrolières (OCIMF)				10		
Objectif spécifique 4.18 de la Stratégie	Amorcer le processus de révision des outils d'appui à la décision, des modèles de prévision des nappes, des techniques de télédétection, etc.	Décisions appropriées prises par les Parties contractantes pour faire face aux situations critiques	REMPEC et autres Centres d'activités régionales concernés pour évaluer les données existantes	Données existantes collectées Système de cartographie de sensibilité normalisé amorcé	Autres accords de mers régionales CAR/ASP CAR/PAP	2	12		1		
Objectif spécifique 4.21 de la Stratégie	Fournir aux divers pays l'expertise pour l'élaboration, l'amélioration et l'entretien de leurs systèmes, et dispositions opérationnelles	Pays prêts à faire face à un accident	Tâches respectives définies aux termes d'une lettre d'accord conclue entre le pays et le REMPEC.	Projet final de plan d'urgence national établi		32,8			28	12	

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Mandat du REMPEC	Appui à l'organisation d'activités et de réunions conjointes sous-régionales	Coopération sous-régionale renforcée	Pays concernés Parties contractantes aux accords sous-régionaux pour organiser des activités	Activités prévues exécutées		5			5		
Mandat du REMPEC	Organisation d'exercices de communications comportant l'activation de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM).	Système de communications en cas d'alerte testé	Les Parties contractantes participent activement à l'exercice	Exercices prévus réalisés		**			**		
Mandat du REMPEC	Assistance à l'organisation d'exercices nationaux/sous-régionaux comportant le déploiement de matériel	Stratégies de lutte antipollution et plans d'urgence testés	Les pays concernés organisent l'exercice avec le concours du REMPEC	Exercices prévus organisés	EMSA Industrie pétrolière au cas par cas						
Mandat du REMPEC	Réviser/élaborer, selon le cas, des lignes directrices dans le domaine de la préparation et de l'intervention sur des questions spécifiques (évaluation de la ligne du rivage, gestion des déchets, hydrocarbures submergés).	Pays prêts à traiter des questions spécifiques	Les Parties contractantes désignent des points focaux participant au groupe technique méditerranéen (MTWG.)	Avant-projet de lignes directrices sur chaque question recensée établi	Groupe technique OPRC/HNS de l'OMI	16			18		

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Mandat du REMPEC	Maintenir le niveau de préparation de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM), afin d'aider les Parties contractantes en cas de situation critique	UAM prêt à être activée	REMPEC prend les dispositions opérationnelles nécessaires	Toutes les dispositions opérationnelles nécessaires sont prises en vue de l'activation de l'UAM							
Mandat du REMPEC	Participation active aux réunions, manifestations et événements pertinents d'autres accords de mers régionales et organisations et instances internationales	Parties contractantes informées des évolutions aux niveaux régional et international			Programme de travail d'autres accords de mers régionales et d'organisations internationales compétentes	60			50		
Objectif spécifique 4.17 de la Stratégie	Facilitation de la participation d'institutions de recherche nationales et régionales et de l'industrie aux enceintes internationales pertinentes sur des questions spécifiques, par le biais du groupe de travail technique méditerranéen MTWG.	Résultats des activités de recherche & développement relayés au niveau international	Le REMPEC fait office de secrétariat du groupe de travail technique méditerranéen (MTWG). Les Parties contractantes communiquent des informations et désignent des points focaux pour le MTWG.	Nombre de soumissions reçues des Parties contractantes par le REMPEC Soumission du MTWG présentées au groupe de travail OPRC/HNS de l'OMI	Groupe technique OPRC/HNS de l'OMI Autres accords de mers régionales						

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations / Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Mandat du REMPEC	Organisation de la 9 ^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC.	Rapport d'avancement sur les activités communiqué et programme d'activités du REMPEC pour 2010-2011 présenté	Le REMPEC organise la réunion et les Parties contractantes y participent.	9 ^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC organisée	Programme de travail du PAM				95		
Mandat du REMPEC	Examen et actualisation, s'il y a lieu, en tant que de besoin, du Système d'information régional (RIS).	Partie concernée du RIS actualisée RIS reformaté	Les Parties contractantes communiquent les données requises	Nouveau système d'information convivial établi							
Mandat du REMPEC	Préparation de la documentation promouvant la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires	Sensibilisation aux questions de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires soulevées parmi les Parties contractantes	Le REMPEC prépare la documentation pertinente Le REMPEC définit avec l'InfoPAM une stratégie de diffusion	Documentation préparée et diffusée	Programme de travail du PAM	10			8		
Mandat du REMPEC	Revalorisation du site web du REMPEC	Visibilité rehaussée Accès aux informations amélioré	Le REMPEC conçoit une version améliorée du site web	Version révisée du site web définie	Programme de travail du PAM	13			10		
*** Mandat du REMPEC	Acquisition et traitement des données relatives au trafic maritime en mer Méditerranée	Actualisation de l'étude/données sur les flux de trafic maritime	Le REMPEC acquiert et traite les données relatives aux processus	Étude/données relatives aux flux du trafic maritime actualisées	Projet SAFEMED Programme de travail conjoint PAM/CE	30			27		

* Sources externes de financement/donateurs supplémentaires à identifier

** Ne nécessite pas d'allocation budgétaire

*** Activité supplémentaire à n'exécuter que si elle est approuvée par la Quinzième réunion des Parties contractantes

II.3 Production plus propre (CAR/PP)

Production et consommation durables

Objectif général:

Favoriser l'application de mécanismes aboutissant à des modes de production et de consommation durable dans les pays méditerranéens

- Objectif spécifique 1:** Examiner les tendances des pays méditerranéens dans le domaine de la production et de la consommation durables (PCD), et recenser les principaux intervenants aux niveaux national, régional et local
- Objectif spécifique 2:** Associer les acteurs essentiels à l'application des méthodes de production et de consommation durables (PCD)
- Objectif spécifique 3:** Encourager le passage à une production de biens et services méditerranéens entraînant le moins d'impacts sur l'environnement, ainsi que l'adoption de critères durables dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement des entreprises et organisations
- Objectif spécifique 4:** Encourager le passage à des modes de consommation privilégiant des biens et services ayant des impacts moindres, ainsi qu'à des modes de vie durables
- Objectif spécifique 5:** Promouvoir la compétitivité écologique parmi les entreprises méditerranéennes

Depuis l'adoption en 2002 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le changement des modes de production et de consommation non durables est un objectif majeur de tout programme de développement durable. Dans la région méditerranéenne, la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), adoptée par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 2005, reconnaît cette nécessité et l'intègre comme l'**un de quatre grands objectifs**.

Les travaux réalisés par le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) à travers le CAR/PP en appui à la SMDD se sont attachés à encourager le passage à des modes de production davantage respectueux de l'environnement au sein des entreprises méditerranéennes, sur la base de l'approche de production plus propre et des mécanismes connexes (à savoir les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales) dans les procédés industriels.

Le CAR/PP a établi un programme de travail dont les activités appliquent une approche intégrée des modes de production et de consommation. Ce programme de travail vise à mieux contribuer au Plan d'action pour la Méditerranée en prêtant main forte à la Stratégie méditerranéenne de développement durable et en rapprochant les pays méditerranéens des initiatives qui se développent déjà au plan mondial dans le cadre du processus dit de Marrakech lancé par le PNUE pour changer les modes de production et de consommation non durables. De même, grâce à cette approche intégrée de la production et de la consommation durables, le CAR/PP contribue à une mise en œuvre efficace du programme de travail conjoint de la Commission européenne et du PAM en identifiant la SCP (l'un des défis prioritaires de la Stratégie de développement durable renouvelée de l'UE).

Au niveau régional, le CAR/PP renforce ses actions en faveur d'une meilleure application des meilleures techniques disponibles (MTD) dans les entreprises méditerranéennes et de l'adoption du système intégré de prévention et de réduction de la pollution (IPPC) dans les cadres juridiques et institutionnels des pays méditerranéens sur la base du programme de travail conjoint CE-PAM.

Dans le même temps, le CAR/PP est conscient de ce que, dans la perspective mondiale du développement durable, se font jour de nouveaux besoins et de nouvelles priorités pour faire face aux impacts environnementaux associés au développement industriel et que, partant, de nouveaux partenariats s'imposent pour répondre à ces besoins et priorités aux niveaux régional et mondial. Des partenariats efficaces entre les organisations gouvernementales, la société civile et les entreprises du secteur privé seront le seul moyen de réaliser ce large éventail d'activités et d'objectifs. C'est pourquoi le CAR/PP prévoit de consolider les partenariats existants avec d'autres Centres du PAM/PNUE, les institutions internationales de développement et les organisations gouvernementales. En outre, le CAR/PP crée de nouveaux partenariats avec les acteurs concernés: à savoir les organisations non gouvernementales, les universités et les entreprises du secteur privé, ajoutant de la valeur à ses travaux aux niveaux local, national et régional.

À cet égard, les Parties contractantes sont invitées à appuyer l'application de la production et de la consommation durables, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Elles sont également invitées à appuyer l'intégration par le CAR/PP du processus de Marrakech dans le système du PAM.

Gestion rationnelle des produits chimiques

Objectif général:

Faire en sorte que les substances chimiques soient produites et utilisées selon des modalités qui réduisent au minimum les effets néfastes importants sur l'environnement et la santé humaine

- Objectif spécifique 1:** Promouvoir la production plus propre et la prévention de la pollution dans le cadre du Protocole "tellurique" afin d'obtenir une réduction et une gestion rationnelle des produits chimiques dans les pays méditerranéens.
- Objectif spécifique 2:** Créer une synergie entre le CAR/PP et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.
- Objectif spécifique 3:** Favoriser la synergie entre le PAM et la SAICM (Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et autres initiatives connexes).

L'une des initiatives fondamentales que le CAR/PP a engagée dans le cadre du PAM a consisté à encourager la production plus propre et la prévention de la pollution au titre du Protocole "tellurique". Le Centre a pris part aux principaux programmes de lutte contre la pollution d'origine terrestre, en particulier le Programme d'actions stratégiques.

Les produits chimiques et leur principales sources industrielles sont énumérés à l'annexe I du Protocole "tellurique" et dans le PAS en tant que priorités que les pays doivent inclure dans l'application des plans d'action, programmes et mesures pour combattre la pollution due à des sources et activités situées à terre.

De même, dans la perspective mondiale du développement durable, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques sont des accords internationaux récents par lesquels les pays conjuguent leurs efforts pour faire en sorte que les produits chimiques soient fabriqués et utilisés selon des modalités qui réduisent au minimum les effets néfastes importants sur l'environnement et la santé humaine.

Dans ce même ce contexte, les pays sont de plus en plus résolus à conjuguer leurs efforts et à s'accorder sur des objectifs clairs de réduction et de suppression, si possible, du recours aux produits chimiques dangereux et, à cet égard, l'un des principaux objectifs assignés par le Plan de mise en œuvre de Johannesburg consiste à veiller à ce que les substances chimiques soient produites et utilisées selon des modalités qui réduisent les impacts néfastes importants sur l'environnement et la santé humaine. Pour atteindre ce but, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM), tenue le 6 février 2006 à Dubaï, a lancé l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), un cadre politique d'action internationale sur les risques des produits chimiques.

Le CAR/PP est conscient de ce que, pour mieux contribuer à la réduction et à une gestion rationnelle des produits chimiques dans les pays méditerranéens, il doit éviter que ses efforts ne se recoupent avec ceux qui sont faits dans le cadre des accords internationaux, et qu'il doit donc tirer parti des synergies existantes entre ces accords et le Protocole "tellurique". C'est pourquoi le Centre élabore une stratégie pour adapter ses activités concernant la réduction et la gestion rationnelle des produits chimiques aux priorités et aux besoins qui sont communs au Protocole "tellurique", à la Convention de Stockholm et à la SAICM.

Le CAR/PP développe ses actions conformément à ces accords internationaux qui fixent des priorités convenues au niveau mondial pour combattre la pollution due à des activités menées à terre. À l'inverse, ces accords peuvent bénéficier de l'expérience acquise par le Centre en ce qui concerne les pays méditerranéens. Ainsi le CAR/PP étudie-t-il les moyens d'une coopération étroite avec la SAICM, les Conventions de Stockholm et de Bâle, et il s'emploiera à devenir un Centre régional pour l'application de ces accords en Méditerranée.

À cet égard, il est recommandé que les Parties contractantes souscrivent à l'élargissement du champ d'activités du CAR/PP afin qu'il puisse y inclure la gestion rationnelle des produits chimiques et qu'elles appuient sa demande de devenir un Centre régional méditerranéen pour l'application de la Convention de Stockholm sur les POP.

Production plus propre

Production et consommation durables

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
SMDD Programme de travail CE-PAM	Étude des tendances des pays méditerranéens quant aux mesures d'incitation des entreprises industrielles à adopter une production durable	Rapport	CAR/PAP	Publication du rapport Initiatives concernant la production et acteurs concernés identifiés Lacunes et domaines de travail identifiés	Plan de mise en œuvre de Johannesburg UMCE-BUSINESSMED ASCAME			30			12,5
Objectif 3-SMDD	Évaluer les tendances de la consommation en Méditerranée	Rapports	CAR/PP	Publication des rapports Principaux acteurs et initiatives en matière de consommation identifiés Lacunes et domaines de travail identifiés	Processus de Marrakech Plan de mise en œuvre de Johannesburg Associations de consommateurs ONG DTIE/PNUE			30			12,5

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Objectif 3-SMDD Mandat du CAR/PP	Réunion méditerranéenne sur la PCD	Rapport de la réunion	CAR/PP, en partenariat avec le Processus de Marrakech	Identification des besoins et priorités en matière de PCD au niveau méditerranéen	Processus de Marrakech Plan de mise en œuvre de Johannesburg			40			25
Objectif 3 - SMDD Mandat du CAR/PP	Création de partenariats avec les principaux acteurs en matière de PCD	Mise en place de cadres de coopération, et activités conjointes avec le secteur privé, des universités et des représentants de la société civile	CAR/PP	Contacts établis, activités conjointes en coopération, accords signés	Processus de Marrakech Plan de mise en œuvre de Johannesburg			10			12,5
Objectif 3-SMDD Mandat du CAR/PP	Promotion d'un dialogue et de débats avec les acteurs concernés	Les acteurs concernés mieux informés pour identifier les besoins et priorités en vue d'une application de la PCD	CAR/PP	Association active des acteurs concernés aux activités du CAR/PP	Processus de Marrakech Plan de mise en œuvre de Johannesburg Société civile, universités, autorités gouvernement. secteur privé			20			12,5

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Programme de travail CE-PAM	Promotion des principes IPPC dans les pays méditerranéens	Séminaire régional	CAR/PP – Commission européenne	Séminaire organisé	Horizon 2020			25			25
Protocole "tellurique" PAS Programme de travail CE-PAM Mandat du CAR/PP	Application des meilleures techniques disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE) et des technologies plus propres (TPP)	Études, renforcement des capacités, bases de données	CAR/PP	Publication d'études et de documentation technique, séminaires organisés et tenus	UMCE-BUSINESSMED ASCAME Conseil supérieur des chambres de commerce et d'industrie et de la marine marchande			50			50
Processus de Marrakech Plan de mise en œuvre de Johannesburg Objective 3-SMDD Programme de travail CE-PAM Mandat du CAR/PP	Outils concernant les produits (écolabels, achats écologiques, etc.), responsabilité sociale des entreprises	Supports de diffusion, documentation, renforcement des capacités	CAR/PP – Commission européenne	Augmentation des marchés publics écologiques, augmentation des entreprises offrant des produits et services écologiques, augmentation de l'introduction de la responsabilité sociale des entreprises	UMCE-BUSINESSMED ASCAME Initiatives existantes relatives aux écoproduits			15			15

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Protocole "tellurique" PAS Mandat du CAR/PP Programme de travail CE-PAM Mandat du CAR/PP	Diffusion, documentation et supports de sensibilisation	Bulletin "CP News", Fiches "Med Clean", Publication technique annuelle	CAR/PP MED POL	Documentation et supports réalisés et diffusés, entreprises conscientes des avantages de la production plus propre			75			50	

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Objectif 3-SMDD Programme de travail CE-PAM Mandat du CAR/PP	Outils de promotion de la sensibilisation des consommateurs aux produits et services	Études, supports de diffusion et campagnes de sensibilisation	CAR/PP	Sensibilisation des consommateurs accrue	Processus de Marrakech Plan de mise en œuvre de Johannesburg			25			25
Objectif 3-SMDD Mandat du CAR/PP	Promotion de modes de vie durables	Études, supports de diffusion et campagnes de sensibilisation	CAR/PP	Consommation d'énergie réduite par habitant, production de déchets réduite par habitant	Processus de Marrakech Plan de mise en œuvre de Johannesburg			40			40
Objectif 3-SMDD Mandat du CAR/PP	Coopération avec les ONG, les associations de consommateurs et autres acteurs concernés de la société civile	Instauration de partenariats et de cadres de coopération	CAR/PP	Travaux conjoints avec les acteurs concernés				30			30
Programme de travail CE-PAM Mandat du CAR/PP	Rapport sur la compétitivité écologique	Rapport	CAR/PP	Publication du rapport Sensibilisation accrue du public et du secteur privé aux atouts de l'écogestion			10				5

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Programme de travail CE-PAM Mandat du CAR/PP	Stratégie de compétitivité écologique	Document contenant un plan d'action	CAR/PP	Stratégie formulée et publiée Plan d'action mis à exécution			15			5	
Programme de travail CE-PAM Mandat CAR/PP	Projet UMCE-BusinessMed	Instauration d'un partenariat, d'activités conjointes (renforcement des capacités, assistance technique, etc.)	CAR/PP UMCE-BusinessMed	Membre de l'UMCE formés Documentation et supports diffusés			10			15	
Programme de travail CE-PAM Mandat du CAR/PP	Diffusion du rapport au sein du PAM	Présentation aux Points focaux du PAM Présentation à la Quinzième réunion des Parties à Almeria	CAR/PP	Présences aux présentations			10			10	
Programme de travail CE-PAM Mandat du CAR/PAP	Actions de sensibilisation auprès des industriels	Séminaires à l'intention des industriels	CAR/PP Autorités nationales Associations d'entreprises	Séminaires organisés et tenus Participants aux séminaires Sensibilisation accrue des entreprises à l'environnement			20			10	

Production plus propre

Gestion rationnelle des produits chimiques

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Protocole "tellurique"	Assistance aux pays méditerranéens dans l'exécution d'actions prioritaires prévues par les PAN	Renforcement des capacités	CAR/PP MED POL	Accords signés	Convention de Stockholm			10			10
Protocole "tellurique"	Assistance aux pays méditerranéens dans la gestion écologiquement rationnelle des PCB au sein des compagnies nationales d'électricité	Renforcement des capacités	CAR/PP	Accords signés	Convention de Stockholm Projet FEM UMCE- BUSINESSMED ASCAME			20			30

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Protocole "tellurique"	Conseils fournis aux pays méditerranéens sur la mise en application des plans nationaux (NIP) dans le cadre de la Convention de Stockholm, sur la base d'une analyse		CAR/PP	Accords signés	Convention de Stockholm			20			20
Protocole "tellurique"	Atelier régional pour partager des expériences de réussite dans l'application de la Convention de Stockholm et de questions liées au PAS	Atelier	CAR/PP MED POL	Séminaire organisé	Convention de Stockholm UMCE- BUSINESSMED ASCAME			15			30
Protocole "tellurique"	Préparation d'un document de stratégie sur la mobilisation de ressources et les instruments financiers, y compris de ressources privées, nationales et internationales, en faveur de la Convention de Stockholm	Document sur la mobilisation de ressources et les instruments financiers	CAR/PP	Publication du document	Convention de Stockholm			25			5
Protocole "tellurique"	Préparation d'une étude sur les données et lacunes existantes concernant les agents ignifuges au brome en Méditerranée	Étude sur les données et lacunes existantes concernant les agents ignifuges au brome	CAR/PP	Diffusion des résultats de l'étude	UMCE- BUSINESSMED ASCAME Convention de Stockholm			25			5

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Convention de Stockholm	Préparation de la contribution du PAM à la II ^{ème} Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM-II) sur la base des travaux déjà réalisés par les Parties contractantes	Rapport	CAR/PP Parties contractantes	Publication du rapport	UMCE-BUSINESSMED ASCAME			20			15
	À la demande de pays, appui à l'élaboration de profils nationaux pour la SAICM, sous réserve de la disponibilité de fonds	Profils nationaux pour la SAICM	CAR/PP Parties contractantes	Accords signés	Convention de Stockholm			20			20

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Protocole "tellurique"	Conseils et appui aux Parties contractante sur les modalités d'application du programme PNUE sur le mercure et autres métaux lourds et de la stratégie communautaire (UE) sur le mercure, s'il y a lieu	Renforcement des capacités	CAR/PP	Accord signé			15				25
Protocole "tellurique"	Atelier régional sur la présentation et l'application de du projet REACH sur les produits chimiques	Atelier régional	CAR/PP	Séminaire organisé			10				30
Protocole "tellurique"	Réunion des Points focaux du CAR/PP			Réunion organisée Définition du futur plan d'action	Convention de Stockholm						30

II.4 Conservation de la biodiversité (CAR/ASP)

La huitième réunion des Points focaux nationaux pour les ASP tenue à Palerme du 6 au 9 juin 2007 est convenue du programme de travail pour 2008-2009 établi par le secrétariat du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP).

Ce programme de travail a été élaboré en prenant en compte les calendriers d'application convenus des plans d'action pour la conservation et la gestion des espèces et habitats menacés, adoptés dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), mais aussi les priorités régionales et nationales consignées dans le Programme d'actions stratégiques de 2003 pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO).

En outre, en proposant les diverses actions, il a aussi été tenu compte des éléments suivants:

- la priorité accordée aux actions concrètes de portée régionale (ou sous-régionale) se prêtant à l'obtention de résultats tangibles;
- la charge de travail occasionnée par les activités proposées, qui doit être à la mesure des capacités humaines du CAR/ASP;
- la coopération avec les organisations internationales, qui devrait de plus en plus se tourner vers des partenariats plutôt que vers des contrats de sous-traitance;
- la mise en place d'une procédure de demande destinée à financer des actions à grande échelle.

Qui plus est, si de nouveaux partenariats devaient se constituer, des activités qui ne figurent pas dans le présent projet pourraient être lancées au cours de l'exercice 2008-2009 dans la mesure où elles relèvent des objectifs généraux du programme actuel, en concertation avec l'Unité de coordination du PAM.

Objectif général:

Faciliter l'application efficace du Protocole de 1995 relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP & biodiversité) en prenant en compte les orientations et politiques mondiales et régionales, telles que la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), le Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique (PAS BIO) dans la région méditerranéenne, l'objectif 2012 de la Convention sur la biodiversité, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Stratégie marine européenne, etc.

Objectifs spécifiques:

Objectif spécifique 1: Inventaire, cartographie et surveillance continue de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée

Pour aider les pays méditerranéens à formuler ou ajuster leurs programmes de gestion durable et de conservation de la diversité biologique, il serait nécessaire de les assister dans la collecte des informations disponibles nécessaires grâce à un inventaire et à une cartographie des espèces et des habitats sensibles.

Pour se forger une vue d'ensemble de la situation dans la région méditerranéenne, il serait indispensable d'améliorer les outils d'inventaire et aussi de normaliser les méthodes de cartographie et de surveillance continue.

Objectif spécifique 2: Conservation des habitats, des espèces et des sites importants

En vue d'aider les pays méditerranéens à appliquer le Protocole ASP et à réduire la perte de biodiversité, il serait nécessaire de les aider à créer des aires protégées, notamment en haute mer.

Les aires protégées (et à plus ou moins longue échéance les ASPIM) de haute mer favoriseront la protection des nouveaux types d'habitats et créeront de nouveaux partenariats et une approche d'ensemble de la conservation et de la gestion des ressources dans les zones relevant de juridictions nationales, ce qui marquerait aussi une étape dans la mise en place d'un réseau d'aires protégées marines représentatif de la région méditerranéenne.

Outre la création d'ASP et d'ASPIM, les Parties contractantes devraient aussi poursuivre l'application des plans d'action pour la conservation d'espèces et d'habitats, conformément aux calendriers d'application dont elles sont convenues. Pour obtenir une efficacité optimale, d'autres espèces et habitats récemment menacés ou en danger devraient être pris en compte, ce qui devrait être possible en procédant à une évaluation du statut des espèces inscrites aux annexes II et III du Protocole ASP & biodiversité.

Objectif spécifique 3: Évaluation et réduction des impacts des menaces sur la biodiversité

Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, et dans le but de réduire les impacts des menaces sur la biodiversité, il serait nécessaire de développer des activités d'anticipation et d'atténuation de ces menaces.

Dans ce contexte, il est prévu que le Centre aidera les pays méditerranéens à appliquer les mesures appropriées de gestion durable de la pêche et de l'aquaculture en collaboration avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et d'autres institutions spécialisées.

Par ailleurs, et pour contrôler et gérer les espèces non indigènes envahissantes, les Parties contractantes devraient remplir leurs obligations à l'égard du plan d'action concernant les introductions d'espèces et les espèces envahissantes en mer Méditerranée et collaborer activement à l'application de la partie méditerranéenne du Programme FEM/PNUD/OMI de partenariats GloBallast, en collaboration avec le CAR/ASP et le REMPEC. Ce programme ambitieux vise à aider les aider à remplir leurs obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, mais aussi de la Convention récemment adoptée (2004) sur les eaux de ballast.

En ce qui concerne les interactions pollution-biodiversité, le CAR/ASP et le REMPEC coopéreraient à l'évaluation des risques de pollution accidentelle dans les aires protégées marines et habitats sensibles recensés.

Au titre des obligations du Secrétariat à l'égard de la SMDD, le CAR/ASP constituera un groupe de travail sur l'utilisation durable de la biodiversité et l'évaluation des menaces directes ou indirectes du changement climatique. Ces nouvelles approches devraient progressivement être appliquées à tous les programmes et stratégies visant à conserver la biodiversité dans la région.

Objectif spécifique 4: Développement de la recherche en vue d'améliorer les connaissances et de combler les lacunes en matière de biodiversité

L'une des déficiences les plus importantes de la région méditerranéenne, et notamment dans ses parties Est et Sud, tient au manque de connaissances concernant la biodiversité.

Pour accroître ces connaissances au niveau régional et encourager la mise à disposition et l'échange d'information entre tous les partenaires, il serait nécessaire que le CAR/ASP renforce son niveau de veille scientifique et améliore l'accessibilité des informations au moyen de bases de données partagées (y compris la taxinomie qui représente un gros déficit du savoir méditerranéen) et de son mécanisme de centre d'échanges régional sur l'ensemble de la biodiversité marine et côtière. Cependant, pour permettre une évaluation en continu de la situation, il est indispensable de mettre en place des dispositifs de surveillance, ce qui pourrait se faire en élaborant un jeu d'indicateurs de la santé écologique et de l'efficacité des mesures de gestion.

Objectif spécifique 5: Renforcement des capacités pour améliorer la coordination et l'assistance technique

Les ressources humaines sont fondamentales pour l'efficacité et la continuité de toute mesure de conservation ou de gestion, parfois même plus que ne le sont les moyens financiers. L'un des principaux domaines d'activité de la Convention est la formation et le renforcement des capacités dans le cadre de programmes de formations nationaux et régionaux sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation de la biodiversité.

La coordination et l'échange d'informations sont également importants et aident à combler les lacunes des connaissances et à tirer des enseignements de l'expérience d'autrui. Le travail en réseau par le biais de mécanismes de centres d'échanges est aussi déterminant et pourrait entraîner une amélioration rapide de l'apprentissage et de la diffusion de bonnes pratiques de gestion et de techniques scientifiquement étayées en matière de biodiversité.

La mise en œuvre des priorités nationales et régionales du PAS BIO, en tant que stratégie concertée et unifiée, pourrait être un bon exercice pour les États méditerranéens et les organisations internationales et régionales qualifiées en ayant recours à des approches coopératives et fusionnées de la conservation et de la gestion de la biodiversité marine et côtière.

Conservation de la biodiversité

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariat/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Protocole ASP & biodiversité PAS BIO Programme de travail conjoint CE-PAM	* Inventaire des données disponibles	* Situation de référence concernant la répartition des principaux habitats	CAR/ASP	* Nombre de Formulaires standards des données (FSD) * Lignes directrices techniques publiées * Superficie des principaux habitats recensés	Communauté européenne Conseil de l'Europe	10	20	10 ¹	5		10 ²
	* Amélioration des outils d'inventaire et normalisation des méthodes de cartographie et de surveillance	* Large utilisation des FSD et plus grande disponibilité de guides techniques * Renforcement de la synergie avec d'autres systèmes régionaux (par ex. Natura 2000, Emerald, MedWet)			MedWet					400 ³	

¹ L'augmentation de l'allocation budgétaire (10 000 €) servira à appliquer une partie du nouveau plan d'action sur l'écosystème corraligène

² L'augmentation de l'allocation budgétaire (10 000 €) servira à appliquer une partie du nouveau plan d'action sur l'écosystème corraligène

³ Évaluation par pays participant

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Protocole ASP & biodiversité PAS BIO Recommand. VIII/21 PNUE/CDB/COP/8 /31	* Assistance aux pays pour la création d'ASPIM et d'ASP, notamment en haute mer	* ASPIM existantes mieux gérées * Nouvelles ASP et ASPIM créées	CAR/ASP, groupe spécial, Membres du Comité consultatif du PAS BIO	*Accords pour proposer au moins une ASPIM relevant de plusieurs Parties et d'une ASPIM de haute mer en 2009 pour la Seizième réunion des Parties contractantes, à partir de trois aires initialement retenues pour chaque catégorie	ACCOBAMS, UICN, WWF MedPo, CE	79	120	14 ⁴ 300 ⁵	59	100	16 ⁶
	* Évaluer le statut des espèces inscrites aux annexes II et III du Protocole ASP & biodiversité, en vue de soumettre une nouvelle version amendée des annexes à la Seizième réunion des Parties contractantes	* Annexes II et III amendées	CAR/ASP Parties contractantes	* Nombre d'espèces proposées							400 ⁷
	* Renforcement des partenariats pour l'application du Protocole ASP & biodiversité	* Coopération avec les partenaires renforcée	CAR/ASP Parties contractantes	* Nombre d'activités conjointes	ACCOBAMS, UICN, WWF, CGPM						

⁴ L'augmentation de l'allocation budgétaire (14 000 €) servira à appliquer une partie du nouveau plan d'action sur l'écosystème corraligène

⁵ Évaluation du projet

⁶ L'augmentation de l'allocation budgétaire (16 000 €) servira à appliquer une partie du nouveau plan d'action sur l'écosystème corraligène

⁷ Évaluation du projet

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Protocole ASP & biodiversité PAS BIO	* Poursuivre l'application des plans d'action concernant des espèces menacées	* Protection d'espèces et d'habitats visés par les plans d'action	CAR/ASP Parties contractantes	* Activités consignées dans les plans d'action exécutées							
	* Application du projet Med <i>Posidonia</i>	* Caractérisation et surveillance des herbiers renforcées	Organismes nationaux, avec le concours du CAR/ASP	* Superficie cartographiée* Nombre d'herbiers à <i>Posidonia</i> surveillés	Fondation de la compagnie Total pour la biodiversité et la mer			67			
Recommand, VIII/22 PNUE/CBD/COP/8/31	* Participation aux PAC	* Meilleure adoption de l'approche de gestion du littoral	CAR/PAP & CAR/ASP	* Section sur la biodiversité finalisée dans les rapports des PAC							
Recommand VIII/24 PNUE/CBD/COP/8/31	* Appui aux réseaux existants (par ex. MedPAN)	* Réseau d'ASP représentatif instauré et opérationnel	CAR/ASP	* Nombre d'activités conjointes	WWF, UICN, MedPAN, CDB						

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats / Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Protocole ASP & biodiversité PAS BIO	Mise en œuvre du plan opérationnel du PAS BIO					33		135 ⁸	20		50
	* Conférence de donateurs		CAR/ASP, groupe spécial, PAS BIO Comité consultatif et correspondants nationaux du PAS BIO	* Préparation dans les délais voulus, approbation par les contrôleurs; contribution positive à la conférence de donateurs * Nombre de donateurs * Engagements pris * Total des fonds engagés	CE, donateurs concernés			98			
	* Réunions du Comité consultatif et des correspondants nationaux du PAS BIO			*Réunions prévues tenues dans les délais et avec succès							
	* Demande de projets sous-régionaux sur la conservation d'espèces menacées et gestion des espèces sensibles	* Exécution d'actions prioritaires du Programme stratégique amorcée	CAR/ASP, Comité consultat. PAS BIO, correspondants nationaux du PAS BIO, instances et équipes d'experts nationales, Unité de coordination, FEM	* Résultats et activités préparatoires présentés en 2009 à la Seizième réunion des Parties contractantes et approuvés							

⁸ L'augmentation de l'allocation budgétaire (37 000 €) servira à organiser la conférence de donateurs

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Protocole ASP & biodiversité Recommand. VIII/27 PNUE/CBD/COP/8 /31	* Application des mesures appropriées de gestion durable de la pêche et de l'aquaculture en collaboration avec la CGPM et les institutions spécialisées	* Impacts réduits de la pêche et de l'aquaculture sur les habitats sensibles et les espèces menacées	CAR/ASP	* Aires importantes pour les cétacés protégées * Réserves de pêche encouragées en tant qu'outil de conservation	CGPM, ACCOBAMS		50	25 ⁹		40	25 ¹⁰
	* Évaluation des risques de pollution accidentelle sur les APM et les habitats sensibles recensés	* Intervention plus efficace pour l'atténuation des impacts de la pollution sur les habitats et les espèces sensibles	CAR/ASP & REMPEC	* Habitats sensibles catégorisés dans trois aires pilotes	OMI, UICN						
	* Exécution du projet de partenariats GloBallast en collaboration avec le REMPEC et l'OMI	* Renforcement des instruments juridiques * Revalorisation des capacités nationales	CAR/ASP & REMPEC	* Nombre d'instruments juridiques effectivement appliqués Nombre de stagiaires	OMI, FEM, PNUD						
	* Application du plan d'action sur les introductions d'espèces et les espèces envahissantes	* Espèces introduites mieux connues et vecteurs d'introduction mieux contrôlés	CAR/ASP Parties contractantes	* Activités énumérées dans le plan d'action exécutées	Convention CDB						

⁹ L'augmentation du budget (25 000 €) servira à exécuter le projet de partenariats GloBallast en collaboration avec le REMPEC et l'OMI et les mesures de gestion durable de la pêche et de l'aquaculture en collaboration avec la CGPM et d'autres institutions spécialisées

¹⁰ L'augmentation du budget (25 000 €) servira à constituer un groupe de travail sur l'utilisation durable de la biodiversité et à déterminer les menaces et incidences directes et indirectes du changement climatique

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
	* Sensibilisation aux risques associés aux espèces non indigènes	* Dangers potentiels pris en compte	CAR/ASP Parties contractantes	* Documentation de sensibilisation disponible * Nombre de bénéficiaires (personnes /organismes)	CBD						
Protocole ASP & biodiversité Recommand, VIII/30 ONUE/CBD/COP/8 /31	* Mise en place du groupe de travail sur l'utilisation durable de la biodiversité et l'évaluation des menaces directes et indirectes du changement climatique	* Promotion de l'utilisation durable de la biodiversité dans la région	CAR/ASP Parties contractantes	* Lignes directrices élaborées	Plan Bleu, Convention CDB, experts dans ce domaine, CAR/ASP						800 ¹¹

¹¹ Évaluation du futur projet

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Protocole ASP & biodiversité Recommand. VIII/3 PNUE/CDB/COP/8/ 31	* Renforcement de la veille scientifique et amélioration de l'accessibilité des informations	* Système de consultation en ligne disponible * Bases de données bibliographiques régionales accessibles	CAR/ASP & partenaires scientifiques	* Mise à disposition de documents scientifiques et de bases de données	AEE	40			25		
Protocole ASP & biodiversité Recommand. VIII/11 PNUE/CDB/COP/8/ 31	* Renforcement des mécanismes de centres d'échanges méditerranéens sur la biodiversité marine et côtière, y compris la taxinomie	* Centres d'échanges nationaux établis et intégrés dans le Centre d'échanges régional * État taxinomique de référence mis à disposition des utilisateurs	CAR/ASP	Nombre d'utilisateurs * Répertoire de spécialistes et collections	AEE, Convention CDB						
	* Identification et test des indicateurs d'état de la biodiversité	* Indicateurs pertinents identifiés et validés	CAR/ASP	* Jeu d'indicateurs disponible	Plan Bleu, MED POL						

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Protocole ASP & biodiversité	* Organisation de sessions de formation aux techniques de conservation, surveillance et évaluation de la biodiversité	* Capacité renforcée des Parties à intégrer les éléments marquants de la biodiversité	CAR/ASP & Parties contractantes	* Nombre de sessions de formation * Nombre de stagiaires	Station zoologique de Naples, Seagrass 2000, Okeanos, CMCS	23			29		
Protocole ASP & biodiversité	Organisation de la neuvième réunion des Points focaux nationaux pour les ASP		CAR/ASP & Parties contractantes						60		10 ¹²
TOTAL						271	190	465¹³	259	140	1600¹⁴

¹² L'augmentation de l'allocation budgétaire (10 000 €) sera utilisée pour organiser la neuvième réunion des Points focaux nationaux

¹³ Ce montant est une estimation concernant les projets futurs ou projets en cours

¹⁴ Ce montant est une estimation concernant les projets futurs ou projets en cours

II.5 Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

Objectif général:

Le Programme d'actions prioritaires a pour objectif général d'appuyer la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, autrement dit de protéger l'environnement et de contribuer au développement durable de la zone de la mer Méditerranée, mais en s'occupant plus directement et expressément du développement durable des zones côtières et des régions côtières du bassin méditerranéen et en promouvant la gestion intégrée des zones côtières (ICZM) en tant qu'outil de première importance pour réaliser les objectifs de la Convention. Plus concrètement, le but, lors du prochain exercice biennal, consistera à mener les activités préparatoires de l'application du Protocole GIZC, lequel devrait être signé au début de 2008.

La mise en œuvre du Programme d'actions prioritaires au cours de l'exercice biennal 2008-2009 se fera à travers des activités organisées en deux grands groupes:

- gestion durable des zones côtières; et
- intégration de l'environnement et du développement.

Les lignes directrices politiques de la réalisation des activités du CAR/PAP en 2008-2009 émanent des instruments suivants:

- la Convention de Barcelone
- le prochain Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée, qui a été négocié sur la base de la recommandation pertinente de la Quatorzième réunion des Parties contractantes (Portoroz, 8-11 novembre 2005); la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), en particulier son chapitre 2.7. "Promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral et
- stopper d'urgence la dégradation des zones côtières" et sa section consacrée à la gestion intégrée et au développement des zones côtières ;
- le PAM Phase II;
- les recommandations de la CMDD en matière de GIZC; et
- le Plan d'action stratégique opérationnel pour la GIZC en Méditerranée.

Objectifs spécifiques:

Développement durable des zones côtières

Objectif spécifique 1: Aider les États côtiers méditerranéens à appliquer la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) grâce à l'élaboration et à l'application d'outils appropriés de GIZC, à un meilleur échange d'informations, à un renforcement accru des capacités et à l'exécution de projets concrets (Programme d'aménagement côtier – PAC)

En dépit de maints efforts déployés aux niveaux international et national, ces dernières années, pour réaliser un développement durable des zones côtières, il existe encore, dans l'ensemble de la région méditerranéenne, nombre de pressions et de problèmes graves qui menacent l'intégrité des ressources côtières et compromettent la viabilité des activités économiques. Ce groupe d'activités du CAR/PAP visera, en 2008-2009, à promouvoir la GIZC en tant qu'outil efficace axé sur un développement durable du littoral. Le CAR/PAP aidera les pays à maintenir, dans leurs politiques de développement, la priorité de la gestion

des zones côtières, à concourir à l'édification des capacités juridiques, institutionnelles et techniques permettant de traiter les problématiques du littoral et à montrer comment ces outils pourraient être utilisés en pratique lors de l'exécution de projets PAC dans plusieurs pays méditerranéens. Enfin, tous les résultats obtenus seront diffusés à travers un réseau bien développé d'échanges d'informations dans le but de répliquer les cas de réussite.

Intégration de l'environnement et du développement

Objectif 2: Aider les États méditerranéens à mettre en œuvre la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), en particulier le chapitre 2.7 relatif aux zones côtières, et les aider à élaborer des outils d'intégration d'objectifs sectoriels prioritaires dans les politiques de développement

Le CAR/PAP aidera les États côtiers méditerranéens à mettre en œuvre la SMDD, avant tout en menant des activités relatives aux zones côtières, ainsi qu'il est indiqué au chapitre 2.7. Des groupes de travail sur la GIZC et la gestion urbaine seront d'abord créés et des efforts particuliers seront déployés en vue de renforcer le potentiel d'évaluation de la capacité d'accueil touristique.

Cadre juridique

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations Indicateurs</i>	<i>Partenariats initiatives/ connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Convention de Barcelone - SMDD 	Application du Protocole GIZC (article 28 du Protocole): Assistance aux pays	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action pour l'application du Protocole - Exécution des activités envisagées par le Protocole 	<ul style="list-style-type: none"> - Unité de coordination du PAM et CAR/PAP: appui à l'élaboration et à l'adoption du plan d'action - Autres composantes du PAM: appui dans leurs domaines respectifs de compétence 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action élaboré, débattu et adopté - Activités prioritaires exécutées 	<ul style="list-style-type: none"> - Unité de coordination du PAM - Composantes du PAM 	20		50	25		50

Gestion durable des zones côtières

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
<ul style="list-style-type: none"> - Convention de Barcelone - SMDD - PAS opérationnel pour la GIZC - Recommandations de la CMDD - PAM Phase II - Protocole GIZC 	<ul style="list-style-type: none"> Rôle de coordination; - Exécution d'activités de GIZC à Chypre, au Maroc et en Espagne; - gestion des ressources naturelles; - programmes participatifs; - renforcement des capacités; - évaluation environnementale; - ECA touristique - élaboration de stratégies, programmes et plans de GIZC; - recours aux instruments économiques pour la gestion du littoral; - intégration des activités; - établissement de rapports finaux intégrés; - préparation de projets bancables comme suite donnée aux activités des PAC; - activités préparatoires de projets PAC au Monténégro et en Italie 	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de faisabilité pour le PAC Italie - Accords de PAC pour le Monténégro et l'Italie - Rapports de lancement et ateliers y afférents au Monténégro et en Italie - Rapports sur les diverses activités (ressources en eau, tourisme, plans, stratégies, EIE) - Rapports d'avancement réguliers des coordonnateurs nationaux - Rapports finaux intégrés - Conférence de présentation finale à Chypre - Programme de suivi - Numéros de la Série des rapports techniques du PAM concernant les PAC Slovénie et Chypre 	<ul style="list-style-type: none"> - Unité de coordination du PAM: supervision d'ensemble - CAR/PAP: rôle de coordination, intégration des activités, exécution des diverses activités - Autres composantes du PAM: appui dans leurs domaines respectifs de compétence 	<ul style="list-style-type: none"> - Études de faisabilité réalisées - Accords signés - Rapports d'activité soumis - Programmes participatifs mis en œuvre - Rapports finaux intégrés menés à bien - Conférences de présentation tenues - Rapports techniques du PAM préparés et publiés 	<ul style="list-style-type: none"> - Équipes nationales d'experts - Comité directeur des projets - Autres composantes du PAM - Autres institutions externes/ organisations/ donateurs 	10	120	200	9,7	120	200

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
	Renforcement des capacités des parties prenantes aux PAC	<ul style="list-style-type: none"> - Sessions de formation et ateliers - Initiatives de renforcement des capacités - Programmes participatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Composantes du PAM concernées: appui dans leurs domaines respectifs de compétence 	<ul style="list-style-type: none"> - Sessions de formation/ateliers organisés - Participants, diversité des parties prenantes présentes 	<ul style="list-style-type: none"> - Sessions de formation et ateliers organisés en coopération avec d'autres partenaires (FAO, UNESCO, CDD/ONU, METAP, etc.) 		15	60		15	60
	Assistance aux pays méditerranéens dans l'application des méthodologies de GIZC et de GIBV et élaboration d'outils de GIZC – aménagement de l'espace marin, ESE, évaluation des risques côtiers et gestion des risques, approche écosystémique de la gestion du littoral	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur l'état actuel des systèmes de planification - Méthodologie d'application de l'approche écosystémique dans les zones côtières - Méthodologie d'évaluation de la vulnérabilité aux risques dans les zones côtières - Lignes directrices pour la réalisation de l'ESE dans les zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/PAP - Pays communiquant des informations sur leurs systèmes actuels de planification et leurs lacunes - Organisations internationales 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pays participant à l'analyse - Nombre de bilans établis - Réunions d'experts 	<ul style="list-style-type: none"> - SMAP III, INTERREG de l'UE (Projet PlanCoast), FEM (Partenariat pour le grand écosystème marin de la Méditerranée), LIFE-Pays tiers (Projet Destinations), COI (risques) 	10			15		
	Assistance aux pays méditerranéens dans l'élaboration de leurs rapports nationaux sur la gestion du littoral	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports nationaux sur la GIZC en Égypte et Albanie 	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/PAP - Les pays communiquent les informations pertinentes 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports nationaux établis, imprimés et diffusés 		5			5		

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
	Application des méthodologies et outils de gestion paysagère dans les zones côtières méditerranéennes	<ul style="list-style-type: none"> - Études thématiques appliquant différentes méthodologies - Rapport de synthèse de l'ensemble des études thématiques 	CAR/PAP, avec le concours des Parties contractantes	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur les études thématiques établi - Rapport de synthèse établi 	- Conseil de l'Europe	5					
	Actualisation et amélioration du mécanisme régional de centre d'échanges pour la documentation, la diffusion des informations et la sensibilisation concernant les initiatives de gestion du littoral dans les pays méditerranéens	<ul style="list-style-type: none"> - Réexamen de la conception et de la structure du site web - Mise à jour des informations existantes - Introduction de nouveaux éléments 	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/PAP - Autres composantes du PAM - Pays communiquant des informations actualisées sur des thèmes, projets et questions de GIZC 	<ul style="list-style-type: none"> - Le site web du centre d'échanges restructuré est opérationnel - Nombre de visiteurs au site et nombre de demandes et téléchargements 		5			5		
	Financement du développement durable des zones côtières: approches méthodologiques et état des techniques les plus récentes dans la pratique des pays méditerranéens	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur l'état des différentes méthodologies utilisées dans les pays méditerranéens, y compris des recommandations sur les moyens d'améliorer les approches actuelles 	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/PAP - Pays communiquant des informations sur les méthodologies et approches actuelles et leurs lacunes - Autres composantes du PAM avec leurs domaines de compétence respectifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport établi - Nombre de pays associés à l'analyse 					10		

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
	Activités d'enseignement en matière de GIZC: – Préparation du nouveau cycle Educom@med; – réalisation d'une trousse à outils de GIZC; – Marketing de la GIZC; – Réalisation du cours MedOpen de formation à la GIZC via Internet	- Nouveau cycle du cours MedOpen en anglais et en français - Documents de formation, études de cas, sélection de candidats, service d'assistance, groupes de discussion, cours élémentaire et avancé, examens - Mise à jour du nouveau programme Educom@Med	CAR/PAP et partenaires du projet Educom@Med; tâches prévues par l'accord de projet	- Nombre d'étudiants participant au cours MedOpen élémentaire et avancé et l'ayant suivi entièrement. - Matériel didactique préparé. - Nouveau programme Educom@Med approuvé	- Partenariat du projet Educom@Med	5			5		
	Réalisation du projet SMAP sur la sensibilisation, favorisant l'exécution des activités	- Notes d'orientation et dépliants dérivés - Atelier régional sur la GIZC - Journée du littoral - Message publicitaire télévisuel - Atelier sur la politique régionale	- CARPAP, CAR/PB et METAP: exécution d'activités conjointes conformément aux mémorandums d'accord - Appui aux ONG nationales: appui/organisation de la Journée du littoral	- Représentation de parties prenantes de haut niveau aux ateliers - Nombre de pays où le message publicitaire a été diffusé à la télévision - Nombre de participants aux initiatives de la Journée du littoral		20		150			

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
	Exécution des activités de GIZC de la "Composante régionale du Projet FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée" (dans l'attente de l'approbation par le Conseil du FEM)	<ul style="list-style-type: none"> - Projets de démonstration - Assistance à l'application du Protocole GIZC - Élaboration de stratégies nationales de GIZC 	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/PAP - Homologues nationaux; tâches assignées aux termes du mandat - Autres composantes du PAM 			10		150	10		150
	Atelier régional chargé de proposer des mesures d'amélioration de l'aménagement de l'espace dans les zones côtières méditerranéennes	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de l'atelier - Recommandations sur les mesures d'amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/PAP - Pays communiquant une information de retour sur l'utilité des mesures proposées 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de parties prenantes contactées et ayant participé à l'atelier - Degré de consensus sur les mesures proposées 	<ul style="list-style-type: none"> - INTERREG de l'UE - Projet PlanCoast 	25					
	Session de formation régionale pour introduire les méthodologies et outils de gestion paysagère; aménagement du paysage, études de vulnérabilité, typologie paysagère	<ul style="list-style-type: none"> - Session de formation pour introduire diverses méthodologies de gestion paysagère 	CAR/PAP	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de la session de formation - Nombre de pays/de participants à la session de formation 					25		

Intégration de l'environnement et du développement

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
SMDD	Assistance aux pays dans la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) – Mise en œuvre du chapitre 2.7. de la Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Études d'ESE et EIE - Gestion locale dans les zones côtières - Élaboration de la méthodologie pour les plans de gestion des côtes insulaires 	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/PAP - Homologues nationaux - Autres composantes du PAM avec leurs domaines respectifs de compétence 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ESE et d'EIE établies - Nombre de plans établis pour les îles - Parties prenantes locales associées 		15		50	15		50
<ul style="list-style-type: none"> - SMDD - Protocole GIZC - PAS opérationnel pour la GIZC 	Exécution du projet "Destinations" sur l'évaluation de la capacité d'accueil touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de développement touristique dans les trois zones pilotes - Création de trois centres de démonstration (Algérie, Maroc, Tunisie) 	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/PAP, en tant que principal partenaire - INFO/RAC, homologues nationaux; tâches prévues par le mémorandum d'accord 		- WWF	18		140	14		140
	Cours de formation régional pour l'application des lignes directrices sur l'évaluation de la capacité d'accueil touristique en Méditerranée	<ul style="list-style-type: none"> - Cours de formation régional - Rapport du cours de formation 	CAR/PAP	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants et de pays - Rapport établi et diffusé 		15					

Divers

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Convention de Barcelone	Réunion des Points focaux nationaux du CAR/PAP	- Rapport de la réunion - Proposition finale de programme de travail pour le prochain exercice biennal	- CAR/PAP - Unité de coordination du PAM: coordination d'ensemble						25		

II.6 Environnement et développement (Plan Bleu)

Introduction

Le rôle du Plan Bleu consiste à produire des informations et des connaissances en vue d'alerter les décideurs et autres acteurs sur les enjeux d'environnement et de développement durable en Méditerranée et de construire des scénarios du futur pour éclairer la prise de décision.

Ses orientations à moyen terme sont les suivantes:

- identifier, collecter et traiter en permanence et en continu les informations environnementales, mais aussi économiques et sociales, utiles aux acteurs et aux décideurs
- évaluer les interactions entre environnement et développement économique et sociale de manière à mesurer les progrès accomplis sur la voie d'un développement durable
- réaliser des analyses et des études prospectives pour aider à forger des visions d'avenir et conforter la décision
- diffuser et communiquer les produits et résultats sous une forme adaptée aux groupes ciblés.

Pour l'exercice biennal 2008-2009, conformément à ses orientations pour le moyen terme, le Plan Bleu propose de centrer ses activités au titre du PAM sur:

- la mise en place d'un système d'informations géographiques et statistiques plus aisément accessible sur les questions d'environnement et de développement durable en Méditerranée;
- l'élaboration d'un «rapport sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée» qui sera établi tous les deux ans, le premier d'une publication régulière destinée à fournir des informations aux Parties contractantes;
- un travail plus approfondi sur les thèmes «développement rural», «tourisme», «zones urbaines» et «transports», en cohérence avec le programme de travail de la Commission méditerranéenne du développement durable.

Pour la mise en œuvre du programme de travail, les Parties contractantes sont appelées à seconder les efforts que déploie le Plan Bleu pour élargir son audience au niveau des pays, de l'Union européenne et des organisations partenaires, attirant ainsi, en plus des contributions des organisations environnementales déjà engagées, celles d'autres administrations et secteurs, ainsi que d'acteurs publics ou privés, qui prendront part aux activités, aux analyses et s'emploieront ensemble à modeler l'avenir du développement durable en Méditerranée.

Programme 1 : Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable (SIMEDD)

Objectif général:

Améliorer les connaissances sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée avec la mise en place d'un système d'information interactif en coopération avec l'INFO/RAC et les autres composantes du PAM

Objectifs spécifiques:

Consolider le Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable (SIMEDD), afin de le rendre aisément accessible à toute personne ou partie intéressée via une interface web.

La diversité des thèmes et questionnements qu'implique le développement durable, les spécificités méditerranéennes et la profusion des sources de données actuellement disponibles, appellent la constitution d'un véritable espace de rassemblement de ces informations qui sont aujourd'hui beaucoup trop dispersées. Grâce au développement de ce système, l'accès sera facilité à un ensemble de données sur les trois piliers du développement durable qui illustreront leurs interactions et contribueront ainsi à la stratégie d'information et de communication du PAM et de la SMDD.

Le SIMEDD sera un système multisources, flexible et alimenté en continu en informations fiables. Les informations seront de trois types:

- informations géographiques;
- données statistiques ;
- métadonnées (informations sur les données).

Les travaux du Plan Bleu reposent sur des données et informations avant tout collectées en fonction des besoins du moment, ce qui implique de mieux structurer et rythmer le flux de la collecte des données et informations afin de disposer d'un ensemble de données fiables et actualisées. Le Plan Bleu continuera à collecter les données dispersées dans les nombreuses sources, avec l'appui du SIMEDD, en s'attachant d'abord aux sources internationales pour consolider et actualiser un ensemble minimum d'informations. Les données spécifiques, qui ne sont pas disponibles dans les systèmes nationaux et internationaux, nécessiteront des collectes auprès d'experts et/ou d'universitaires grâce à des contacts directs ou des études/rapports d'experts ad hoc.

Les informations collectées seront présentées selon un format partagé, accessible, qui sera harmonisé avec les informations sélectionnées par les programmes internationaux (SDS, ISO, W3C, SDI, etc.) ou européens (INSPIRE). Quand plusieurs sources seront disponibles, le SIMEDD gèrera ces informations tout en aidant les utilisateurs à choisir les données en fonction de leurs besoins: pour les études régionales (méditerranéennes) et des comparaisons internationales (notation/évaluation comparative), les sources internationales qui publient déjà des informations harmonisées et validées seront privilégiées. En revanche, les sources nationales seront utilisées pour les études locales concernant un pays donné.

Le SIMEDD facilitera le traitement des données au moyen du Système d'information géographique (SIG) et de requêtes prédéfinies pour le calcul et l'illustration d'indicateurs. L'actualisation du SIMEDD permettra au Plan Bleu de produire des publications en fonction des calendriers des activités thématiques et des échéanciers internationaux comme celui d'"Horizon 2020". Il rendra aussi possibles des résultats plus classiques, tels que les rapports statistiques périodiques et les atlas thématiques qui seront également accessibles via l'interface web.

D'un point de vue technique, le développement du SIMEDD se basera sur une structure client/serveur pour entrer des requêtes au moyen d'une interface web dans les bases de données géographiques et statistiques gérées par le Plan Bleu. Ces requêtes conduiront à créer, de manière conviviale et interactive, des tableaux, des diagrammes et des cartes, et elles donneront accès à des métadonnées et à des notes techniques.

Les options informatiques retenues privilégieront les logiciels standards utilisés dans des systèmes similaires.

Programme 2*: Rapport sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée (REDD), communication et diffusion

Objectif:

Publier tous les deux ans et avant la réunion des Parties contractantes, un Rapport sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée (REED) visant à répondre à la demande d'information régulière de la part des Parties contractantes à la Convention de Barcelone

Ce rapport présentera :

- Une analyse des faits marquants et des progrès accomplis dans le domaine de l'environnement et du développement durable dans tous les pays méditerranéens;
- Un dossier thématique faisant le point sur les grandes problématiques de la région méditerranéenne, avec un examen plus approfondi des enjeux;
- Les produits relatifs aux indicateurs de développement durable, à l'état de l'environnement, assortis de fiches statistiques.

Ce rapport comportera également une évaluation des progrès accomplis par les pays méditerranéens en matière de développement durable sur la base d'une analyse multicritère des indicateurs, dont ceux de la SMDD.

La publication du premier REDD, en français et en anglais, est prévue pour le troisième trimestre de 2009, sur support imprimé et sous forme de CD-ROM ou DVD. Outre la diffusion par les éditeurs, le rapport sera aussi accessible sur le site Internet du Plan Bleu.

Programme 3 : Activités thématiques

Objectif général:

Produire une information qui facilite la mise en œuvre et le suivi de la SMDD dans les domaines thématiques et qui encourage la définition de stratégies et la mise en œuvre de politiques proactives de développement durable en démontrant les avantages économiques, environnementaux, sociaux liés à ce développement.

Sous-programme 3.1: Développement agricole et rural durable

Objectifs spécifiques:

a) faire rapport sur les progrès accomplis en documentant les indicateurs de suivi de la SMDD, en réalisant des études régionales situant l'ensemble de la région méditerranéenne par rapport aux objectifs de la SMDD d'une part, et par rapport au reste du monde de l'autre, en analysant la définition et la mise en œuvre de politiques et programmes de développement durable dans certains pays, en l'étayant d'exemples concrets de bonnes pratiques (études de cas), et en analysant les antécédents de coopération internationale en faveur d'un développement rural durable (coopération régionale, aide au développement);

* La mise en œuvre de ce programme est subordonnée à l'allocation au Plan Bleu de ressources supplémentaires.

b) permettre un partage régional des expériences en organisant des ateliers pour mettre en débat et finaliser le rapport régional présentant les politiques, programmes ou actions locales de développement rural;

c) préparer des études/analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, et formuler des recommandations sur les progrès à réaliser pour atteindre les objectifs stratégiques tant dans les pays qu'au niveau régional.

La mise en œuvre de stratégies et politiques de développement agricole et rural durable est essentielle pour réduire et anticiper les risques et pour mieux intégrer l'agriculture et les espaces ruraux dans un environnement mondialisé. Des projets de développement intégré conciliant protection et valorisation de l'environnement et développement humain et économique existent et demandent à être multipliés. Tirer le plus parti des spécificités méditerranéennes (produits, terroirs, types d'alimentation) et promouvoir une agriculture productive raisonnée sont de grands atouts pour l'avenir.

Dans le cadre de cette activité, un groupe d'experts sera mobilisé dans le but de:

- dresser une liste d'indicateurs de suivi de la CMDDD en ce qui concerne le développement agricole et rural;
- définir les thèmes d'études prioritaires dans le contexte régional à réaliser pour favoriser le partage de bonnes pratiques au niveau régional;
- établir le mandat pour les rapports comprenant des études de cas, qui seront confiés à des experts nationaux;
- préciser les objectifs et conditions d'organisation d'un atelier régional en 2008;
- définir le contenu du rapport régional et identifier ses partenaires.

Travail sur les indicateurs prioritaires et complémentaires

- Diffusion et documentation du jeu d'indicateurs.

Rapports nationaux

- Élaboration du mandat pour les experts nationaux chargés d'établir les rapports nationaux, de coordonner l'élaboration des rapports dans les pays volontaires; éventuellement, missions dans les pays pour appuyer l'établissement de ces rapports et contribuer à développer les contacts et la dynamique interministériels.

Analyses régionales

- Définition des thèmes prioritaires, sélection et suivi des experts.

Organisation d'un atelier régional

- Début 2008, pour analyser le travail des experts et en débattre.
- Les résultats de cet atelier régional seront présentés à la réunion de la CMDDD de 2008 ; ils pourraient être revus lors de réunions chargées de faire le point de la situation dans les pays volontaires et de débattre de la suite à donner au niveau national.

Rédaction et publication d'un rapport régional

Le Plan Bleu et le CIHEAM rédigeront le rapport régional final, avec le concours d'autres partenaires régionaux. La publication de ce rapport est prévue pour le début 2009 et sa diffusion en cinq langues pourrait être effectuée par le CIHEAM dans le cadre de la collection Méditerranée.

Organisation d'un séminaire régional de présentation du rapport final

Après la publication du rapport et afin d'en tirer le meilleur parti, un séminaire régional de présentation sera organisé par le CIHEAM, en association avec le Plan Bleu.

Ssous-programme 3.2 : Tourisme

Objectif général:

Produire des informations pour faciliter la mise en œuvre et le suivi de la SMDD et des SNDD dans le domaine du tourisme durable

Objectifs spécifiques:

- **accélérer la définition de stratégies et la mise en œuvre de politiques proactives de tourisme durable en démontrant les avantages économiques, environnementaux et sociaux qui leur sont associés;**
- **identifier les obstacles et leviers existants et potentiels dans les politiques nationales, locales et dans la coopération internationale, afin de progresser vers les objectifs de la SMDD;**
- **suivre les évolutions de la région et des pays au regard des objectifs et orientations de la SMDD ;**
- **obtenir des informations aux niveaux régional, national, local.**

Les travaux du Plan Bleu tournent autour de deux axes : le premier est un rapport approfondi des progrès accomplis dans les pays par rapport aux recommandations sur le tourisme adoptées par les Parties contractantes en 1999; le second est le profil du tourisme durable en Méditerranée, aujourd'hui et demain. Des études de cas bien ciblées (reprenant certaines des destinations présentées en 1998 à l'atelier régional d'Antalya) montreront concrètement les évolutions sur le terrain. Tous ces travaux reposeront avant tout sur les indicateurs de suivi de la SMDD dans le domaine du tourisme, avec des analyses nationales ou régionales pour saisir les diverses facettes du tourisme en Méditerranée. Un atelier régional sera organisé en avril 2008.

Un rapport d'avancement sera établi dans différents pays en mobilisant les experts en tourisme du Plan Bleu. Les résultats, complétés par des analyses des politiques, constitueront l'essentiel des rapports nationaux qui seront présentés lors de l'atelier régional de 2008.

Le rapport sur la durabilité du tourisme en Méditerranée sera établi au niveau régional, en recourant à certains des indicateurs de suivi de la SMDD ainsi qu'à des indicateurs composites de l'"empreinte écologique" et à des ratios quantifiant les pressions du tourisme sur l'environnement et les ressources naturelles. Ce travail durera plus d'un an et les résultats préliminaires seront présentés à l'atelier régional de 2008.

Des études de cas viseront, autant que possible, à actualiser les travaux réalisés il y a dix ans. Lors de l'atelier régional de 2008, elles serviront à échanger des expériences, à diffuser les bonnes pratiques et à examiner, sous divers angles, les recommandations.

Sous-programme 3.3 : Mobilité urbaine

Objectifs:

- **améliorer les informations et les connaissances sur l'évolution de la mobilité urbaine et ses impacts, sensibiliser les décideurs et autres acteurs, et étayer les diagnostics pour formuler de meilleures politiques d'aménagement urbain et de transports, les mettre en œuvre et assurer leur suivi**

- **promouvoir le développement des compétences locales, en particulier d'analyses croisées, par des experts en transports et en aménagement urbain, de la mobilité urbaine et périurbaine;**
- **sensibiliser les décideurs, professionnels et autres acteurs locaux aux impacts sur l'environnement et le développement durable de la mobilité urbaine et périurbaine**

Depuis 2007, les activités du Plan Bleu sur la mobilité urbaine ont pour objectif de suivre les évolutions au regard des objectifs et orientations de la SMDD concernant la promotion d'un développement urbain durable en Méditerranée, et notamment la promotion d'un aménagement de l'espace intégrant les politiques des transports et d'extension des villes (chapitre 2.6. de la SMDD). Que deviendra la mobilité dans vingt ou trente ans? Dans quelle mesure les enjeux environnementaux et de développement durable seront-ils pris en compte dans la planification urbaine et des transports ? Quelles réponses existent pour contenir l'étalement urbain ? Quels défis les pouvoirs publics ont-ils à relever pour orienter plus efficacement leurs politiques d'aménagement urbain et de transports au niveau local? Telles sont les principales interrogations auxquelles le Plan Bleu souhaiterait apporter des réponses en réalisant les activités proposées.

Six études de cas concernant la mobilité urbaine sont prévues en 2007-2008. Les rapports des experts pour les six études de cas seront mis en débat lors d'ateliers locaux dans chacune des villes étudiées, ce qui créera une base solide pour organiser le forum régional d'échange d'expériences sur la mobilité urbaine et le développement durable en Méditerranée qui aura lieu en 2009. Les activités seront réalisées en coopération avec INRETS, la Banque mondiale (Agence KNA MENA de Marseille), CODATU et MEDCITÉS.

Pour déterminer l'évolution de la mobilité, deux sources d'information sont privilégiées: les enquêtes auprès des ménages sur leurs déplacements, qui sont essentielles pour recueillir des données fiables, et aussi les études approfondies qui sont généralement conduites avant de formuler un plan général de transports urbains/mobilité urbaine.

La documentation de 10 indicateurs, dont la plupart ont déjà été utilisés dans le rapport 2005 du Plan Bleu sur l'environnement et le développement en Méditerranée, sera livrée à au moins deux dates. L'échelle qu'il convient de garder à l'esprit est celle de l'agglomération élargie, voire de la région urbaine, selon le cas. Les principaux indicateurs choisis sont:

- indicateurs sur l'évolution des déplacements: nombre et flux des trajets fréquents, notamment du domicile au travail et vice-versa, répartition modale selon le type de zone de résidence (centre ville, banlieue, périphérie), trajets, budgets temps et budgets distance;
- indicateurs de densité urbaine, de consommation énergétique dans les zones urbaines et dans les transports urbains;
- indicateurs d'impact:
- changement climatique: émissions de CO₂, part des transports urbains et périurbains;
- congestion: coûts monétaires des pertes de temps qu'elle entraîne;
- transports publics et privés: performances respectives des systèmes de transports urbains, formels ou informels, en termes de dessertes, qualité de service, taux d'occupation et pollution générée.

La documentation de ces indicateurs permettra aussi d'établir une typologie des villes fondée sur les distances des déplacements et la densité de la ville

Six études de cas sur la mobilité urbaine seront réalisées: trois en 2007 et trois en 2008, avec le concours d'experts consultants locaux pour conseils. Dans chaque zone urbaine, un expert en économie des transports et un expert en aménagement urbain seront mobilisés.

Le choix des zones urbaines a été guidé par deux principes: inclure dans l'échantillon de grandes capitales mais aussi des villes importantes secondaires, et disposer de données fiables sur une dizaine ou quinzaine d'années. Les études de cas 2007 concerneront Tunis, Alexandrie et Istanbul; pour 2008, la liste, qui n'est pas encore close, comprendra Alep, Tripoli (Liban), Alger, Tanger. Ces études compléteront les étapes engagées par le Plan Bleu en 2005-2006 pour Sfax, Batna, Barcelone et Aix-Marseille.

Les rapports d'experts établis pour les études de cas seront mis en débat lors d'ateliers à organiser dans chacune des zones urbaines étudiées. Ce seront des ateliers restreints et de courte durée à l'attention d'experts, autorités locales et agents de l'administration, chargés de débattre des résultats thématiques et de la dimension développement durable dans la mobilité urbaine. Cette méthodologie, déjà appliquée par le Plan Bleu en 2005-2006, s'est avérée très utile pour appuyer l'expertise locale.

Un forum régional sur la mobilité urbaine et le développement durable en Méditerranée sera organisé au cours du troisième trimestre 2009. De vocation manifestement stratégique, ce forum appellera avant tout des communications de ceux qui travaillent sur le terrain et traitera des thèmes transversaux sur la base des résultats des études de cas. Il livrera aussi des éclairages sur les pratiques et expériences locales et illustrera les préoccupations en matière de développement durable dans les politiques de transport et d'aménagement urbain.

Sous-programme 3.4: Impacts des transports en Méditerranée

Objectifs:

- **contribuer à la collecte des données pertinentes en vue de mettre en place un véritable système d'observation des transports en Méditerranée;**
- **organiser un observatoire permanent des connexions entre transports/ environnement et développement durable.**

La Méditerranée a toujours été un espace d'échanges associés à une grande mobilité. Alors que d'autres régions du monde commencent à prendre la mesure de cette contradiction, et notamment l'Union Européenne, le développement des chaînes de transport, en raison de la libéralisation des échanges commerciaux, se fait en Méditerranée du Sud et de l'Est sans les instruments régulateurs environnementaux et sociaux qui sont indispensables.

Mettre en place ces régulations à l'échelle régionale présuppose le partage d'une vision commune des impacts des transports sous leur forme actuelle. Cette vision devrait répondre aux questions suivantes:

- Un découplage entre développement de l'économie et développement des transports peut-il être obtenu?
- Quels sont les impacts environnementaux, sociaux et économiques des transports en Méditerranée? Quels sont les indicateurs les plus pertinents pour suivre ces impacts? Quelle est leur valeur?
- Comment ces indicateurs vont-ils évoluer?

Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de recueillir des données telles que les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur d'activité, l'estimation des coûts de congestion, la part des dépenses de transport dans le budget des ménages, l'emprise au sol des infrastructures de transport ou le niveau des nuisances sonores liées aux transports.

La documentation d'une série d'indicateurs régionaux et nationaux sera effectuée et analysée. En outre, une analyse de la méthodologie d'évaluation de certains indicateurs complexes, tels que les coûts de la congestion ou le tonnage des polluants déversés en mer continuerait à traiter plus judicieusement les questions relatives aux coûts économiques de facteurs externes.

Des questions comme le découplage croissance du trafic/croissance des PIB, les impacts sur le littoral de la construction des infrastructures de transport et le suivi épidémiologique des impacts de certaines nuisances liées au transport devraient faire l'objet d'analyses approfondies.

Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable (SIMEDD)

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Information des Parties contractantes sur une base permanente, décision de la réunion des Parties contractantes	Études techniques, tests	Interface web sur les données collectées	Parties: tests, Plan Bleu: études techniques et développement, INFO/RAC: intégration dans le projet <i>InfoPAM</i>	Date d'actualisation, nombre de données, couverture spatiale, couverture temporelle, nombre de requêtes, nombre de liens avec d'autres sites web	<i>InfoPAM</i> , Bilan des objectifs du Millénaire pour le développement	60			40		

Rapport sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée (REDD), diffusion et communication

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Document du PAM sur le système de rapports, 1996, article 17 de la Convention	Analyses régionales, collecte et regroupement des données et indicateurs	Rapport régional comprenant: - une analyse des faits saillants et progrès accomplis dans les pays méditerranéens, y compris l'état de l'environnement - un dossier thématique passant en revue la situation sur une grande problématique de la Méditerranée avec l'analyse des défis rencontrés - données statistiques et indicateurs	Plan Bleu, Unité de coordination, MED POL, et autres CAR	Résultats de l'examen par les pairs? Rapport publié et soumis à la réunion des Parties contractantes	Suivi de la SMDD						50
Communication	Rédaction, traduction, diffusion, présentation	Notes de synthèse	Plan Bleu	Nombre de documents diffusés, nombre de consultations du site web	Stratégie de communication du PAM	9			9		

Activités thématiques

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Développement rural, suivi de la SMDD	Expertise, atelier, publication, partage des expériences	Indicateurs, analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, rapport régional, recommandations	Parties: données, experts nationaux, études de cas, Plan Bleu et CIHEAM: jeu d'indicateurs, experts régionaux, organisation d'ateliers, diffusion des résultats	Nombre de partenaires institutionnels associés, nombre de pays participant à l'étude des indicateurs, nombre de rapports nationaux, analyses régionales et études de cas réalisés, nombre de participants aux ateliers et séminaires	CMDD (exercice 2007-2008), CDD/ONU (exercice 2008-2009)/CIHEAM	10	50				
Tourisme, suivi de la SMDD	Expertise, atelier, publication, partage des expériences	Indicateurs, analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, rapport régional, recommandations	Parties: données, experts nationaux, études de cas, Plan Bleu: jeu d'indicateurs, experts régionaux, organisation d'ateliers, diffusion des résultats	Nombre d'indicateurs documentés, participation aux ateliers régionaux, nombre d'études réalisées et de publications diffusées	CMDD (exercice 2007-2008)/ OMT, PNU, OCDE	10	50				
Mobilité urbaine, suivi de la SMDD	Expertise, atelier, publication, partage des expériences	Indicateurs, analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, rapport régional, recommandations	Parties: données, experts nationaux, études de cas, Plan Bleu: jeu d'indicateurs, experts régionaux, organisation d'ateliers, diffusion des résultats	Nombre de zones urbaines étudiées, composition interdisciplinaire des équipes locales mobilisées, nombre d'ateliers et participants	CMDD (exercice 2007-2008)/ Banque mondiale, AFD, INRETS, Codatu, Medcités	50			10	15	

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Transports suivi de la SMDD	Expertise, atelier, publication, partage d'expériences	Indicateurs, analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, rapport régional, recommandations	Parties: données, experts nationaux, études de cas, Plan Bleu: jeu d'indicateurs, experts régionaux, organisation d'ateliers, diffusion des résultats	Nombre d'indicateurs et de pays couverts, nombre de personnes et d'institutions intéressées au rapport, nombre d'enquêtes lancées dans les pays pour combler les lacunes des données	CMDD (exercice 2007-2008), Forum EuroMed sur les transports/BEI	40			45	15	

Réunion des Points focaux du Plan Bleu

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2008 000 euros</i>			<i>2009 000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Gouvernance	Réunion des Points focaux	Orientations à moyen terme et recommandations pour le prochain exercice biennal	Plan Bleu: organisation, Parties: participation	Nombre de participants							35*

* L'organisation de la réunion des Points focaux du Plan Bleu est liée à l'appui financier des Parties contractantes

II.7 Technologies de l'information et de la communication (INFO/RAC)

Pour contribuer au chantier de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, l'Italie offre de financer un programme d'activités, reposant sur le Centre INFO/RAC, qui fournira des outils d'information au Secrétariat, au MED POL et aux CAR.

La raison d'être de ce programme, comme il est relevé dans le rapport de la Quatorzième réunion des Parties contractantes à Portoroz en 2005, est d'"*axer ses travaux sur la coopération et le partenariat, les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'information et la participation du public*" dans l'intention de "*poursuivre la mise en place d'une infrastructure commune de gestion de l'information (InfoPAM) pour faciliter et soutenir les activités d'information et de communication dans l'ensemble du PAM, y compris la gestion et l'amélioration du site web du PAM, du système d'information MED POL et du système de rapports du PAM.*"

Eu égard à la nécessité de développer le programme en veillant à un bon rapport coût-efficacité, l'agissait de privilégier un certain nombre de modules faciles à gérer en répondant aux besoins prioritaires de la Convention, qui soient d'une utilisation immédiate pour les Parties contractantes et livrables dans les délais fixés.

Le programme de travail 2008 – 2009 sera centré sur le lancement de l'InfoPAM en développant, installant et testant 4 modules pilotes pour l'appui des technologies de l'information aux travaux de la Convention de Barcelone. L'expérience acquise dans la mise au point de ces modules sera déterminante pour mener à bien l'ensemble de l' InfoSystème du PAM.

Les différents modules de l'InfoPAM seront spécifiquement adaptés aux besoins de chacune des composantes de la Convention de Barcelone, mais ils présenteront deux grandes caractéristiques communes:

- un système intranet, protégé par un mot de passe, destiné aux Parties contractantes au Secrétariat, afin de tenir à jour les informations et de faciliter le processus de notification en ligne pour le système de rapports;
- un système internet qui permettra de diffuser les informations.

Chaque Partie contractante aura à décider du degré de confidentialité des informations intégrées dans le système.

Des modules de formation seront également exécutés au cours des phases de développement, d'installation et de test du programme.

Objectifs généraux:

Appuyer le travail de Convention de Barcelone en livrant la plateforme d'information/ portail, et en assurant le soutien technique à son application, au PAM, à ses composantes ainsi qu'aux utilisateurs des pays membres

Objectifs spécifiques:

- **premiers modules de la plateforme/portail développés, installés et opérationnels dans quatre composantes pilotes du système du PAM**
- **Formation d'acteurs essentiels à l'utilisation des plateformes entreprise dans les quatre composantes pilotes**

Activités

Les quatre modules pilotes seront développés au sein du Secrétariat du PAM, du MED POL, eu CAR/ASP et du REMPEC, conformément au tableau joint en annexe. Toutes les activités recensées sont considérées comme déterminantes pour la protection de la Méditerranée.

Il convient en outre de noter que si les activités concernant l'Infosystème MED POL ont déjà démarré au cours de l'exercice biennal 2006 – 2007, les activités concernant les autres composantes (et notamment le REMPEC) restent encore à l'état de projets qui appellent une définition et une mise au point plus poussées

Technologies de l'information et de la communication

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009	Responsabilités	Réalizations Indicateurs	Partenariats/ initiatives connexes	Budget					
						2008 000 euros			2009 000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Article 26 de la Convention	Développement des modules de la plateforme pour l'Unité de coordination	<ul style="list-style-type: none"> - Un Système facilité interactif (CMS) de mise à jour des informations sur le site web de la Convention pour y afficher les informations, documents, photos les plus récents, adresser des circulaires aux Points focaux, gérer les commentaires recueillis - Un Système électronique, relié aux modules au sein du MED POL et des CAR, afin de faciliter l'ensemble du processus de notification/ rapports de la Convention de Barcelone 	INFO/CAR et Unité de coordination						35		

